

Technical and Bibliographic Notes/Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.
- Additional comments:/
Commentaires supplémentaires

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material/
Comprend du matériel supplémentaire
- Only edition available/
Seule édition disponible
- Pages wholly or partially obscured by errata
slips, tissues, etc., have been refilmed to
ensure the best possible image/
Les pages totalement ou partiellement
obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure,
etc., ont été filmées à nouveau de façon à
obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	14X	18X	22X	26X	30X
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
12X	16X	20X	24X	28X	32X

3

RAPPORTS

DU

COMITÉ SPÉCIAL

SUR LES

CHEMINS

ET

AUTRES COMMUNICATIONS INTÉRIEURES.

ORDONNE À ÊTRE IMPRIMÉ PAR L'ASSEMBLÉE

16 Mars 1829.

QUEBEC.

IMPRIMÉ PAR NELSON & COWAN, N^o. 3, RUE LA MONTAGNE.

—
1829.



PREMIER RAPPORT.

VOTRE Comité étant persuadé, d'après les informations données par les personnes dont le témoignage se trouvera dans l'Appendice, et d'après les informations de quelqu'uns des Membres du Comité, que l'ouverture du Chemin demandé par les Pétitionnaires de certains Townships de l'Est dans le Comté de Buckinghamshire, référée à ce Comité, est très-avantageuse à l'Agriculture en facilitant à de nombreuses familles un moyen d'établissements utiles pour elles et pour le public, a jugé à propos d'en faire le sujet d'un premier Rapport,

Premier
Rapport.

17 Déc. 1828.

^{est}
 Votre Comité est d'opinion que l'état ~~actuel~~ des établissemens déjà formés, tant sur le Chemin demandé que sur les deux rives de la Rivière Bécancour, les travaux privés de ces Cultivateurs, et leurs dépenses déjà faites et encourues pour ouvrir une communication nécessaire avec les anciens établissemens du Fleuve St. Laurent, leur ~~ont~~ ^{ont} ~~un~~ ^{ont} titre à l'assistance pécuniaire de la Législature, et assure à l'avenir l'entretien du Chemin désiré. refl Que de plus, la prolongation de ce Chemin, dans peu d'Années, depuis la Rivière Bécancour jusqu'au Chemin Craig, pourra être d'une utilité plus grande et plus générale encore.

Qu'enfin, mû par ces considérations, votre Comité est d'opinion qu'il est expédient et désirable que la Législature accorde une somme n'excédant pas quatre cent soixante-et-dix livres courant, pour ouvrir un Chemin entre le premier et le second rang du Township de Blandford, depuis la ligne de profondeur de la Seigneurie de Gentilly, à aller jusqu'à la Rivière Bécancour.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

F. BLANCHET,

Président.

17 Décembre, 1828.

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

SECOND RAPPORT.

Second
Rapport.

14 Janv. 1829.

VOTRE Comité a cru devoir s'occuper en premier lieu des Chemins qu'il serait nécessaire d'ouvrir en vue de faciliter de nouveaux établissemens et des dépenses probables d'iceux.

Sur la Pétition présentée à votre Honorable Chambre le 23 Décembre dernier, et les procédés qui ont en lieu par le Comité qui a déjà siégé sur cet objet, et qui se trouveront dans l'Appendice, votre Comité est d'opinion qu'il est expédient d'octroyer une somme n'excédant pas quatre cens livres courant, pour aider à ouvrir le Chemin décrit dans la dite Pétition; et que préalablement à l'application du dit argent, il fera convenable que le dit Chemin soit verbalisé suivant la Loi.

Votre Comité procédant de plus à prendre en considération l'ouverture d'un Chemin pour les Habitans du Township de Tring, et sur les informations reçues à ce sujet, est d'opinion qu'il est expédient d'octroyer une somme d'argent n'excédant pas cent soixantedix livres courant, pour l'ouverture d'un Chemin comme continuation du Chemin déjà ouvert dans la Paroisse de Saint François de la Nouvelle Beauce à l'ouest, et près de l'Eglise de Saint François à aller aux nouveaux établissemens dans le dit Township; pourvu aussi que le dit Chemin soit verbalisé suivant la Loi avant d'être commencé.

Procédant de plus sur l'utilité de l'ouverture d'un Chemin depuis les établissemens actuels dans le Township de Frampton, à aller à la ligne nord-ouest de Cranbourne, formant environ huit milles, sur lesquels se trouvent déjà plusieurs établissemens, et après avoir examiné les informations et plans donnés au Comité par William Henderlon, Ecuyer, votre Comité est d'opinion qu'il est expédient d'octroyer une somme d'argent n'excédant pas deux cent quarante livres courant pour l'ouverture du dit Chemin qui se trouve déjà verbalisé.

Votre Comité a ensuite procédé à prendre en considération la
Pétition

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Pétition des Habitans du Township de Grenville et de la Petite Nation. Le sujet de cette Pétition paraît être de la plus grande importance et est intimement lié avec les communications générales de cette partie du Pays, et de plus il fera nécessaire que votre Comité obtienne des renseignemens plus particuliers qu'ils n'ont actuellement dans leur possession concernant cet objet. Votre Comité prend des mesures pour obtenir ces renseignemens, et aura l'honneur de les soumettre à la Chambre avec leur Rapport général sur les communications intérieures du Pays.

Second
Rapport.

14 Janv. 1829.

Le tout, néanmoins, humblement soumis.

F. BLANCHET,

Président.

14e. Janvier, 1829.

TROISIEME RAPPORT.

VOTRE Comité a cru devoir diriger son attention sur les Loix existantes des Chemins. Ces lois, dans l'opinion de votre Comité, son très-préjudiciables à la formation de nouveaux établissemens, et ne sont point en harmonie avec la situation actuelle du Pays. Pour faire tracer une route à la distance de trente lieues, des sièges de juridiction, il en coûte vingt livres courant. Or, quels sont les Habitans d'un nouvel établissement capable de payer cette somme ? Un autre défaut dans la loi, c'est que les Habitans sont obligés de payer les mêmes frais aux Grands Voyers, soit que les *Procès Verbaux* soient homologués ou non ; de sorte que les Grands Voyers n'ont aucun intérêt dans l'homologation de leurs *Procès Verbaux*. Votre Comité croit donc, que la direction des Chemins devrait être laissée aux Habitans ; mais ne croit pas que cela puisse se faire avant qu'il soit fait une nouvelle organisation des Comtés. C'est un objet extrêmement désirable, parceque la Législature ne seroit plus obligée de faire des affectations pour l'ouverture de Chemins particuliers dans les Comtés, et que son attention se trouverait seulement dirigée sur les grandes routes.

Troisième
Rapport.

2 Fevr. 1829.

Votre

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

Troisième
Rapport.

2 Févr. 1829.

Votre Comité a ensuite porté son attention sur les Chemins et Communications qu'il conviendrait d'ouvrir et de faire achever tant dans la vue de former de nouveaux établissemens que pour faciliter les voyageurs. La nécessité de former de nouveaux établissemens devient de plus en plus urgente, car il y a des paroisses, ou le tiers des chefs de familles ne vivent que sur des emplacements. Cette circonstance est des plus alarmante parce qu'elle tend à introduire rapidement la pauvreté parmi la classe agricole.

Votre Comité regarde donc la formation de nouveaux Etablissements, sur de bonnes terres, comme le moyen le plus efficace et le moins dispendieux pour prévenir un mal aussi grave, mais outre la nécessité pressante qu'il y a de fournir des terres à la population surabondante de cette Province, (ce à quoi rien ne contribuerait plus que l'ouverture de Communications aux étendues immenses de terres incultes et fertiles dont nous sommes environné) il y a des considérations qui rendent en ce moment cette mesure d'une nécessité toute particulière ; le manque des moissons, dans la saison qui vient de s'écouler, a produit dans quelques parties de la Province une misère si extrême, qu'à moins d'une assistance publique on aurait à craindre les conséquences les plus funestes ; et l'on n'en peut faire une application plus avantageuse tant pour le Public en général que pour les malheureux, en faveur de qui l'on demande une aide pécuniaire, qu'en leur fournissant de l'emploi, de manière à ce qu'ils puissent s'occuper utilement pour eux-mêmes et pour l'avantage public en même tems.

Votre Comité prend donc la liberté de soumettre à la considération de votre Honorable Chambre la convenance d'ouvrir les Chemins suivans, dans la vue de former de nouveaux Etablissements, et les Dépenses probables qui pourroient en résulter :

Pour l'ouverture d'un Chemin de Métis à la Mission de Ristigouche, et faire les explorations nécessaires, outre la somme déjà votée, trois mille Louis.

Pour réparer le chemin de Temiscouata, et les ponts d'icelui, huit cens Louis.

Auffitôt

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Aussitôt qu'entre la Rivière Ouelle et Kamouraska, en arrière des anciens Etablissémens, il aura été concédé pas moins de cent lots des dites terres à des Colons résidens, il sera loisible au Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou la Personne administrant le Gouvernement pour le tems d'alors, de faire faire un arpentage propre et convenable, pour tracer et faire ouvrir un chemin pour aller et venir de ces nouveaux Etablissémens, et qu'il soit affecté à cet objet une somme n'excédant pas cinq cens Louis.

Troisième
Rapport.

Févr. 1829.

Aussitôt qu'en arrière des anciens Etablissémens de l'Ilet, il aura été concédé pas moins de cent lots des dites terres à des Colons résidens, il sera loisible au Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou la Personne administrant le Gouvernement pour le tems d'alors, de faire faire un arpentage propre et convenable pour tracer et faire ouvrir un Chemin pour aller et venir de ces nouveaux Etablissémens, et qu'il soit affecté à cet objet une somme n'excédant pas cinq cens Louis.

Aussitôt qu'en arrière du Bras de St. Nicolas, Comté de Devon, il aura été concédé pas moins de cent lots des dites terres à des Colons résidens, il sera loisible au Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou la Personne administrant le Gouvernement pour le tems d'alors, de faire faire un arpentage propre et convenable pour tracer et ouvrir un chemin pour aller et venir de ces nouveaux établissemens, et qu'il soit affecté à cet objet une somme n'excédant pas cinq cens Louis.

Aussitôt qu'en arrière des anciens Etablissémens de la Rivière du Sud, il aura été concédé pas moins de cent lots des dites terres à des Colons résidens, il sera loisible au Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou la Personne administrant le Gouvernement pour le tems d'alors, de faire faire un arpentage propre et convenable pour tracer et faire ouvrir un Chemin pour aller et venir de ces nouveaux Etablissémens, et qu'il soit affecté à cet objet une somme n'excédant pas cinq cens Louis.

Aussitôt qu'il aura été concédé pas moins de cent lots des terres de la Couronne situées entre le Township de Tring et le Lac St. François,

RAPPORTS DU COMITÉ SPECIAL SUR LES

Troisième
Rapport.
2 Févr. 1829.

çois, à des Colons résidens, il sera loisible au Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou la personne administrant le Gouvernement pour le tems d'alors, de faire faire un arpentage propre et convenable pour tracer et faire ouvrir un chemin pour aller et venir du Township de Tring au Chemin de Craig, et qu'il soit affecté à cet objet une somme n'excédant pas trois cens Louis.

Votre Comité a ensuite passé à l'examen d'autres Chemins qu'il conviendrait de faire finir.

Votre Comité recommande en sus de la somme déjà votée pour faire finir le Chemin de Kennebec, une somme n'excédant pas cinq cens Louis.

Une somme de seize cens Louis pour faire finir le Chemin de Craig, en sus de la somme de quatre cens Louis déjà affectée pour cet objet.

Une somme de seize cens Louis pour achever un chemin du Township de Hatley à la Montagne de Maska.

Une autre somme de seize cent soixante Louis pour achever le chemin de Melbourne à la Montagne de Maska.

Votre Comité n'a pu s'empêcher d'observer que sous les points de vue militaire, commerciale et agricole, il seroit très avantageux qu'il y eut un chemin d'ouvert depuis la Rivière Noire au point où aboutit l'ancien chemin des Forges, aujourd'hui abandonné ou en arrière des Townships de Caxton, de Brandon, Kildare et des Townships et Terres incultes qui suivent jusqu'à Granville, sur la Rivière des Outaouais, et depuis le dit Township jusqu'au Township de Hull au Sault de la Chaudière dans la même rivière.

Votre Comité recommande que pour ces objets, il soit affecté pour la présente année une somme n'excédant pas quatre mille Louis.

Et une autre somme de cinq cens Louis pour explorer le pays
situé

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

situé entre la Rivière St. Maurice et celle des Outaouais, tant dans la vue d'obtenir des renseignemens suffisans, pour tracer le dit chemin de la manière la plus avantageuse pour le Public, que pour connoître les productions naturelles et la qualité du sol et l'étendue du pays.

Troisième
Rapport.

2 Févr. 1829.

Pour l'ouverture d'un chemin des anciens Etablissmens derrière Berthier à Brandon, trois cens Louis.

Le tout néanmoins humblement soumis.

F. BLANCHET,

Président.

2 Février 1829.

QUATRIEME RAPPORT.

VOTRE Comité a continué ses recherches sur d'autres parties de la Province, qu'il conviendrait d'établir dans la vue de fournir des terres à proximité de la population surabondante de certaines paroisses dans les différens Districts. Le Lac Etchemin situé à la hauteur des terres au sud de Québec a été exploré et les terres qui entourent ce Lac sont d'une excellente qualité et appartiennent à la Couronne, les paroisses qui sont près de là sont surchargées de population. Votre Comité prend donc la liberté de recommander un Octroi d'une somme n'excédant pas trois cens Livres courant pour ouvrir un chemin pour y communiquer aussitôt qu'il y aura eu cent lots de terre concédés à des Colons résidens, par le Gouverneur, Lieutenant Gouverneur ou la Personne ayant l'Administration du Gouvernement de la Province pour le tems d'alors.

Quatrième
Rapport.

11 Févr. 1829.

Votre Comité croit aussi qu'il seroit désirable de former des Etablissmens dans les Townships de l'Est situés à l'Ouest de la Rivière Chaudière et le Lac St. François, ou un grand nombre de Canadiens pourroient s'établir. Votre Comité prend la liberté de

B

recommander

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

Quatrième
Rapport.

11 Févr. 1829.

recommander une somme de mille Louis pour ouvrir un chemin de Dudswell situé dans le District des Trois-Rivières, pour rencontrer un chemin déjà ouvert dans le District de Québec jusqu'au Township d'Ireland, et une somme de trois cents Louis pour faire un chemin de Broughton à Leeds, (ce chemin est déjà sous Procès Verbal.)

Votre Comité croit aussi qu'il serait avantageux d'ouvrir une Communication entre la Rivière Chateaugay et Godmanchester, et de là à St. Régis : votre Comité recommande une somme n'excédant pas quinze cents Livres courant.

Votre Comité ne saurait trop recommander l'ouverture de Chemins près de Québec dans la vue d'établir une communication facile avec la Rivière Jacques Cartier ; ces Etablissements près de la ville peuvent procurer un moyen de subsister à beaucoup de pauvres gens : votre Comité recommande une somme de deux cent cinquante Louis pour établir une communication de Val Cartier aux Lac St. Charles, ce qui raccourcirait le Chemin de cinq milles pour venir à Québec ; une autre somme de cinq cents Louis pour ouvrir une communication entre Stoneham et Tewkesbury et une autre somme de deux cents Louis pour ouvrir un chemin des anciens Etablissements à Neuvile.

Le tout néanmoins humblement fournis.

F. BLANCHET,

Président.

11 Février 1829.

CINQUIEME RAPPORT.

Cinquième
Rapport.

24 Février.

Votre Comité a dirigé son attention sur le mauvais état des Chemins de sortie des Villes de Québec, Montréal et des Trois-Rivières, durant les saisons pluvieuses. Pour mettre ces Chemins dans un état durable il en coûteroit une trop forte somme pour les moyens de ceux qui, par la Loi, sont obligés de les faire. Car votre Comité ne voit que l'adoption du système de McAdams

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

dam qui pourrait efficacement faire de bons chemins. Votre Comité ose recommander à votre honorable Chambre qu'il soit accordé une aide à chacune de ces villes pour faire enpierrés les chemins de fortie de ces villes.

Cinquième
Rapport.

24 Février.

Votre Comité croit aussi qu'il devrait y avoir un bon chemin de voiture depuis Shipton jusqu'au Fleuve, et recommande en conséquence une aide pour ouvrir un chemin du côté Est de la Rivière St. François jusqu'à St. Grégoire; aussi une aide pour le chemin de la Savanne de Longueuil à Chambly, et la grande route de communication entre la Province et les Etats-Unis, savoir, celle de La Prairie à St. Jean.

Le tout néanmoins humblement soumis.

F. BLANCHET.

Président.

24. Février 1829.

SIXIEME RAPPORT.

VOTRE Comité ayant pris en sa sérieuse considération les Instructions concernant la vente des Terres de la Couronne, est d'opinion qu'un semblable système ne devrait pas être adopté, eu égard à l'apreté du climat, la pauvreté des Colons et les difficultés qui accompagnent l'ouverture et le défrichement des Terres nouvelles.

Sixième
Rapport.

10 Mars.

Votre Cominé s'est de plus procuré un Plan figuratif du Fleuve St. Laurent depuis Kingston, dans le Haut-Canada, jusqu'à l'Ance Sablon sur la Côte de Labrador, avec les Seigneuries, Townships, &c. dans la Province du Bas-Canada, et votre Comité a l'honneur de la présenter à votre Honorable Chambre comme faisant partie du présent Rapport.

Le tout néanmoins humblement soumis.

F. BLANCHET,

Président.

10e. Mars 1829.

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

ORDRE DE REFERENCE.

CHAMBRE D'ASSEMBLEE.

Samedi, 20e. Novembre 1828.

RESOLU, Que cette partie de la Harangue de Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement à l'ouverture de la présente Session, qui a rapport aux Chemins et autres Communications Intérieures, soit référée à un Comité de cinq Membres, pour en faire rapport avec toute la diligence convenable, avec pouvoir d'envoyer querir personnes, papiers et records.

Ordonné, Que Mr. Blanchet, Mr. De St. Ours, Mr. Stuart, Mr. Bourdages et Mr. Proulx composent le dit Comité.

Attesté.

J. ANT. BOUTHILLIER,
Greff. Asst.

Lundi, 1er. Décembre 1828.

Ordonné, Que la Pétition de divers Habitans des Townships de l'Est, situés dans le Comté Buckinghamshire, soit référée au dit Comité.

Attesté.

J. ANT. BOUTHILLIER,
Greff. Asst.

Vendredi, 5 Décembre 1828.

Ordonné, Que Mr. Louis Lagueux soit ajouté au dit Comité.

Attesté.

J. ANT. BOUTHILLIER,
Greff. Asst.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Samedi, 13 Décembre 1828.

Ordonné, Que le dit Comité ait pouvoir de faire rapport de tems à autre.

Attesté.

J. ANT. BOUTHILLIER,

Greff. Asst.

Vendredi, 26 Décembre 1828.

Ordonné, Que la Pétition de divers Habitans du Township de Grenville et autres Townships, et de la Seigneurie de la Petite Nation, soit référée au dit Comité.

Attesté.

J. ANT. BOUTHILLIER,

Greff. Asst.

Lundi, 12 Janvier 1829.

Ordonné, Que Mr. Laterrière foit ajouté au dit Comité.

Attesté.

J. ANT. BOUTHILLIER,

Greff. Asst.

Mercredi, 4 Février 1829.

Ordonné, Que les Instructions à l'Honorable William Bowman Felton, relativement à la Vente et Octroi des Terres incultes de la Couronne, dont copie a été communiquée à cette Chambre (sur une Adresse) par Son Excellence l'Administrateur du Gouvernement, soient référées au dit Comité.

J. ANT. BOUTHILLIER,

Greff Asst.

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES
MINUTES DES TE'MOIGNAGES.

Jeudi, 11 Décembre, 1828.

FRANÇOIS BLANCHET, Ecuier, au Fauteuil.

Joseph Bouchette, Ecuier, Arpenteur Général a comparu
et a été entendu :

Jos. Bouchette
écuyer.

11 Décembre.

CONNOISSEZ-vous les Townships de Stanfold, Bulstrode, Blandford et Maddington ? Oui.

Le sol et la situation de ces Townships sont-ils favorables pour y faire des établissemens agricoles ? Oui, en général.

Les Seigneuries qui aboutissent à ces Townships, contiennent-elles encore un nombre suffisant de Terres non concédées, pour subvenir aux demandes des jeunes Cultivateurs qui désirent s'établir sur des Terres dont-ils peuvent se dire propriétaires ? Il y a encore quelques Terres à concéder dans les Seigneuries, mais je ne puis pas en dire le nombre.

Quelles sont les parties de ces Townships que les nouveaux Cultivateurs préfèrent, et dans quels endroits trouvent-on en plus grand nombre les établissemens qui ont déjà commencés ? Ils préfèrent généralement les Lots qui se trouvent sur la Rivière Bécancour.

Quel est l'état de ces nouveaux établissemens ; et pouvez-vous informer le Comité quel est le nombre de familles ou de personnes que l'on trouve déjà établis dans ces endroits ? Il y a plusieurs établissemens dans Blandford, Maddington et Bulstrode, mais je ne puis dire, d'une manière précise, quel progrès ils y ont fait.

Les

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Les progrès de ces établissemens font-ils retardés par le besoin d'un Chemin; et à combien de familles l'ouverture du Chemin mentionné dans la Pétition qui est référée à ce Comité, [*La Pétition de divers Habitans des Townships de l'Est, situés dans le Comté de Buckinghamshire a été alors montré au Témoin,*] procureroit-il un accès plus facile de s'établir; et quels moyens de communication les familles établies dans ces Townships ont-elles avec les anciens établissemens? Le manque de Communication retard considérablement les établissemens de ces endroits.

Jos. Bouchette
écuyer.

11 Décembre.

Les personnes qui ont des Terres dans ces Townships, ont elles travaillées à l'ouverture du Chemin quelles demandent, ou à quelque autre Chemin? Oui; et particulièrement les Habitans de Blandford; ils ont ouvert un bon Chemin d'hiver entre le premier et le deuxième rangs, où se trouve une étendue de terrain de soixante-six pieds de largeur, qui est spécialement réservée dans les Lettres Patentes de ce Township; d'après le Rapport de mon Député, qui a mesuré et divisé ce Township en 1821, l'endroit où passe le Chemin est très convenable, et offre des moyens faciles à 132 Habitans de s'établir sur ce Chemin, en donnant 100 Acres à chaque; je suis de plus informé, que l'on a déjà fait plusieurs établissemens sur ce Chemin.

Les Cultivateurs dans ces endroits ont-ils les moyens d'ouvrir et de parachever le dit Chemin? Je crois que cela est bien au delà de leurs moyens.

A quelle distance des établissemens des bords du Fleuve Saint Laurent, trouve-t-on les nouveaux établissemens sur la Rivière Bécancour; et ces établissemens n'ont-ils aucun moyen de communication que par la seule ligne où les Pétitionnaires demandent l'ouverture d'un Chemin? Dans ces endroits les établissemens sont plus nombreux sur la Rivière Bécancour qu'ailleurs, et de ces établissemens à ceux de Gentilly, la distance est depuis cinq à six lieues. Je ne connois aucun moyen par lequel on pourrait plus facilement effectuer une Communication, qu'en passant entre les premier et deuxième rangs de Blandford.

Savez-vous quelles sont les raisons qui portent les Pétitionnaires

RAPPORTS DU COMITÉ SPECIAL SUR LES

Jos. Bouchette
écuyer.

11 Décembre.

à désirer un Chemin entre les premier et deuxième rangs de Blandford, plutôt qu'ailleurs? C'est parce-qu'il serait plus avantageux dans cet endroit qu'ailleurs; et l'on pourrait le faire et l'entretenir plus facilement: 1o. Parceque l'on y a déjà commencé des établissemens, et 2o. Parceque les Lots des 1er et 2me rangs ont leurs fronts sur ce Chemin; ils sont aussi plus près l'un de l'autre, et qu'il s'y trouvera des maisons et du découvert de chaque côté du Chemin; enfin, parceque les réserves de la Couronne et du Clergé sont éloignées de ce Chemin; ce qui est une circonstance de la plus grande importance.

Pouvez-vous dire combien il en coûteroit pour ouvrir et parachever ce Chemin; qu'elle est son étendue; à quel point du Fleuve Saint Laurent on devroit le commencer, et jusque où il devroit s'étendre? Je ne puis dire précisément jusqu'à quelle distance; je crois que c'est à environ cinq à six lieues. Cela coûteroit depuis £30 à £36 courant par mille; pourvu que les Deniers fussent employés avec économie.

Quelle somme, à peu près, a-t-on déjà employée sur le chemin en question? Je ne puis pas dire.

A part des avantages publics dont vous avez fait mention dans vos réponses, en résulteroit-il d'autres, par suite de l'ouverture de ce Chemin? Oui; à part de ceux dont je viens de faire mention, on n'a qu'à référer à la Carte de la Province pour se convaincre de l'utilité que procureroit la continuation d'un tel chemin jusqu'au chemin Craig, dont la distance, dans les limites du Township de Tingwick, n'excède pas six lieues. A partir de cet endroit, la communication entre les Townships de l'Est et Québec, peut être estimée à trente lieues par le Chemin Craig, et à environ vingt-neuf lieues par le chemin qui traverse Gentilly, dans lequel on comprend douze lieues de transport par terre, et le reste par le Fleuve Saint Laurent; ce qui faciliteroit considérablement le transport des Effets au moyen du fleuve et par les Barques à Vapeur; de plus, le Chemin demandé ouvrirait une communication et faciliteroit la formation de nombreux établissemens dans cette portion intéressante de la Province.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTÉRIEURES.

Mr. Charles Turgeon, a comparu et a été entendu ;—

M. Chs. Turgeon.

11 Décembre.

Connoissez-vous les Townships de Stanfold, Bulstrode, Blandford et de Maddington ? Je connais peu les Townships de Bulstrode et de Stanfold ; mais je connois assez bien ceux de Blandford et de Maddington.

Le sol et la situation de ces Townships sont-ils favorables, pour y faire des Etablissémens agricoles ? La Rivière Bécancour coule à travers ces Townships, c'est-à-dire : entre Stanfold et Bulstrode d'un côté, et entre Blandford et Maddington de l'autre. Cette rivière arrose une plaine spacieuse, dans laquelle se trouvent plusieurs autres Townships, à part de ceux dont je viens de faire mention ; cette plaine est rendue fertile par plusieurs ruisseaux qui se déchargent dans la Rivière Bécancour ; le sol en est riche, et pourroit fournir des établissemens à plus de 5000 habitans ; il est également avantageux aux habitans, ainsi qu'à la Province.

Les Seigneuries qui aboutissent à ces Townships contiennent-elles encore un nombre suffisant de terres non-concédées, pour subvenir aux demandes des jeunes Cultivateurs qui désirent s'établir sur des terres dont-ils peuvent se dire Propriétaires ? Je connois peu ces Seigneuries ; mais à en juger par l'empressement que ces jeunes Cultivateurs témoignent, d'avoir des terres sur la Rivière Bécancour, cela me fait croire qu'il y a peu, ou presque point de terres non concédées dans ces Seigneuries.

Quelles sont les parties de ces Townships que les nouveaux Cultivateurs préfèrent, et dans quels endroits trouvent-on en plus grand nombre les Etablissémens que l'on a déjà commencés ? La Rivière Bécancour qui, comme je viens de l'observer, sert de point central à ces Townships, paroît être choisie de préférence ; et dans le fait, c'est là où l'on trouve que les Etablissémens sont les plus nombreux.

Quel est l'état de ces nouveaux Etablissémens ; et pouvez-vous informer le Comité du nombre de familles ou de personnes, qui se trouvent déjà établies dans ces endroits ? Les Etablissémens sur la Rivière Bécancour, sont dans un état assez avancé—Je ne

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

M. Chs. Turgeon.

11 Décembre.

puis dire précisément quel est le nombre de familles qui s'y trouvent établies : Je suis néanmoins persuadé que le nombre en est plus de cinquante.

Les progrès de ces Etablissements font-ils retardés par le manque d'un Chemin : et à combien de familles, l'ouverture du Chemin mentionné dans la Pétition qui est référée à ce Comité, (*La Pétition de divers habitans des Townships de l'Est, situés dans le Comté de Buckinghamshire, a été alors montrée au Témoin*) procureroit-il un accès plus facile de s'établir, et quels moyens de Communication les familles établies dans ces Townships ont-elles avec les anciens Etablissements ? La nécessité ou se trouvent les nouveaux habitans, de transporter sur leurs épaules tous les nombreux effets dont-ils ont besoin pendant l'Été, à partir des Etablissements sur le Fleuve St. Laurent à aller à la Rivière Bécancour, est vivement sentis parmi eux, et les expose à de grandes privations ; ce qui est cause que plusieurs de ceux qui s'y sont établis, s'en trouvent dégoutés, et que cela en empêche plusieurs qui désireroient s'y établir. Mais si l'on ouvroit le Chemin demandé, je crois que cela faciliteroit, et procureroit les moyens d'y établir plus de cinq mille familles.

Les personnes qui ont des terres dans ces Townships ont-elles travaillées à l'ouverture du Chemin qu'elles demandent, ou à quelque autre Chemin ? Les Propriétaires dans Blandford ont déjà fait un très-bon Chemin d'Hyver dans la partie du Chemin demandé. D'autres personnes établies, plus bas vers la Rivière, en ont ouvert un autre qui y conduit entre Blandford et Maddington ; et il y a quelques années, des Marchands de Bois en ont ouvert un troisième, à la distance d'environ une lieue de celui dernièrement mentionné.

Les Cultivateurs dans ces endroits ont-ils les moyens d'ouvrir et parachever le dit Chemin ? Quand ils y mettroient tout leur travail et tous leurs moyens, ils sont incapables pour le moment, d'y ouvrir un Chemin d'Été.

A quelle distance des Etablissements des rives du Fleuve Saint-Laurent, trouve-t-on les nouveaux Etablissements sur la Rivière Bécancour ;

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

cancour ; et ces Etabliffemens n'ont-ils aucun moyen de commu- M. Chs. Tur-
geon.
 nication, que par la feule ligne où les Pétitionnaires demandent
 l'ouverture d'un Chemin ? Les Etabliffemens fur la Rivière Bé-
 cancour font à environ cinq lieues de ceux fur le Fleuve Saint-
 Laurent. J'ajouterai, à ce que j'ai dit dans ma réponfe à la sep-
 tième Question, que la Rivière Bécancour poffède par elle-même,
 des moyens de communication par eau ; fi ce n'eft vers le milieu
 du Township de Maddington où elle fe trouve pleine de rapides,
 et où les Portages font maintenant impraticables. Mais à tout
 confidérer, ce mode de communication eft bien dangereux.

11 Décembre.

Savez-vous quelles font les raifons qui portent les Pétitionnaires à demander un chemin entre les premier et deuxième rang des Townships de Blandford plutôt qu'ailleurs ? Entre autres raifons de préférence fe trouvent celles-ci : Ce Chemin eft plus avancé que ne l'eft aucun autre, et le grand nombre de Lots concédés, et fur lesquelles il a été formé des Etabliffemens dans les premier et fécond rangs, donnent une affurance plus certaine que l'on pourvoira à fon entretien. Le terrain qui étoit néceffaire et convenable, pour y faire le Chemin, a été réfervé en cet endroit ; de plus : il y a un chemin dans la Seigneurie de Gentilly, conduifants à ce Township déjà verbalifé, et que l'on eft fur le point d'ouvrir.

Dans le cas on la Légiflature accorderoit une Aide pécuniaire pour ouvrir le Chemin en question, favez-vous quels moyens on pourroit à l'avenir pourvoir à fon entretien, indiquez les moyens au Comité ? Je crois que les moyens en font indiqués dans ma réponfe à la demande précédente ; c'eft-à-dire : que l'on peut confidérer comme affuré, le prompt Etabliffement des deux rangs qui fe trouvent séparés par le Chemin.

Pouvez-vous dire combien il en couteroit, pour ouvrir et parachever ce Chemin, quelle eft fon étendue, à quel point du fleuve Saint Laurent on devoit le commencer, et jusque où il devoit s'étendre ? Pour ouvrir et parachever ce Chemin, cela couteroit, à mon avis, environ £125 courant par lieue. Sa longueur eft d'environ cinq lieues et demie, ce qui demanderoit une fomme de £687 ; pourvû, toutefois, que cette fomme fut placée entre les
 mains

RAPPORTS DU COMITÉ SPECIAL SUR LES

*M. Chs, Tur-
geon.*

maines de personnes intègres et de capacité, et qui dirigeroient l'ouvrage avec l'économie convenable.

11 Décembre.

Quelle somme à peu-près, a-t-on déjà employée sur le Chemin en question ? Je ne puis pas en dire le montant.

A part des avantages publics dont vous avez parlé dans vos réponses précédentes, en résulteroit-il d'autres par suite de l'ouverture de ce Chemin ? Dans ma réponse à la deuxième question, j'ai parlé d'une plaine spacieuse, au centre de laquelle coulent les eaux de la Rivière Bécancour. Cette plaine offre de grandes étendues de terre propres pour y former des Etablissements qui seront avantageux, tant à ceux qui les commenceront, qu'à la Province en général ; si donc, on accordoit le Chemin demandé, à part des avantages qui en résulteroient aux individus à travers les terres desquels le Chemin doit passer, et aux Etablissements qui se trouvent sur la Rivière Bécancour, cela ouvreroit une communication directe avec les anciens Etablissements et cette belle et vaste étendue du pays dont je viens de parler. On pourroit dans peu continuer ce chemin aussi loin que le Chemin Craig, ce qui formeroit alors une communication plus raccourcie et plus directe avec les Etablissements sur les rives du Fleuve Saint Laurent.

Y a-t-il des Places de Débarquement commodes et assurées pour les Barques à Vapeur et les autres Vaisseaux de la Rivière, sur le côté Sud du Fleuve Saint Laurent, proches de Gentilly ? Oui ; il y a dans la Paroisse de Saint Pierre les Becquets, voisine de celle de Gentilly, dans un endroit appelé Livnard, une Place de Débarquement facile et assurée pour les Barques à Vapeur et les autres Vaisseaux de la Rivière.

*J. Langevin
Ecuyer.*

Jean Langevin, Ecuyer, a comparu et a été entendu.

Connaissez-vous les Townships de Stanfeld, Bulstrode, Blandford et Maddington ?—Oui ; et particulièrement les Townships de Blandford et de Maddington.

Le sol et la situation de ces Townships sont-ils favorables pour y faire
des

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

des établissemens agricoles?—Oui; et sur ce sujet je prends la liberté de référer le Comité à la Pétition des Habitans de ces Townships, qui, no-
toirement à cet égard, contient l'exacte vérité.

J. Langevin,
écuyer.

11 Décembre.

Les Seigneuries qui aboutissent à ces Townships, contiennent-elles encore un nombre suffisant de terres non-concédées, pour subvenir aux demandes des jeunes Cultivateurs qui désirent s'établir sur des terres dont ils peuvent se dire propriétaires?—Non; car il ne reste que peu de lots dans ces Seigneuries valant la peine d'être cultivées qui ne sont pas encore concédées.

Quelles sont les parties de ces Townships que les nouveaux Cultivateurs préfèrent, et dans quels endroits trouve-t-on en plus grand nombre les établissemens que l'on a déjà commencés?—Les nouveaux habitans qui cherchent des terres donnent la préférence en général à celles qui se trouvent sur les bords de la rivière Bécancour; et dans le fait, c'est là où les nouveaux établissemens augmentent le plus rapidement, et où ils se trouvent en plus grand nombre.

Quel est l'état de ces nouveaux établissemens; et pouvez-vous informer le Comité du nombre de familles ou de personnes qui se trouvent déjà établies dans ces endroits?—Le premier établissement eut lieu en 1825, et se fit dans Blandford par deux familles des Paroisses voisines. En Juillet 1827 la population sur les bords de la Rivière Bécancour dans le Township en question, s'élevait à 100 personnes, et en Novembre dernier on y comptait 150 personnes, tous Agriculteurs.

Les progrès de ces établissemens sont-ils retardés faute d'un Chemin; et à combien de familles l'ouverture du Chemin mentionné dans la Pétition qui est référé à ce Comité, (*La Pétition de divers Habitans des Townships de l'Est situés dans le Comté de Buckinghamshire, a été alors montré au Témoin,*) procurerait-il un accès plus facile de s'établir; et quels moyens de communication les familles établies dans ces Townships ont-elles avec les anciens établissemens?—Si l'on ouvrait et parachevait un bon Chemin entre la Paroisse de Gentilly et la Rivière Bécancour, cela aurait l'effet d'établir rapidement le peu de lots qui restent encore non-concédées le long de ce Chemin, de même que ceux qui se trouvent de chaque côté de la rivière Bécancour, ainsi que de ses ruisseaux tributaires, plusieurs lieues au-dessus et au-dessous du Chemin en question. Les terres arrosées par ces rivières, lorsqu'elles seraient complètement établies, pourraient suffire à une population de plus de 20,000 âmes. Les familles qui sont maintenant établies dans ces endroits ne peuvent communiquer avec les
Paroisses

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

J. Langevin,
écuyer.

Paroisses voisines qu'avec beaucoup de difficulté, et cela, principalement dans la saison de l'été; à cette époque, pour se servir d'une expression vulgaire, tout le transport s'effectue "sur les épaules des gens."

11 Décembre.

Les personnes qui ont des terres dans ces Townships, ont-elles travaillées à l'ouverture du Chemin qu'elles demandent, ou à quelqu'autre Chemin?—Oui; elles ont fait un bon Chemin d'hiver qui est déjà bien fréquenté tant en hiver qu'en été; d'autres propriétaires ont aussi commencé dans la ligne entre Blandford et Maddington un autre Chemin depuis la rivière Bécancour jusqu'à Gentilly; ce Chemin est pareillement bien fréquenté.

Les Cultivateurs dans ces endroits ont-ils les moyens d'ouvrir et de parachever le dit Chemin?—Cela est bien au-delà de leurs moyens.

A quelle distance des établissemens des rives du fleuve Saint-Laurent trouve-t-on des nouveaux établissemens sur la Rivière Bécancour, et ces établissemens n'ont-ils aucun moyen de communication que par la seule ligne où les Pétitionnaires demandent l'ouverture d'un Chemin?—La distance des nouveaux établissemens sur la rivière Bécancour, et ceux qui sont dans le voisinage, à aller au fleuve Saint Laurent, est de cinq à cinq et demi ou six lieues. A part des Chemins dont j'ai parlé dans ma réponse à la septième question, il s'en trouve un autre dans Maddington, qui y a été pratiqué par les commerçans de bois; ce qui procure une communication entre les établissemens sur la rivière Bécancour et ceux qui sont dans la Paroisse du même nom. Il y a aussi une autre communication par eau au moyen de la Rivière Bécancour elle-même; mais elle est très longue et dangereuse, et elle est fréquemment impraticable.

Savez-vous quelles sont les raisons qui portent les Pétitionnaires à demander un Chemin entre le premier et le deuxième rang des Townships de Blandford, plutôt qu'ailleurs?—Ces raisons, à mon avis, sont comme suit: Il y a une réserve de soixante six pieds de terre de front pour ce Chemin dans les Lettres Patentes de Blandford: il se trouverait placé là dans le lieu le plus central. Tous les lots dans Gentilly sur la continuation de ce Chemin (qui a été verbalisé) sont pris, de même qu'un grand nombre dans Blandford. Il y a maintenant plusieurs lots aux deux extrémités de ce Chemin dans Blandford qui sont établis. Tous les lots dans Blandford qui se trouvent sur la rivière Bécancour, à l'exception des réserves pour le Clergé, sont pris de même; de sorte que cela donne l'assurance que ce Chemin sera entretenu après qu'il aura été ouvert; il n'y a point de lots de réserve sur ce Chemin. En dernier lieu, on y a fait plus

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

plus de travaux que sur aucun des autres. Les deux autres Chemins ne se trouvent pas dans un lieu aussi central. Celui dans Maddington ne l'est pas du tout ; il fait beaucoup de détours, et passe à travers des terres qui n'ont pas été mesurées. L'autre Chemin dans la ligne entre Maddington et Blandford occupe un terrain qui n'a pas été réservée à cette fin ; la plus grande partie du terrain dans Maddington qui l'avoi sine n'est pas mesuré ; celui qui se trouve dans Blandford est entièrement composé de lots de réserves, ce qui fait que l'époque de leur établissement est très éloignée et très incertaine. Les établissemens sur ce Chemin les plus voisins de la rivière Bécancour sont ceux de la troisième concession de Gentilly.

J. Langevin,
écuyer.

11 Décembre.

Dans le cas où la Législature accorderait une aide pécuniaire pour ouvrir le Chemin en question, savez vous par quels moyens on pourrait à l'avenir pourvoir à son entretien ; indiquez ces moyens au Comité ?—Les moyens sont certains, et sont indiqués dans ma réponse à la question précédente, car il ne peut y avoir aucun doute qu'un Chemin avec des établissemens de chaque côté, sera bien entretenu.

Pouvez-vous dire combien il en coûterait pour ouvrir et parachever ce Chemin ; quelle est son étendue, à quel point du fleuve Saint-Laurent on devrait le commencer, et jusque où il devrait s'étendre ?—Pour ouvrir et parachever ce Chemin, en le faisant partir de la rivière Bécancour pour arriver à l'entrée du bois de Gentilly, sur les lots de la deuxième concession, ce qui comprend une distance d'environ cinq lieues, cela coûterait environ £600 courant ; pourvu que l'ouvrage fut dirigée par des personnes intègres et de capacité, et que les deniers fussent employés avec la plus grande économie.

Quelle somme à peu près a-t-on déjà employée sur le chemin en question ?—Environ £150.

A part des avantages publics dont vous avez parlé dans vos réponses précédentes, en résulterait-il d'autres par suite de l'ouverture de ce chemin ?—Oui ; parceque ce Chemin sera utile non-seulement aux propriétaires des terres à travers desquelles il passera, mais il aura encore l'effet d'ouvrir une communication directe entre les anciens établissemens et une grande étendue de pays propre à la culture, dont la rivière Bécancour forme le centre ; par cette rivière les divers établissemens pourront communiquer entr'eux au moyen de canots en été, et par un beau chemin sur la glace en hiver, et cela depuis les chûtes dans le Township de Maddington en remontant la rivière vers le nord-est ; parceque l'on pourra à l'a-

venir

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

J. Langevin, écuyer. venir continuer ce Chemin jusqu'au Chemin Craig, et il deviendra alors d'une utilité plus générale.

11 Décembre. Trouve-t-on des places de débarquement commodes et assurées pour les Barques à Vapeur et autres vaisseaux de la rivière, au sud du fleuve Saint-Laurent, proche de Gentilly?—Oui; dans un endroit appelé Livard, dans la Paroisse de Saint Pierre les Becquets, voisine de celle de Gentilly, il y a un lieu de débarquement sûr et commode pour les Barques à Vapeur et autres vaisseaux de la rivière.

C. Langevin et L. A. Lapelée, Ecrs. *Charles Langevin et Louis Abraham Lagueur, Ecuyers,* ayant été appelés, le témoignage précédent de Jean Langevin, Ecuyer, leur ont été lu, et ils l'ont confirmé.

Lundi, 15 Décembre 1828.

W. Green, Ecuier. *William Green,* Ecuyer, a comparu; et lui ayant été demandé s'il voulait bien communiquer au Comité, les plans qu'il pouvait avoir en sa possession, et qui ont rapport aux parties du Canada qui n'ont pas été explorés, il a communiqué ceux qui suivent:—

15 Décembre.

1^o. Une Carte de la Rivière St. Maurice, depuis le Lac Opigewan jusqu'à son embouchure, par Mr. Commeau, un Commerçant.

2^o. Une Carte de la Rivière Montmorenci, depuis sa source jusqu'à la chute, tracée sur l'écorce de Bouleau, par Michel Tsiouj, un des Chefs des Sauvages de Lorette.

3^o. Une Carte du pays entre le Sagenay et la rivière St. Maurice, tracée sur l'écorce de bouleau, par Nicolas Vincent, premier Chef des Sauvages de Lorette.

4^o. Une copie de cette dernière Carte sur papier.

5^o. Une Carte tracée sur l'écorce de Bouleau des Rivières Jacques Cartier, Batiscan et Sainte Anne, par André Romain, un des Chefs des Sauvages de Lorette.

Mercredi, 17 Décembre, 1828.

Alexander Joseph Wolfe, écuyer, un des juges de paix du District de Québec, et capitaine dans la division de milice de St. Ambroise, a comparu

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

paru et a informé votre Comité : Qu'il a servi dans le 60ième. régiment, depuis le commencement jusqu'à la fin de la guerre dans la péninsule ; qu'il a aussi servi en Egypte et a été placé à la demie-solde comme Enseign et Adjudant dans la 60e. régiment, en novembre 1824, et qu'il s'est aussitôt rendu au nouvel-établissement de Valcartier, où il a continué a faire sa résidence avec sa famille, sur des terres qu'il a achetée en cette endroit.—Qu'il a eu occasion de diriger son attention à la confection de nouveaux chemins ; et particulièrement en l'année 1826, lorsqu'il fut employé à surveiller l'ouverture du chemin depuis le Portage de Témiscouta, jusqu'à l'extrémité du lac du même nom ; ce qui comprend une étendu de 36 milles à travers les bois ; qu'il avait, proportion moyenne, cinquante hommes sous ses ordres, tous canadiens ; leurs gages étaient de 2s par jour, qu'on leur payait comptant tous les samedi, ou plutôt s'ils le désiraient, en espèces ; ce qu'ils préféraient à l'argent de papier. Ils lui demandèrent 2s 6d par jour, mais leur ayant promis qu'ils seraient payés en espèces, ils consentirent de venir à 2s par jour—Persuadé que cela serait le cas avant de commencer l'entreprise et lorsqu'il toucha les déniers au montant de £500 courant, il fit changer cette somme en piastres, demi-piastres, quart de piastres et en petite-monnaie. Il leur allouait 1 lb. de lard, 1½ de biscuit, et 3 roquilles de pois par jour ; il aurait pu se procurer de la boisson, mais il craignait de les voir s'ennivrer, il préféra donc de leur donner des pois, dont il pouvaient faire une soupe nourrisante.—Au premier abord, ils refusèrent de venir à moins de 2s 6d par jour, mais il tint bon à 2s. et il réussit à avoir 10 hommes à 2s, avec lesquels il partit, dans l'espérance que d'autres le joindraient ; ce qui eut lieu, effectivement, car le lendemain, environ 40 les rejoignirent ; lorsqu'il se rendit sur les lieux il n'y trouva qu'un sentier, et dans toute la longueur du chemin, il n'y avait qu'un espace de 3 milles où l'on pouvait y passer que difficilement avec une charrette. En procédant à la confection du chemin, on abattait les arbres, on les coupait en longueurs, et on rangeoit les billots à mesure que l'on avançait — Il n'a pas employé le feu, dans une étendue d'environ deux milles, il a ouvert des fossés d'environ deux pieds de profondeur et autant de large ; on y a fait les pontages avec des pièces de cèdre, d'environ un pied en diamètre, que l'on a fendues en deux, les côté plat posé en dessous, et le revers a été couvert de terre et de gravois que l'on avait pris des fossés de chaque côté ; il y a environ un tiers du chemin que l'on a construit en pontages de cette manière ; on avait précédemment fait ce chemin avec des pièces de sapin d'environ cinq pieds de long—Il paraît que l'on avait anciennement ouvert ce chemin de la largeur de 6 ou 8 pieds, mais il avait repoussé des cerisiers d'une grande hauteur, qu'il fût obligé de couper ; dans quelques endroits ces cerisiers

W. Green,
écuyer.

15 Décembre.

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

W. Green,
écuyer.

15 Décembre.

étaient si touffus qu'ils bouchaient et formaient une arche, sur le chemin.—Il trouva trois étendues de pays fort montagneuses où passait le chemin, et qui étaient remplies de rochers, afin d'éviter une de ces passes rocheuses, il ouvrit un nouveau chemin, ce qui a raccourci la distance de trois ou quatre acres ; il y avait une côte tellement à pic, qu'il fut obligé de la couper dans sa base en zig zague dans l'étendue d'environ 100 verges.—Ces portions montagneuses couvrent environ une étendue de 4 ou 5 milles ; et il fût dans la nécessité d'en enlever plusieurs gros rochers de pierre grise. Il était muni de poudre à canon, mais il ne s'en servait pas, parcequ'il crût qu'il serait plus avantageux et moins dispendieux, en fait de tems et d'argent, d'y entasser des morceaux de bois et d'y mettre le feu ; et lorsque les rochers étaient rouges il y faisait jeter de l'eau ; alors, avec de grosses masses on les cassait facilement, et on employaient les morceaux à remplir les cavités du chemin. Il employa trois mois à parachever ce chemin avec environ 50 hommes, quelques fois plus, quelques fois moins.—La somme entière placée à sa disposition pour faire ce chemin était de £550 courant ; il dépensa dans sa confection une somme de £500, laissant une balance de £50. Il fit plusieurs petits ponts ; mais il ne peut en dire le nombre. Il y a un pont d'une grande dimension sur la Rivière du Loup qui a coûté, à ce qu'on lui a rapporté, £1200, il a environ 300 verges de long, et il est bien détérioré. En voyant l'état délabré de ce pont à son retour, il employa un charpentier, ou un constructeur de moulins qui se trouvait sur les lieux, afin d'en faire la visite, dans la vue de s'assurer si les fonds qui lui restaient, étaient suffisans pour le réparer. Le rapport fût, qu'il fallait une somme beaucoup plus considérable à cette effet. Il employa un homme pour en ôter la neige durant l'hiver, et rendre le pont plus léger, afin de le faire durer plus longtems, et l'empêcher d'être emporté par les glaces du printemps ;—Il paya pour cela, £4, 10, ce qu'il considère être une rémunération suffisante pour ces peines pendant l'hiver ; qu'il en a agi ainsi sous la sanction de Son Excellence le Gouverneur-en-chef—Ces deniers ont été payés à même les fonds restant entre ses mains, ainsi qu'il a déjà été fait mention. Qu'il lui fut alloué comme surveillant, 15s. courant par jour. Il n'y a eu aucun marché particulier à l'égard des provisions, il se procurait lui même sa nourriture.

Le chemin est-il maintenant praticable pour y passer les voitures et les chevaux ? Le chemin était passable pour les voitures lorsque je laissai l'endroit, et nous fûmes suivis par des voitures et des chevaux : Je m'en servais pour répandre des gravois sur le chemin—Dans l'hiver suivant, j'ai lû dans les papiers-nouvelles que quatre cens chevaux avec des

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

des *sleighs*, chargé de bled étaient venus par ce chemin, du Nouveau-Brunswick en Canada ; ce qui n'est jamais arrivé auparavant.

W. Green,
écuyer.

15 Décembre.

Avez-vous quelques raison de croire que ce chemin a été avantageux aux nouveaux cultivateurs en dedans de nos limites ; et qu'ils en ont été satisfaits ? Je n'ai aucun doute que ce chemin leur a été avantageux. J'ai en ma possession la copie d'une lettre du Lieutenant Colonel Fraser, (l'original en a été remis au Major Elliot) résident au Lac Temiscouata, par laquelle il paraît qu'il est très satisfait du chemin. Il y a un individu connu sous le nom du Capitaine Hébert, un des premiers marchands à Madawaska, qui transporte en Canada par ce chemin vingt ou trente voitures, qui s'en retournent chargées de marchandises du Canada à Madawaska, tous les ans ; et il m'a témoigné qu'il était très satisfait de mon entreprise ; il a aussi dit au Colonel Fraser que si les deniers en premier lieu avaient été aussi bien employés, on aurait pu faire un bon chemin.—Il est néanmoins nécessaire que l'on fasse des réparations à ce chemin chaque année vu qu'il n'y a pas d'habitans établi sur ce chemin pour l'entretenir en bon état. Dans l'espace de 24 milles il n'y a pas une seule habitation établie sur ce chemin, et il est très-à désirer qu'il y eut quelques établissemens, afin d'y secourir les voyageurs, ainsi qu'à ceux qui transportent la malle d'Halifax.—Le Colonel Fraser m'écrivait en novembre dernier, de présenter une requête à la Chambre, pour un aide, afin de reparer les chemins, notamment à l'égard de ceux qui n'avaient pas encore été travaillés, et mentionnant que le chemin se détériorait, particulièrement le pont sur la Rivière du Loup.

A votre avis, quel est le meilleur moyen de confectionner les Chemins publics ? est-ce par contrat, ou par la surveillance de personnes convenables et expertes ?—On ne réussira jamais par le moyen des Contrats : parce que les Commissaires s'y rendent eux mêmes que très-rarement, et il y envoient à leur place, des personnes qui n'y vont pas souvent ; de manière que les ouvrages sont mal-surveillés. En général les Commissaires font des marchés avec un Entrepreneur principal, lequel fait un marché avec de sous-entrepreneurs ; ceux-ci font l'ouvrage par le moyen de journaliers qu'ils employent, ou d'autres sous-entrepreneurs qui, eux mêmes employent des journaliers ; l'Entrepreneur principal obtient des Commissaires le prix le plus haut possible, et il paye le moins qu'il peut au sous-entrepreneur, qui, de son côté, fait le moins d'ouvrage qu'il peut ;—pouvû que le Chemin soit reçu, soitque l'ouvrage se trouve bon ou mauvais.—Il arrive souvent que l'on fait un Chemin de bonne apparence même avec les plus mauvais matériaux ;
et

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

W. Green,
écuyer.
15 Décembre. et même lorsqu'il se trouve passable, il n'est pas de durée, par l'insuffisance des travaux que l'on y a fait—Il faut que l'Entrepreneur principal et les sous-Entrepreneurs tirent leurs profits de la somme qui a été allouée pour le Chemin ; le but principal de l'Entrepreneur en Chef, est que son Chemin soit reçu, et il ne se soucie guère de qu'elle manière il est fait.—Au lieu, que si l'on nommait une personne convenable, avec un traitement fixe, il serait de son devoir et de son intérêt, de veiller à ce que les travaux fussent faits d'une manière qui lui feroit honneur, et qui lui donneraient un titre à être employé à l'avenir.

Voulez-vous donner au Comité une copie de la lettre de Mr. Fraser au Major Elliot, à laquelle il est référé dans l'examen précédent. (*Le témoin en a donné copie, laquelle a été lue comme suit :*)

“ *Entrée du Portage,*

St. Patrice, 19e. août 1826.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que M. Wolffe est arrivé au lac ; et je prends la liberté d'ajouter, que d'après les améliorations que j'ai remarquées personnellement en voyageant l'autre jour, ainsi que d'après l'opinion de tous ceux qui voyagent par le Portage, je conçois que, vû l'activité et les efforts de ce Monsieur, il n'est que juste de dire, qu'il a fait au delà de ce que l'on pouvait espérer en considérant surtout le peu de tems qu'il a employé, et le peu de moyens dont on l'avait pourvu ; ce qui, avec les sommes considérables qui ont ci-devant été employées sous la surveillance d'autres individus, ne peuvent pas m'empêcher d'exprimer qu'il les a grandement surpassés dans l'exécution du devoir dont il était chargé.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très-obéissant serviteur,

ALEX. FRASER.

Major Elliot.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Vendredi, 19 décembre 1828.

Jean Baptiste Taché, Ecuyer, Notaire Public, de Kamouraska, a été *J. Bte. Taché,*
appelé et examiné : *écuyer.*

19 Décembre.

Voulez-vous nous dire si le manque de chemin pour parvenir aux terres propres à la cultures et faire de nouveaux établissemens, retarde beaucoup dans toute la côte du sud les progrès de l'agriculture et l'établissement de cette partie du pays, et savez-vous si la qualité des terres dans les profondeurs y est bonne en général ? J'ai entendu dire à plusieurs chasseurs qui ont parcouru les terres qui se trouvent derrière les seigneuries de Ste. Anne Lapocatière, Rivière Ouelle, Fief St. Denis et Kamouraska, entre ces seigneuries et la rivière St. Jean, que cet espace de terrain était généralement bon et très propre à l'agriculture. Le fief St. Denis qui a été exploité dernièrement par un arpenteur, qui l'a mesuré et qui s'étend beaucoup plus en profondeur dans les terres que les seigneuries voisines, est d'un sol très fertile, et au delà de ce fief le terrain à perte de vue, tant vers le sud que vers l'est et l'ouest, paraît être très propre à l'agriculture. Le manque de chemins est, dans mon opinion, une des principales causes qui retardent le défrichement, non seulement des terres dont je viens de parler, mais encore de toutes les autres terres en bois de bout de la côte du sud.

Les lois du pays pour faire ouvrir les chemins sont-elles préjudiciables à l'avancement ou à la formation de nouveaux établissemens, et si elles vous paraissent préjudiciables ou insuffisantes, quels seraient les moyens d'y remédier ? Oui, assurément ; elles sont non seulement préjudiciables à la formation de nouveaux établissemens, mais elles arrêtent d'une manière sensible les progrès des établissemens déjà faits. Je m'explique. Je considère les lois des chemins actuellement existantes comme très préjudiciables à l'avancement du pays, en autant que le coût des procès-verbaux pour l'ouverture des nouveaux chemins est énorme, en raison des moyens des habitans, que cette dépense jointe aux travaux à faire pour l'ouverture des chemins, est un fardeau qui écrase les jeunes habitans ; que même dans les terres défrichées, un procès-verbal fait à la distance de trente lieues de Québec, (je prends Kamouraska pour exemple) ne coûte pas moins de vingt livres et quelques shelings, y compris les frais de greffe et l'allouance faite à l'Inspecteur. Que cela a lieu pour le moindre chemin qu'on veut faire tracer ; que le pouvoir donné par la loi aux Grands-Voyers est beaucoup trop étendue ; qu'il n'y a point de stabilité dans leurs jugemens ; que ce qu'un Grand-Voyer fait aujourd'hui, son succes-

seur

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

J. Bte. Taché, seigneur le défait demain, et il est à ma connaissance qu'un chemin tracé dans une terre cultivée, par un Grand-Voyer, dans un espace de moins d'une demie-lieue, a été changé deux à trois ans après par son successeur, ce qui entraîna une vingtaine de propriétaires dans une dépense de plus de quarante louis à donner aux Grands-Voyers pour les deux procès-verbaux, outre la perte du temps employé à défaire et refaire les ponts et chemins. Je pense que le moyen de parer à tous ces inconvéniens serait ou de donner un salaire fixe au Grand-Voyer, et ne lui permettre de retirer aucun honoraire des habitans, ou de convertir l'office de Grand Voyer dans une office de record pour chaque comté ; et que les chemins nouveaux fussent tracés à l'avenir par un comité de cinq habitans de chaque paroisse, nommé par une élection annuelle dans la manière dont on élit maintenant les Sous-Voyers, lesquels fixeraient les chemins demandés, en dresseraient procès-verbal, et le ferait passer au gardien du record qui serait autorisé à en délivrer copie à qui en demanderait.

19 Décembre.

Mr. A. Balantyne. Mr. *Augustin Balantyne*, Député Arpenteur Provincial, étant appelé, a informé votre comité : Qu'il a été employé pour faire des arpentages dans les derrières des paroisses de Kamouraska et de la Rivière Ouelle, jusqu'à la profondeur d'environ six lieues du fleuve ; que le terrain y est planche, d'une bonne qualité, et pourrait faire de bons établissemens : on pourrait facilement ouvrir des communications pour aller rejoindre la rivière St. Jean dans cet endroit ; que les terres des seigneuries voisines sont en grande partie concédées, excepté celles du fief St. Denis, où il y a encore des concessions à faire, mais pas en quantité suffisante pour la demande et le besoin des habitans. La grande difficulté pour ouvrir ou fournir de nouveaux établissemens, c'est le manque de chemins. Le système actuel de faire ouvrir des chemins est si dispendieux, qu'il est impossible à de nouveaux habitans d'en supporter les frais avec les rentes qu'ils sont obligés de payer pour leurs terres ; qu'il croit qu'un moyen facile de former un nouvel établissement serait d'ouvrir une grande route à travers de bonnes terres, ce qui est impossible d'effectuer avec les lois des chemins existantes ; qu'il croit qu'il conviendrait d'ouvrir dans la côte du sud des grandes routes à travers les terres à établir, à la distance de dix lieues, ou dans tous les endroits où il se trouvent des terres convenables pour faire des établissemens. D'après les renseignemens qu'il a eus, il croit que la branche principale de la rivière St. Jean se trouve distante du fleuve à l'Islet d'environ vingt lieues ; que derrière la Rivière Ouelle il ne croit pas qu'il y ait plus de quinze lieues.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTÉRIEURES.

Anthony Gilbert Douglas, écuyer, ci-devant capitaine dans le regiment Fencible Canadien de Sa Majesté, a été appelé et examiné :

A. G. Douglas, Ecr.

19 Décembre.

Avez-vous eu occasion, et en quelles circonstances, de vous mettre au fait des moyens pratiques que l'on employe pour ouvrir des chemins à travers les bois dans ce pays ? Je travaille depuis six ans à faire des chemins dans les bois. Quand les arbres sont débités, les Canadiens ne se servant plus de bœufs perdent du tems à tasser. Les bœufs serviraient aussi à labourer les parties du chemin qui en sont susceptibles, ce qui détruirait les fardoques, et même des racines assez considérables.

Quel est le prix moyen de la dépense pour ouvrir des chemins à travers les terres ; et quel est le système que l'on y adopte ; y a-t-il quelques chemins dans les environs de votre résidence qui exigent des travaux ou qui devraient être ouverts, ou dont les réparations et l'ouverture seraient avantageux à la province ?

Le prix moyen des travaux est difficile à fixer, vu la variété des circonstances. Je crois qu'on peut le porter de 80 à £130 la lieue. Dans les bois les chemins ne devraient avoir que 16 pieds de large, le vent y ferait moins de dégat ; le découvert qu'on exige, souvent coûte plus qu'il n'est utile. Les savannes ne devraient jamais être ponté de grosses pièces. Plusieurs lits de petits arbustes, alternativement couverts de lits de terres tirées des fossés, rempliraient mieux le but qu'on se propose. Le chemin de Saint-Grégoire a besoin d'une aide pour être entretenu. L'automne dernier, cette année entière ont été extrêmement pluvieux ; les townships qu'il traverse (pour des causes qu'il serait trop long de détailler) ne sont que foiblement établis. On espère donc que le public viendra au secours du public. Une communication de 40 à cinquante arpens depuis l'extrémité de la route du Saint-Esprit dans la paroisse de Nicolet au chemin de Saint-Grégoire est ici recommandée. Quelques milles (douze m'at-on dit) ouverts dans le township d'Hertford, donneraient une communication avec Portland.

Détaillez particulièrement les avantages publics qui résulteraient par suite de l'ouverture des chemins en question ?

La rivière prend généralement plutôt à la Pointe aux Sables que devant les Trois-Rivières. Les habitans des townships auraient le choix des deux routes, Nicolet et la Baie. D'autres paroisses du côté du nord pourraient en tous temps aller trafiquer dans les townships. La communication avec Portland offre un grand avantage à toute la province.

Les

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

A. G. Douglass, écr.

19 Décembre.

Les douze milles ouverts dans Hertford nous mettraient dans les beaux chemins de nos voisins. Le port de Portland ne gèle jamais. Les paquebots d'Angleterre y arriveraient aussitôt qu'à New-York, et se trouveraient plus près d'Halifax et du Nouveau-Brunswick. La distance de Portland aux Trois-Rivières n'exède pas 225 milles. Les dépêches du gouvernement, les marchands et les voyageurs arriveraient plutôt partout ; sans compter l'avantage de nouvelles branches de commerce pour les townships, et les deux bords du Saint-Laurent.

Qu'elle serait la dépense probable ?

Ne connaissant ni le terrain d'Hertford ni même celui du bout de la paroisse de Nicolet, je demande de référer à ma seconde réponse.

A votre avis, quel est le mode le plus avantageux que l'on devrait suivre dans l'emploi des deniers à ces fins ? L'ouvrage devrait-il être donné par contrat, ou serait-il plus avantageux que le chemin fût ouvert sous la surveillance de quelques personnes de capacité que l'on emploierait et payerait à cette fin ; détaillez amplement vos raisons quand aux avantages ou désavantages que présentent ces deux méthodes respectivement ?

Les commissaires, suivant la loi, offrent les contrats au rabais, mais ce rabais coûte souvent fort cher, car tout contracteur doit s'assurer de quarante par cent de profit, puisqu'il risque d'être ruiné par un procès lors de la réception de son chemin. Si le contracteur prend un long bout de chemin, il lui faudra des sous-contracteurs qui raisonneront comme lui. Voilà ce qui explique pourquoi les £58,000 votés pour les communications intérieures ont à peine produit un petit chemin dans toute la province. Le second moyen est donc préférable ; mais il y a aussi un danger en cela. Il faudrait placer un homme convenable à la tête de ce nouveau département, avec injonction d'employer les officiers de milice dans les paroisses, et de bons habitans pour les aider et ils seraient payés, mais il lui fourniraient de bons et respectables travailleurs à la journée ou au mois en se nourrissant eux-mêmes, dans certains cas on pourrait leur allouer le transport de leurs provisions. Le chef de ce département ne devrait avoir aucun argent en main. Il tirerait sur le receveur-général, ou tout autre individu, aussi souvent que les travaux le requéreraient, mais toujours sur les affidavits ou comptes assermentés des aides qu'il aurait employés.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

L'honorable *Louis René Chaussegros De Léry*, membre du conseil législatif, a été appelé et examiné.

L'honorable
*L. R. C. De
Léry.*

Le chemin de Longueil à Chambly est-il une route très fréquentée et par qui?—Ce chemin est le débouché de plus de dix paroisses et des townships qui ont leur sortie par les montagnes de Rougemont de Maska et par conséquent est un des plus fréquentés.

19 Décembre.

Quelles portions en sont chemins de front, et quelles portions en sont chemins de route?—Ce chemin a quatre lieues $\frac{1}{2}$ de long et presque partout chemin de front; à l'exception de trois routes qui forment ensemble environ trois quarts de lieue.

Celles-ci pourraient-elles être empierrées par les personnes obligées à leur entretien, ou une aide publique est-elle absolument nécessaire pour rendre cette route bonne en tout temps de l'année?—Je ne pense pas que ces routes puissent être empierrées aux frais des habitans qui y sont assujettis sans une aide publique. Un chemin de barrière pourrait seul rendre ces routes bonnes dans tous les temps de l'année.

Les parties du chemin qui sont chemin de front pourraient-elles être empierrées par les personnes obligées à leur entretien ou une aide publique est elle absolument nécessaire pour rendre cette route bonne en tous temps de l'année?—Il y a dans cette partie (le chemin de front) deux savannes d'environ 40 arpens de longueur, qui, tous les printemps, sont lavées par les eaux et souvent dans l'été par celles des orages qui enlèvent la terre que l'on y met tous les fois qu'on en répare le chemin. Une aide publique, ou un chemin de barrière serait dans mon opinion le seul moyen de rendre tout ce chemin bon roulant.

Quelle étendue de chemin de route y a-t-il sur le chemin public entre la Côte des Neiges et l'Abord à Plouf, et combien d'intéressés sont chargés de son entretien.—Entre la Côte des Neiges et l'Abord à Plouf, ce chemin est une continuation de quatre à cinq routes de 30 arpens chacune, réunies ensemble par une équerre d'environ 10 arpens formée par une partie du chemin de la Côte de Vertu dans Saint-Laurent. Je ne puis dire dans le moment combien d'intéressés y sont assujettis n'ayant pas par devant moi les procès verbaux qui les établissent; la part de chacun est cependant assez courte et je pense qu'avec une aide publique, l'on pourrait parvenir à les empierrer.

Quelle est l'étendue de chemin de front dans le même espace.—Six à

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

L'honorable huit arpens sur le chemin de front de Vertu, et la rue du village de Saint-L. R. C. De Laurent qui est regardé comme chemin de front à la charge des habitans du dit village.
Léry.

19 Décembre.

Quel serait le meilleur moyen de rendre les chemins de route en général meilleurs qu'ils ne le sont.—Le meilleur moyen de rendre les routes en général bonnes serait dans mon humble opinion d'abord de les élargir jusqu'à 30 pieds ; ces routes n'étaient originairement que de vingt pieds, les fossés en ont mangé de 7 à 8 pieds, de sorte que dans ce moment il ne reste pour le roulage que 12 à 15 pieds. Après cet élargissement, il faudrait que la loi rendit obligatoire ce qui n'est maintenant qu'aux choix des intéressés, c'est-à-dire, l'entretien des routes, et ce par un amendement au bill des chemins, qui permet aux intéressés de donner l'entretien de leurs routes respectives au rabais, à des entrepreneurs. Le sous-voyer alors n'a que l'entrepreneur à surveiller. Je dois observer que cet amendement à l'acte des chemins doit expirer le premier mai prochain.

Quelle est l'étendue de chemin de route et de chemin de front sur la voie publique dans l'île de Montréal entre la cité et les traverses dans la paroisse du Sault aux Recollets ? L'étendue du chemin entre la cité de Montréal et les traverses dans le Sault aux Recollets est à peu près la même que celle entre la même cité et l'Abord à Plouf, savoir, d'environ deux lieues et un quart, dont environ trente arpens soit en montant soit en descendant la Rivière des Prairies pour gagner les différentes traverses, sont chemins de front.

Quel nombre d'intéressés sont chargés de ces routes ? Je ne puis donner avec précision le nombre d'intéressés obligés à ces routes, n'ayant pas les répartitions devant moi ; mais à l'exception des parts de la route dans la paroisse de Montréal, appelées, je crois, Route de la Visitation, à laquelle les habitans du Sault aux Recollets sont assujettis, les parts dans les autres ne sont pas très fortes.

Quelles parties pourraient être empierrées aux frais des intéressés, et quel serait à peu près pour eux le montant de la dépense ? Quelques parties ne peuvent-elles l'être que par une aide publique, et dans quelle étendue ? Je n'ai aucune expérience dans la construction des chemins à McAdam ; ainsi je ne puis dire combien pourrait coûter l'empierrement de ce chemin qui est déjà trop pierreux. Il faudrait certainement une aide publique pour tout ce chemin.

Quelles

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Quelles parties de la route entre l'église de St. Martin et la Traverse pourraient être empierrées aux frais des intéressés. et quel serait à peu près pour eux le montant de la dépense.—Quelques parties ne peuvent-elles l'être que par une aide publique et dans quel étendue.—Je ne connais dans cette route aucune partie qui pourrait être empierrée aux frais des intéressés, encore moins combien cela pourrait coûter. Toute cette étendue devrait l'être par une aide publique ou par répartition d'argent sur toute la paroisse, ce qui ne plairait certainement pas à ses habitants.

L'honorable
L. R. C. De
Léry.

19 Décembre.

Lundi, 22 Décembre, 1828.

Alexandre Joseph Wolff, Ecuyer, a comparu de nouveau, et a été entendu : *A. J. Wolff, Ecuyer.*

22 décembre.

Avez-vous en votre possession des Rapports ou Copies de Rapports des Comptes ou Copies de Comptes, que vous avez relativement au Chemin du Portage de Temiscouata, et s'il en est ainsi, voulez-vous bien en donner communication au Comité? J'ai envoyé mes Comptes au Major Elliot; J'en ai des Copies à ma résidence à Val-Cartier. Le document que je produis maintenant est le Rapport que je fis le 25 Août, 1826, à Son Excellence le Gouverneur en Chef, au sujet des travaux qui ont été faits au Chemin que j'avais à surveiller. Je produis au Comité les Lettres qui me furent adressées par le Colonel Frazer au sujet du Chemin en question.

(Le Temoin a produit ces documens, et ils ont été lus comme suit:)—

Rapport des Travaux qui ont été faits au Portage du Lac Temiscouata, depuis le 15 Juin jusqu'au 19 Août, 1826, sous la surveillance de A. J. Wolff, Lieutenant à demie-Solde au 60e Régiment, nommé par Son Excellence le Gouverneur en Chef, comme Commissaire pour les Travaux susdits :

Québec, 25 Aout, 1826.

Le 15e. Juin.—Je fis partir un parti de Travailleurs du Fleuve Saint-

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. J. Wolffe,
écuyer.

22 décembre.

Saint-Laurent pour se rendre à la Rivière Verte, sous les ordres d'un Assistant Inspecteur ; je le suivis le lendemain avec un autre parti, et à mon arrivée, je trouvai que la partie du Chemin conduisant au Pont avait besoin de nouveaux pontages et d'autres réparations. Je commençai les travaux dans cet endroit. Je fis mettre le Pont dans un état parfait, parcequ'il était très dangereux ; je me rendis alors avec une deuxième escouade au Pont sur le Ruisseau Morneau ; que l'on me dit être presque impraticable, vû qu'une femme (Madame Macdonald) avait failli s'y casser une jambe. Je trouvai qu'il était nécessaire d'y rebatir le pont tout à fait à neuf ; après quoi, j'employai tout les travailleurs sur le Chemin entre ces deux Ponts, renouvelant et raccommodant tous les Pontages qui sont nombreux, ôtant et aplanissant des morceaux de rochers et les autres embarras, et je fis ouvrir le Chemin partout où cela était nécessaire. En me rendant de la maison de côté à la Rivière Verte, quoique ce Chemin soit considéré praticable pour des voitures à roues ; mais en y voyant le mauvais état des pontages qui sont par conséquent dangereux au public, et après y avoir employé les hommes à remettre les deux Ponts et le Chemin qui se trouve entr'eux, de manière à prévenir les accidens, j'employai les travailleurs à réparer les pontages sur cette partie du Chemin, vu qu'il avait été trouvé impraticable de transporter les provisions et les outils pour le parti des travailleurs. Je jugeai aussi qu'à partir du Pont de la Rivière du Loup, jusqu'à la Rivière Verte, le Chemin avait grand besoin d'être élargi, ce que je ne fis pas, néanmoins, pour les raisons suivantes :— Considérant les travaux qu'il y avait à faire sur tout le Portage, particulièrement depuis la Petite Fourche jusqu'au Lac, et la somme limitée qui avait été accordée, je continuai dans l'intention de parcourir le Chemin dans toute son étendue, et d'y faire faire les travaux les plus pressans ; et alors, à mon arrivée de constater la somme qui avait été dépensée, de manière qu'à mon retour je pus également répartir la balance ; autrement j'aurais pu être induit en erreur en dépensant une plus forte proportion des deniers sur une partie du Chemin plutôt que sur une autre.

Je retournai alors au Chemin qui est audeffus du Ruisseau Morneau ; pendant une étendue d'environ un mille, il est de largeur suffisante, mais couvert de morceaux de rochers ; je les fis ôter

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

ou briser, et j'en fis remplir les trous avec des pierres plus petites, du gravois du sable ou de la terre. De là à la Savanne des Roches, distance d'environ deux milles, le Chemin était bien embarrasé, et on l'ouvrit de la largeur de 24 à 30 pieds; tous les pontages qui sont nombreux et qui se trouvent ici d'une étendue considérable, furent renouvelés ou raccommodés; on y ouvrit des fossés et des saignées où cela était praticable.

A. J. Wolfe,
écuyer.

22 décembre.

Je fis tous mes efforts pour rendre le Chemin de la Savanne des Roches praticable pour des voitures à roues, en brisant les plus grosses pierres, nivelant la surface avec les fragmens, et couvrant presque tout le centre avec des gravois et du sable, et je puis dire que je réussis, car le Colonel Fraser arriva à la Rivière Saint-François deux ou trois jours après, avec une charrette qui avait une charge de quatre quintaux. Je fis ouvrir le Chemin de la largeur d'environ vingt-cinq pieds.

De la Savanne des Roches au pont sur la Rivière Saint-François, distancé d'environ un mille, le Chemin était rempli de grosses pierres, on en ôta plusieurs et on cassa les autres. Les cavités furent remplies avec des gravois et du sable, et le Chemin fut ouvert d'une largeur considérable. Je trouvai le Pont qui est sur cette Rivière très-dangereux; il inclinait au sud par la foiblesse de la lambourde de ce côté; je fis défaire le Pont, et y fis mettre une nouvelle lambourde et je fis couvrir le Pont en cédre neuf:

De la Rivière St. François à la Grande Fourche, le Chemin au pied de la Montagne est très-marécageux, et tous les Pontages en furent renouvelés ou raccommodés, ainsi que les circonstances l'exigeoient; on y fit des fossés et des saignées pour égouter le Chemin; en arrivant vers le commencement de la montée, on rencontra de gros morceaux de rochers, qui furent ôtés, malgré qu'il y eut quelques uns de grosseur considérable; les cavités qu'ils occupaient furent remplies avec des gravois et des terres. Le Chemin qui se trouvait bouché par les broussaillés fut ouvert jusqu'à la largeur de 24 à 30-pieds.

Au Ruiffeau Salop les Pontages étaient si mauvais, qu'il fallut y placer des nouvelles lambourdes, le Chemin étant bien marécageux,

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. J. Wolfe,
écuyer.
22 décembre.

geux, on les renouvela, de même qu'un Pont en neuf sur le Ruisseau. De là à la Grande Fourche, environ $1\frac{1}{2}$ milles, on ouvrit le Chemin de la même largeur que ci-devant, et on refit à neuf un Pontage d'une étendue considérable. Le Pont sur la Rivière fut aussi réparée. A partir de la Grande Fourche jusqu'au pied de cette Montagne, on fit des Pontages à neuf, on ouvrit des fossés et des saignées pour faire écouler les eaux de dessus le Chemin ; et comme toute partie paraissait être constamment couverte d'eau, on se servit de gravois et de terre pour en élever le centre, et par ce moyen faire refluer les eaux dans les fossés. Les morceaux de rochers furent enlevés, et cela pendant tout l'espace du Chemin jusqu'à la Petite Fourche, on travailla aussi à l'élargir, vu qu'il était rempli d'embaras ;—on nettoya un grand nombre de fossés, et l'on fit des saignées par intervalles d'environ un quart de lieu. Les Pontages y furent renouvelés, et d'autres raccommodés. On couvrit à neuf le Pont de la Petite Fourche, en bois de cèdre.

Au delà de la Petite Fourche, le Chemin dans l'étendue d'une demie lieu est en Savanne ; conséquemment il fallut y faire divers fossés et saignées ; les Pontages furent aussi renouvelés et raccommodés. Comme ci-devant, le Chemin fut élargi jusqu'à environ 30 pieds. Je trouvai ici, même dans cette saison de l'année (très-avancée du mois de Juillet) tous les Pontages à flôt ; on fit les mêmes opérations, ainsi que les circonstances l'exigeaient, jusqu'au pied de la Montagne Buard. On construisit un Pont neuf sur le Marais Sanglue. J'eus occasion de remarquer l'utilité des fossés et des saignées, car le lendemain du jour que nous avons fini les travaux au Marais dont je viens de parler (en autant que les circonstances pouvaient le permettre) nous essayâmes une forte orage et deux heures après le Chemin était parfaitement asséché. Il devint nécessaire d'élargir considérablement le Chemin tout le long depuis la Petite Fourche jusqu'au pied de la Montagne, pour que le Soleil, vu que le terrain est en Savanne, ainsi que les fossés et les saignées pussent l'assécher ; aussi en y donnant un libre accès aux vent.

Depuis le bas de la Montagne Buard, pendant l'espace d'environ deux milles, le Chemin était rempli de morceaux de rochers ; il

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

y en avait d'une telle grosseur, qu'il fut impossible de les enlever. Dans quelques occasions je me servi du feu, que je fit allumer sur les rochers, et lorsqu'ils étoient rouges, (les travailleurs en attendant élargissaient le Chemin) j'y faisais jeter de l'eau; alors ils se cassoient plus facilement, et on appaniffait ainsi le Chemin. Je trouvais que cette méthode étoit plus expéditive que d'y faire jouer les mines; vu que l'on trouve du bois sec partout, et qu'il n'en résulte aucun délai ni perte de tems. Les morceaux servirent à remplir les lieux bas et marécageux, les Pontages furent renouvelés ou raccommodés, ainsi que les circonstances l'exigeaient, et le Chemin fut élargi comme ci-devant. J'évitai en parti, une descente très-à-pic et rocheuse en faisant dévier le Chemin tant soit peu au Sud; cette partie étoit un peu basse, mais je la fis remplir avec du gravois et de terres encaiffées par des pièces. En continuant je rencontraï quelques Pontages qui étoient inutiles, (parcequ'il falloit égouter le Chemin par des fossés et des saignées) je les fis enlever. Delà jusqu'à la Montagne des Roches on continua à élargir le Chemin, à enlever les grosses pierres, et les arbres abattus par le vent; on renouvela quelques Pontages, et on en raccommoda d'autres.

A. J. Wolffe,
écuyer.

22 décembre.

La Montagne des Roches est regardée comme étant le plus mauvais endroit du Chemin du Portage, quant au mode de transport actuel; car dans l'espace d'un mille il est rempli de morceaux de rochers de toutes les dimensions, et il s'en trouve d'une telle grosseur que l'on ne peut pas penser à les enlever; mais je fis élever le Chemin au niveau de ces rochers, et j'en fis enlever et casser d'autres, autant que les circonstances le permirent; les morceaux servirent à niveler les lieux bas. Cette partie du Chemin a été auparavant (et paraît avoir été constamment) inondée par les sources sortant des rochers; je réussis à les détourner du Chemin par le moyen de saignées, et j'en changeai le cours. Les eaux de ces sources sont considérables, car je trouvai des Pontages d'une grande étendue entièrement à flot dans leurs eaux, quoiqu'ils en fussent éloignés d'environ une demie lieue.

Avant de tenter quelques améliorations à la Montagne des Roches, je fis couper un Chemin vers le S. S. Est de cette Montagne, afin de l'éviter, ce qui aurait en même temps raccourci le trajet d'environ

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. J. Wolfe,
écuyer.

22 décembre.

d'environ 4 arpens; mais cette nouvelle route n'a pas répondu à mon attente, et ne pourra être passable qu'aux gens de pied pour le présent, car l'extrémité en est trop à-pic; mais je n'ai aucun doute qu'à une époque future, on pourra avec peu de frais en faire un Chemin bien préférable à l'ancien Chemin. Depuis la Montagne des roches à aller au Pont de la Rivière du Petite Lac le Chemin, à quelques exceptions près, est en savanne, et est naturellement couvert de pontages, qui furent réparés et les fossés nettoyés. On y fit aussi des Pontages additionels, et on ouvrit le Chemin d'une largeur considérable. Le Pont sur cette Rivière fut couvert de cèdre neuf; delà jusqu'à la Rivière Ha! Ha! je remarquai les mêmes inconvénien-, (à l'exception que le Chemin n'a pas tant de savannes,) et on eut naturellement recours aux mêmes améliorations; le Pont sur cette Rivière fut couvert à neuf, vu qu'il avait été incendié. La montée, aussitôt après que l'on a traversé le Pont, était très à-pic (quoique courte) et l'on me dit très-dangereuse en hyver, je la fis améliorer autant qu'il est praticable pour le présent, en déviant en zig zague, et je suis d'opinion qu'on trouvera que c'est maintenant une montée et une descente très-faciles.

Depuis la Rivière Ha-Ha jusqu'au Lac, ce Chemin fut ouvert selon que la nature du terrain le demandoit; en plusieurs endroits il fallut ajouter de nouveaux pavés, faire de nouveaux fossés et décharges, et d'autres endroits demandèrent une réparation complète; mais j'ai le chagrin d'avoir à dire que cet ouvrage ne fut fait qu'à la hâte et en partie, car la saison approchant, les travailleurs se rendirent chez eux, et je n'en pus garder que quelques-uns pour continuer l'ouvrage, sans préjudice pour l'intérêt public, et j'eus raison de me féliciter d'avoir antérieurement engagé un partie de travailleurs du Lac pour venir me trouver, afin d'accélérer l'ouvrage; sans cela cette partie du chemin, distance d'environ une lieue, auroit été beaucoup moins améliorée.

Je crois devoir dire que, quoiqu'il ait été beaucoup fait à la Savanne des Roches, cette partie du Chemin demande encore de grandes améliorations pour la rendre praticable pour des voitures à roues. Quelques-uns des habitans du Portage m'ont rapporté que le Pont de la Rivière du Loup demandoit beaucoup de réparations,

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

raisons, et que si elles n'étoient pas faites cet Automne, le Pont étoit exposé à être brisé le Printemps prochain.

A. J. Wolffe,
écuyer.

22 décembre.

D'après les feux qu'ont couru dans les bois du Portage, on doit s'attendre à ce que le Chemin fera bien embarrassé par la chute des arbres abattus par le vent ; le feu ayant pénétré avant dans la terre et conséquemment bien endommagé les racines ; et l'on doit aussi s'attendre à ce qu'il ait eu beaucoup de pavage de détruit.

(Signé A. J. WOLFF.

Supplement au Rapport (d'Août 1826), des travaux faits sur le Chemin du Portage, au Lac Temiscouata.

Le 18 Septembre, je repris les travaux à la Rivière Verte, et commençai par réparer les jetées qui avoient été beaucoup endommagées par les feux des bois, par nettoyer le Chemin des arbres que le vent y avoit renversés, et je fis d'autres améliorations que j'avois remis jusqu'après mon retour du lac, lorsque j'y allai dans l'Été, ce que je ne pus faire, parce que les gens m'avoient laissé à l'approche des Moiffons.

La Lieue des Roches étant la plus mauvaise partie du Chemin, j'y appliquai particulièrement mon attention, et j'employai mes gens avec leurs voitures et leurs chevaux à transporter, pendant près de quinze jours, du sable et du gravier, qu'on ne pouvoit se procurer qu'à une distance considérable, et il en falloit un grand nombre de voyages pour couvrir le milieu du Chemin (disons trois pieds de large et un d'épais) dans toute la distance. J'élargis aussi le chemin, en ôtant et minant les roches, pour le rendre praticable aux voitures à roues, et je fis faire des canaux où les circonstances le permettoient.

De là je continuai les ouvrages, ôtant les embarras ou réparant les jetées et les ponts détruits ou endommagés par le feu, qui avoit causé de grands dommages dans toute la longueur du chemin. Je

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. J. Wolfe, le débarrassai de tous les bois qu'y avoit jetés le vent, et quelques jours de pluie m'ayant donné occasion de remarquer les endroits où l'on pouvoit faire avec avantage des fossés et des canaux, j'en fis creuser.

27 décembre.

A mon arrivée au Pont Ha ! Ha ! auquel endroit à aller jusqu'au Lac, le chemin n'avoit pas été fini dans l'Été, les gens m'ayant laissé avant que je m'y attendais, je fis réparer les fossés et les canaux et ôter d'autres embarras, autant que les circonstances me le permirent, car cette partie avoit besoin de beaucoup de réparations, et d'autant plus que les chauffées avoient été considérablement endommagées par le feu, et le chemin obstrué par un grand nombre d'arbres qui bouchoient les fossées et les canaux.

En approchant, et lorsque je fus arrivé au lac, je fus informé par tous les Voyageurs sans exception, que le chemin depuis le Pont de la Rivière du Loup jusqu'à la Rivière Verte étoit presque impraticable par la chute des arbres causée par le feu et les gros vents qui étoient venus ensuite, et par le mauvais état des Chauffées ; ce qui me porta, quoique sans autorité, à le faire nettoyer et à renouveler et réparer les Chauffées.

J'ai le plaisir de dire, d'après ma propre observation, que depuis que le Chemin est réparé, tous les Voyageurs qui ont passé par le Portage, préfèrent maintenant les voitures à roues aux mennoires, et qu'on se sert bien rarement de ces dernières, et cela par des gens qui étant rendus à leur destination, désirent s'en retourner sans charge.

On doit s'attendre à ce que les feux qui ont ravagé les bois et consumé le sol bien avant au dessous de sa surface, et qui ont conséquemment bien attaqué les racines, seront suivis de la chute de beaucoup d'arbres.

(Signé)

A. J. WOLFF.

Etat actuel du Portage de Temiscouata, et méthode proposée pour l'améliorer,

QUEBEC, 10 Août 1828.

Après un examen attentif du pays de chaque côté du Chemin du

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

du Portage, pendant huit jours, et avoir traversé pendant ce temps un espace de cinquante à soixante milles à travers les bois, je suis d'opinion, vû la grande étendue de terrain marécageux et les hautes montagnes que nous avons passées pendant ce temps, qu'il ferait bien mieux de continuer le chemin sur la ligne actuelle, que de lui donner une autre direction. Mais il faut me permettre d'ajouter en même temps, qu'après l'effeuillage on pourroit éviter nombre de mauvais pas, que je ne pus éviter probablement, que parce que je ne pouvois voir de tous côtés qu'à quelques verges de distance.

A. J. Wolff,
écuyer.
22 décembre.

Prenant donc comme un point décidé, qu'il seroit mieux de continuer le Chemin actuel, je vais entreprendre de faire quelques remarques sur son état actuel, en y joignant les suggestions qui, je crois, pourroient tendre à son amélioration; mais je considère qu'il n'est pas peu important de remarquer que, quoique le Portage soit maintenant dans un état dont on ne peut se former une idée, sans y avoir été, les Marchands de Madawaska y font passer leurs Marchandises, plutôt que de descendre par la Rivière St. Jean à Fredericton, dont ils ne peuvent faire le voyage en moins de dix jours, aller et venir, tandis qu'ils peuvent aller à Québec, dans le même ou en moindre temps, avec l'avantage d'avoir leurs Effets à bien meilleur marché.

L'Etablissement de Madawaska se compose maintenant, selon Mr. Ringuet, Curé du lieu, de cent quarante Familles, qui prises à un calcul moyen de cinq ou six personnes chacune, donneront une population de près de huit cens âmes; je ne crois pas que cette estimation soit portée trop haut; car ayant profité d'un Dimanche que j'étois là pour aller à l'Eglise, je la trouvai, quoiqu'elle soit d'une grandeur considérable, aussi remplie qu'elle pouvoit l'être.

A partir de la maison de Coté, sur le bord du St. Laurent à aller à la Rivière Verte, distance de neuf milles, le Chemin est passable pour des voitures portant environ quatre quintaux; mais de là jusqu'à celle de Long, vingt sept milles, le seul mode de transport est de traîner sur des menoires ou espèce de train, formé de deux pièces de bois allongées unies par trois traverses, avec quatre ba-

tons

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. J. Wolfe,
écuyer.

22 décembre.

tons pour retenir la charge ; une extrémité de chacune des pièces est suspendue au harnais d'un Bœuf ou d'un Cheval, et les deux autres extrémités traînent sur la terre : sur cette machine avec laquelle on passe généralement tout le Portage, on transporte en deux jours, et un pour revenir, une charge de 2 à 2½ quintaux, pour la somme de 4 à 5 piastras. On se procure aisément des habitans pour entreprendre le voyage, mais ils font tout ce qu'ils peuvent pour en imposer aux Etrangers ; et ils me demandèrent 8 à 10 piastras chacun, quoique je n'en paya que 5, et que je les eue retenus sur la route.

La distance entre le Fleuve St Laurent et la Rivière Verte, 9¾ milles par le Chemin, mais pas plus de trois lieues françaises en ligne directe, appartient à la Seigneurie de la Rivière du Loup, et tous les Lots dans cet espace étant concédés, à l'exception de deux ou trois, les Censitaires sont obligés par la Loi d'ouvrir et de réparer le Chemin, chacun sur le front de son Lot, et le Chemin dans cette distance étant déjà praticable pour les voitures portant entre quatre et cinq quintaux, il paroît moins nécessaire de dépenser de l'argent en cet endroit, que sur les vingt-sept milles du Portage.

Il est bon cependant de remarquer, que depuis la Nouvelle-Ecose jusqu'aux premières habitations de la Rivière Verte (cinq milles) le Chemin n'a jamais été ouvert plus que quelques pieds de large, et que maintenant les branches se croisent dans la plus grande partie de cet espace, ce qui à la vérité est le cas dans presque toute la longueur du Portage, excepté lorsqu'on arrive aux défrichemens, circonstance suffisante par elle seule pour l'empêcher d'être un bon Chemin.

Depuis la Rivière Verte à aller jusqu'à un peu au de là du 13e milles (3½) le chemin est couvert de fragmens de rocher, quelques-uns d'une grosseur considérable, qui demanderoient à être emportés ou minés, et l'un et l'autre est facile ; cet espace, aussi bien qu'entre le 14e et le 16e mille, porte bien peu de bois, et le peu qu'il y a est généralement du Pin et du Cèdre nain, qu'on pourroit couper, dans cette partie du Chemin, de manière à lui donner une largeur suffisante, (disons trente pieds) à très peu de frais.

En

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

En plusieurs endroits les Ponts sont faits de Pin et de Sapin mêlés, et j'ai remarqué, presque partout sans exception, que tandis que le Sapin étoit complètement pourri et réduit en pièces, le Cèdre étoit presque aussi entier que le jour qu'on l'avoit posé.

A. J. Wolff,
Ecuyer.

22 décembre.

Il est nécessaire de dire que les parties pontées sont en plusieurs endroits tellement brisées, qu'il y a de quoi s'étonner qu'un cheval puisse y traîner une Charge; car bien qu'on ait ponté à neuf plusieurs endroits du Chemin, il n'y a pas plus de trois ou quatre ans, les Ponts ayant été faits de Sapin (tandis qu'il y avoit du Cèdre tout auprès) et par endroits de morceaux trop petits, ils ne pouvoient durer long-temps. La conséquence en a été qu'il y a en plusieurs endroits, espaces de 5 à 10 pieds de large, sans une seule pièce de bois; en d'autres endroits les morceaux sont éloignés et épars, de sorte qu'on ne peut s'empêcher d'admirer la sagacité et le soin des pauvres animaux à qui la pratique a appris à se tirer d'endroits aussi difficiles. Aussi je crois qu'il arrive rarement, qu'une charge passe le Portage, sans que le cheval s'embourbe fréquemment, même dans les plus grandes sécheresses, de manière qu'il faut que le Conducteur le dételle souvent pour qu'il puisse s'en retirer, décharge le train, et arrange tout du mieux qu'il peut.

Quant à la Savanne des Roches, qui est pontée l'espace de 900 à 1000 verges, si l'on n'avoit en vue que de la réparer pour le mode de transport actuel, le moyen seroit de nettoyer les fossés et de mettre des morceaux de Cèdres à la place de ceux qui sont pourris. Mais comme les meilleurs Chemins construits de cette manière sont encore bien mauvais, le seul moyen pour en faire de bon seroit de relever le Pontage actuel et de le remplacer avec du Cèdre posé à plat sur la terre, d'en mettre un second rang ou la chose seroit nécessaire, et de couvrir le tout d'une couche de la bourbe ôtée des fossés, enfin d'ajouter un lit de gravier, dont l'on trouve une bonne qualité et en abondance dans presque toute la longueur du Portage. Il faudroit avoir soin en même temps de faire de larges et profondes fossés avec des égouts et une décharge suffisante pour emporter l'eau, s'il est possible; il faudroit aussi faire examiner souvent les égouts et les fossés pour voir à ce qu'ils soient débarrassés de toutes obstructions, ni laissés, comme c'a été

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. J. Wolffe, le cas jusqu'à présent, jusqu'à ce qu'il croisse de gros arbres tout
 écuyer. au milieu d'eux. Avec cette méthode, et un peu d'attention, je
 ne doute pas qu'il n'y a (si vraiment il y en a) peu des parties mar-
 22 décembre. récageuses du Portage, où l'on ne puisse faire un Chemin bon et
 solide; mais dans quelques années il faudroit remettre du gra-
 vier. Il faut admettre que ce plan demanderoit des frais considé-
 rables, mais si l'on considère de quelle importance est une bonne
 ligne de communication entre les Provinces, je ne puis m'empê-
 cher de penser qu'elle seroit beaucoup plus avantageux de l'adop-
 ter que de faire les réparations temporaires que demande le plan
 maintenant suivi.

Entre le 14e et le 16e mille, où l'espace d'environ 2 milles, on rencontre un lit continu de roche solide, qui s'étend de chaque côté à une telle distance qu'il est impossible de l'éviter; il ne paroit pas y avoir d'autre moyen d'améliorer ce bout de Chemin, que d'élargir le Chemin actuel en comblant les interstices ou les inégalités de surface avec des morceaux de rocher, dont il y en a en abondance de tous côtés, et de mettre dessus un lit de pierre concassée à la grosseur d'environ un œuf, et de recouvrir ce lit d'une couche de gravier, partout où l'on pourra s'en procurer.

Depuis environ le 16e mille jusqu'à la Rivière St. François, le côté de la Montagne est en plusieurs endroits très-escarpé et couvert de roches, dont on pourrait ôter un grand nombre du Chemin, ou qu'on pourrait y casser.

Entre la Rivière St. François et le Lac, le Chemin se trouve coupé par 8 à 10 langues de roche qu'il faudroit miner; ces langues de roche ont de 15 à 20 pieds de longueur et une élévation d'environ 30 à 45 degrés, ce qui rendrait difficile le passage des voitures; un des pensionnaires à la Rivière Verte étant un mineur et désirant de l'emploi, il n'y aurait besoin que de lui donner des outils, &c. &c.

Il pourroit aussi être nécessaire de miner quelques-uns des fragmens de roches maintenant dans le Chemin. Les endroits marécageux sont si nombreux entre le Rivière St. François et le Lac Temiscouata, qu'il est inutile de vouloir en parler en détail; il faut donc

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

donc que je renvoie à mon plan pour en voir la position et l'étendue, et je me bornerai à faire observer que je recommande à leur égard la même méthode que celle que j'ai recommandée pour la Savanne des Roches.

A. J. Wolfe,
écuyer.

22 décembre.

Les ponts élevés sur les divers cours d'eau qui traversent le chemin étant de largeur suffisante et en bon état, à l'exception de quelques gardes-fous et planches ou traverses, cet objet ne demanderait qu'une somme légère.

Les principales montagnes sont celles qui sont au commencement du portage, le new Caledonian Hill, celle située sur le bord orientale de la Rivière Verte, celle des deux côtés de la Rivière Saint-François, la Grande Fourche et les Montagnes Buard, qu'il faudrait escarper dans leur partie les plus roides, pour permettre aux voitures chargées de les monter facilement.

Ayant mesuré la distance en plusieurs endroits entre des arbres placés directement vis-à-vis les uns et les autres, et qui paraissent avoir de 20 à 30 ans, il paraît évidemment que ce chemin n'a pas été ouvert pendant cet espace de temps à plus de 12 à 15 pieds de largeur, et comme la direction générale en est E. S. E., les rayons du soleil ne peuvent jamais aider à l'affécher, si ce n'est pour peu de temps le matin, lorsqu'ils ont le moins de force; la conséquence en est que des endroits qui pourraient être afféchés en étant exposés seulement quelques heures au soleil et au vent, sont toujours humides.

C'est pourquoi je voudrais recommander comme un préliminaire à toute amélioration, de raser toutes les broussailles qui bordent toute la longueur du portage à la largeur d'environ 30 pieds, et de faire tous les efforts possibles pour chasser l'eau.

Et comme une grande portion passe sur un terrain graveleux et rocheux, il ne demanderait pas à avoir plus de 15 à 20 pieds de large; on pourrait donner plus de largeur dans les endroits qui ne peuvent être afféchés, de manière à permettre au soleil d'agir de toute sa force pour les tenir secs. Mais il faut admettre cependant que la largeur proposée ne garderait pas le chemin des chûtes

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. J. Wolfe, chûtes d'arbres, à moins de donner au chemin au moins 60 pieds de largeur.
écuyer.

19 décembre.

La dépense pour ouvrir 30 milles de chemin, en lui donnant 30 pieds de large, allouant 7 pieds pour la largeur du vieux chemin, à 12 piaftres par acre, ne monterait pas à plus de £360.

J'ai mis l'étendue du chemin à ouvrir à 30 milles, ayant déduit de toute la distance 5 milles pour les défrichemens, et les 2½ milles qui restent pour les endroits où le chemin est brûlé.

Les travaux proposés comme devant être faits sur le chemin, étant d'une nature tout-à-fait différente de tous ceux auxquels j'ai jamais été employé, je n'oserais hasarder de donner mon opinion sur les dépenses probables qu'ils pourront demander pour être faits; mais je croirais qu'il faudrait près de cent livres par mille, ou environ £4000, somme, que j'ai lieu de l'espérer, couvrirait toutes les dépenses, et ferait un bon chemin.

A partir de chez Long à aller jusqu'au Dégélé, 15 milles, il n'y a à passer qu'un cours d'eau de conséquence, appelé le Cabouot, éloigné d'un mille; ce cours d'eau est de 20 à 30 pieds de large, avec des rivages fermes, et était très peu profond à cette saison; mais on dit que l'automne et le printemps il grossit beaucoup par les eaux qui viennent des Montagnes. Maintenant on passe cette rivière sur un arbre jeté en travers; à environ un mille au dessus le long de ce cours d'eau, Long a un défrichement de quelques acres.

Le chemin serait facile à ouvrir à partir de chez Long à aller au Dégélé, surtout en passant le long du sommet des Montagnes plates qui environnent le lac qui passe derrière, et à la vue de la maison de Hall. Si cette partie était ouverte, toute la ligne serait praticable aux piétons jusqu'à la Petite Chûte de Madawaska, ayant été fait à nouveau de 12 à 14 pieds de large, à partir du Dégélé, passant le long du rivage droit de la rivière Madawaska, à aller jusqu'au confluent de cette rivière avec la rivière St. Jean, distance d'environ 30 milles.

Depuis

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Depuis le commencement de l'établissement de Madawaska jusqu'à l'Eglise, il n'y a pas de chemin, si ce n'est les parties détachées laissées entre voisin et voisin pour l'avantage commun, quoique la terre soit ouverte de chaque côté de la Rivière St. Jean, à l'exception de la réserve des Sauvages.

A. J. Wolff,
écuyer.

22 décembre.

Signé,

ELIOT.

Br. Major, 68e, Rég.

Lac Temiscouata,

19 Fevrier, 1827.

Mon Cher Monsieur,

Il est si longtemps que je retarde à vous écrire, que je ne fais vraiment de quelle manière vous en faire mes excuses. Le Curé, les Capitaines Hébert et Bellefleur avaient promis, en passant, de m'envoyer par écrit, pour vous être transmises, leurs idées à l'égard des améliorations faites dans le Portage, sous vos ordres. Je ne puis vous dire rien de mieux, que de vous informer que 330 chevaux chargés, surtout de blé de Madawaska, ont passé dans le chemin depuis le 8 Janvier, avec au moins deux fois autant de monde, qui tous n'avaient qu'une voix pour louer ce que vous aviez fait, et pour vous souhaiter tout le succès possible à l'avenir.

Cette semaine j'ai eu le malheur d'apprendre que mon moulin à la Rivière des Caps, a été brûlé, soit par stupidité ou négligence. C'est le second moulin à farine que le feu m'a consumé depuis le 2 Novembre, 1826. Je serai de plus aises d'apprendre de vos nouvelles, et quand vous reviendrez l'été prochain dans ces quartiers sauvages.

Je suis avec un respect bien sincère,

Votre Très-Obt. Serviteur,

ALEXR. FRASER.

J. A. WOLFF, Ecuyer.

G

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. J. Wolfe,
écuyer.

22 décembre.

Lac Temiscouata,

8 Novembre, 1828.

Mon Cher Monsieur,

Les plaintes se multiplient contre le chemin du Portage ; les Ponts que vous n'avez pas réparés, sont dans l'état le plus impraticable.

Mr. Germain Déchène, de la Rivière des Caps, qui a contracté pour le transport de la Malle à Frédérickton, a fait une représentation à Mr. Stayner, D. M. P. G., à cet égard.

Je vous trouble, mon cher Monsieur, afin que vous pétitionniez pour avoir l'aide nécessaire.

Un Monsieur, (H. G. Deane, Ecuyer,) partit d'ici il y a deux jours pour s'en retourner aux États-Unis ; il ne se rendit qu'à la Rivière St. François, pour voir, je suppose, la course de cette rivière ; c'est pourquoi, je suppose, que jusqu'à ce que nos frontières soient marquées, le Gouvernement aura de la repugnance à déboursier de l'argent pour améliorer cette communication ; cependant le portage est maintenant dans le plus mauvais état. Les fils de Mr. Dall ont trouvé le corps d'un pauvre homme, à environ un mille au dessous de leur maison, Lundi dernier ; il était étendu sur le rivage, et les gens que j'appelois pour l'enquête, ont supposé qu'il était mort de froid et d'humidité, car il n'avait pas même assez de vêtemens pour se garantir des rayons du soleil. Je m'attends à ce que les gens de Madawaska nous apprendront quelque chose de ce malheureux. Notre conjecture a été qu'il était un Irlandais, âgé d'environ 30 ans : il avait un peu de fil, 4 aiguilles, un dé et une mesure de tailleur dans sa poche, environ une livre de pain ; un haillon indiquait qu'il était tailleur.

Avec toute l'estime qui vous est due,

Je suis, Mon Cher Monsieur,

Votre Très-Obeissant Serviteur,

ALX^R. FRASER.

J. A. WOLFF, Ecuyer.

22, 22 décembre.

ent
rtie
en-
in-
pe-
ier

ap-
s)
la
la
x-
ya-
u-
ée
pt
s,
le
tit
in
b-
ix
s

it
:-
it
e
e

TABLEAU montrant l'argent dépensé annuellement, (et remboursé) pour l'établissement de 150 familles pauvres.

ANNEES.	PAYEMENS.			REMBOURSE.			Résultats généraux.	
	Pour une ferme publique, moulins et objets généraux.	Pour les colons.	Total.	Produit de la ferme publique et des moulins.	Des colons.	Total.	Perte.	Gain.
1ère année, supposons 1829.	£448 19 0	292 16 3	741 15 3	33 9 0	Rien.	33 0 0	708 15 3	
2de période des plus fortes avances, en argent £863 19s. 9d. } 1830	241 10 0	32 6 0	274 6 0	119 1 6	dito	119 1 6	155 4 6	
3e. 1831	75 5 0	29 5 0	104 10 0	108 10 6	dito	108 10 6	Avances pour l'établissement cessent ici.	4 0 6
4e. 1832	88 17 6	12 0 0	100 17 6	143 10 0	dito	143 10 0		42 12 6
5e. 1833	78 0 0	3 0 0	81 0 0	192 7 0	25 6 0	218 3 0		137 3 0
6e. 1834	78 0 0	3 0 0	81 0 0	201 7 0	72 13 9	274 0 9		193 0 9
7e. période du remboursement total des avances faites, avec intérêt. } 1835	78 0 0	3 0 0	81 0 0	386 12 0	98 19 0	485 11 0		404 11 0
8e. 1836	118 0 0	Locations des pauvres discontinuées.	118 0 0	486 12 6	165 4 10½	651 17 4½		533 17 4½
9e. 1837	Etablissement de la ferme publique fini.				Fermes et moulins publics transférés au surintendant.	130 4 8½	130 4 8½	
10e. 1838						89 1 7½	89 1 7½	
11e. 1839					89 1 7½	89 1 7½		89 1 7½
12e. 1840					46 10 4½	46 10 4½		46 10 4½
13e. 1841					46 10 4½	46 10 4½		46 10 4½
14e. 1842					46 10 4½	46 10 4½		46 10 4½
15e. 1843					46 10 4½	46 10 4½		46 10 4½
Gain total £945 14s, 10d.	1206 11 6	375 17 3	1582 8 9	1671 10 6	856 13 1	2528 3 7	863 19 9	1809 14 7
Si l'on calcule l'intérêt sur la perte et le gain respectivement, la différence est de £20 3s. 10d.							£730 8 6	750 12 4
Gain total si l'on calcule l'intérêt, £965 18s. 8d.							£1594 8 6	2560 6-11

23 décembre

du
le

hé
a-

n-

ix
la
i-
es
é-
n-
s fils
n un
ur
œil
ie
ds
ve
is,
et
-1;

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

William Henderson, Ecuyer, est appelé et examiné :

William Henderson,
Ecr.

Avez-vous eu occasion de tourner votre attention sur l'objet des communications intérieures dans ce district ? Depuis l'année 1822, je me suis occupé activement à former un nouvel établissement dans la partie nord-est du township de Frampton, et dans la partie de Standon qui l'avoisine. Cela m'a porté à donner une attention particulière au sujet de la facilitation de la communication intérieure des comtés de Dorchester et d'Hertford. Mon expérience courte est trop bornée, pour me mettre en état de former une idée correcte de ce sujet dans d'autres parties du district.

22 décembre.

Avez-vous eu occasion de considérer cette matière, dans ses rapports et sa liaison avec la formation de nouveaux établissemens ? J'ai dernièrement tourné toute mon attention sur le sujet de la communication intérieure dans ses rapports et sa liaison avec la formation de nouveaux établissemens. Les résultats de mon expérience et de mes recherches se trouvent recueillis dans un papier accompagné des tableaux et preuves nécessaires, que j'ai soumis à la Société des Arts et des Sciences. La table ci-annexée est un abrégé du tout, et elle montrera que dans l'espace de sept ans, qu'on peut établir sur des terres incultes 150 pauvres familles, moyennant une avance de £900 et moins, remboursable dans le cours de six années, et qu'il est très probable qu'il en résulterait au public, dans le cas où il ferait des entreprises semblables, un gain de £900 et davantage, sans compter la valeur des terres établies. On pourrait parvenir à ce but en fournissant aux nouveaux colons du travail sur les lieux, sans dépense pour le public, et sans qu'il soit besoin d'entreprendre aucun ouvrage public pour cela.

Quels sont, à votre avis, les chemins qu'il ferait plus expédient de faire ouvrir maintenant ? Avant de parler de nouveaux chemins, je prie de remarquer que l'amélioration du chemin Craig et du chemin de Kennebec, est un objet de la plus grande importance pour ce district ; mais je suis d'avis qu'aucun chemin de traverse sur ces deux grands chemins ne saurait être d'un avantage permanent, tant qu'il n'y aura pas d'établis sur chacun un suffisant nombre d'habitans pour les maintenir en état de réparation. Il faudrait taxer les lots inoccupés qui se trouveraient sur ces chemins,

pour

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

William Henderson, écr.

22 décembre.

pour tenir en bon état leur part de chemins ; les terres aux environs de ces grandes lignes de communication devant en retirer de l'avantage devraient aussi contribuer à la réparation des chemins, quoiqu'en moindre proportion. Un nouveau chemin depuis Saint François, sur la rivière Chaudière, jusqu'au Lac St. François et cotoyant le rivage méridional, delà suivant la rivière jusqu'à Sherbrooke, serait très avantageux, en ce qu'il favoriserait l'établissement d'une grande étendue de ce qu'on croit de bonne terre ; et de plus en ce qu'il ouvrirait une communication directe entre Québec et la capitale du nouveau district. Cependant c'est avec une certaine hésitation que j'avance ceci, vu qu'on n'a pas beaucoup de connaissances sur le local de cette étendue de pays. La partie à l'est de la Chaudière, surtout dans les comtés de Dorchester et de Hertford, a été explorée d'une manière assez étendue, avec soin et en détail, jusqu'à la source des eaux qui tombe dans le St. Laurent. C'est pourquoi je puis donner des opinions plus décidées sur les chemins à ouvrir dans cette partie. Le plus important de tous est celui qui a déjà été tracé par Mr. Ware, (en 1825,) par l'ordre du gouvernement, et qui commence au No. 14, dans le 9e. rang de Frampton, et se termine à la rivière St. Jean, à l'endroit où cette rivière importante commence à être navigable. Pour mieux faire entendre ceci, j'ai annexé une petite esquisse du chemin proposé et du pays environnant. Quoiqu'elle soit exécutée grossièrement, elle fera trouvée assez correcte pour mettre le comité en état de se former une idée de l'importance du chemin proposé. Lorsque Mr. Ware traça ce chemin, il avait en vue de prendre la direction la plus droite, quoiqu'en passant dans le township de Standon, il traverse des terres qui ne sont pas cultivables. Pour cette raison j'ai tiré une ligne à partir de l'angle est de Frampton, près de la ligne entre ce township et Standon, du côté de Cranbourne, passant dans d'excellente terre jusqu'au lac Etchemin, qui offre pour un établissement, la meilleure situation, peut-être, qu'on puisse trouver dans aucune partie quelconque des terrains incultes de ce district. Pour cette raison je recommanderais une déviation de la ligne de Mr. Ware, à l'angle nord de Cranbourne, et de suivre celle que j'ai tracée jusqu'au lac Etchemin, où l'on pourrait arrêter le chemin pour le présent. La longueur totale du chemin que je propose ne ferait que $14\frac{1}{2}$ milles. Le second chemin que je proposerai, est à partir de la seigneurie St. Joseph, en traversant Cranbourne,

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

bourne, entre le 7e. et le 8e. rang, jusqu'à ce qu'il tombe dans celui de Frampton, à 1½ mille au nord-ouest du dit lac; ce chemin aurait environ 12 milles de long. Et deux chemins de 9 à 10 chacun, l'un à partir des derniers établissemens de la Rivière du Sud, vers la source de la branche principale de cette rivière, et l'autre entre Kamouraska et la Rivière Ouelle, vers les sources de la Rivière Ouelle, pourvu toujours que ces derniers chemins puissent être (d'après les renseignemens de personnes mieux informées que je ne le suis) entrepris avec la pleine certitude, que leur ouverture fera suivie d'établissemens immédiats, comme je puis certifier que c'est le cas à l'égard de ceux de Cranbourne et de Frampton.

William Henderson, écr.

22 décembre.

Ayez la bonté de donner les raisons qui vous font recommander l'ouverture de ces chemins, et de dire ce que vous pensez de leur importance relative, quels sont les effets qu'ils doivent vraisemblablement produire sur les nouveaux établissemens, et la somme qu'ils pourraient coûter? Mes raisons pour recommander l'ouverture de Chemins aux dépens du public, à la Rivière Ouelle, à la Rivière du Sud, et pour aller au Lac Etchenin par Cranbourne et Frampton, sont:—En premier lieu, l'amélioration prompte et générale de la partie la plus précieuse du District de Québec, qui ne peut s'effectuer que par l'ouverture de nouveaux Chemins dans les diverses directions. Les anciennes Seigneuries sont devenues si peuplées qu'il y reste très peu de terre à concéder. On doit s'attendre à voir les naturels du pays se jeter aussitôt sur les terres incultes, au bout des Seigneuries, du moment que ces terres seront offertes au défrichement, et qu'on ouvrira des Chemins pour s'y rendre. On peut calculer et toute sûreté, qu'au moins 20 familles par années seront portées à s'établir sur chacun des Chemins que j'ai proposés; vu qu'un double avantage s'offre aux gens pauvres, comme presque tous les nouveaux colons le font, savoir:—Un bon chemin pour se rendre à leur habitation, et de l'ouvrage sur ce chemin pour leur donner de quoi acheter des provisions, tant que leurs terres ne produisent rien. Les difficultés qu'on a éprouvées dans l'établissement des Chemins Craig et de Kennebec, ne se rencontreront pas dans ceux que j'ai proposés, car ils sont tous dans le voisinage immédiat des parties densément peuplées du district. En ouvrant ces Chemins et en faisant des établissemens sur les terres voisines, on établira, à dix milles en arrière des anciens établissemens,

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

William Henderson, écr.
22 décembre.

mens, trois grands points, qui en s'étendant viendront à s'unir l'un à l'autre, et dans le cours de quelques années établiront toute l'étendue du pays qui joint immédiatement les Seigneuries, entre la Rivière Chaudière et la Rivière du Loup, tandis qu'en même temps ils formeront des avant-postes, prêts à pousser les établissemens dans l'immense et belle vallée arrosée par la Rivière St. Jean. Mais les avantages qu'on pourra en recueillir seront encore plus importants sous un point de vue politique. Cet objet lié à l'intérêt direct, et bien plus, peut être à la sûreté future non seulement de la Province mais même de toute l'Amérique Septentrionale. Les différens endroits où j'ai proposé de faire aller ces Chemins, sont à deux ou trois milles de la ligne réclamée par les Etats-unis. Si nos ambitieux voisins réussissent à obtenir cette ligne, il est tout-à-fait évident que l'occupation immédiat du pays situé entre eux et le St. Laurent par des Sujets Anglois, devient un objet de nécessité vitale, car il n'y a qu'une population dense de Sujets loyaux et courageux, qui pourra garder la lisière qui nous restera, contre les impiétemens ultérieurs, même en temps de paix. D'un autre côté, si la Grande-Bretagne réussit à retenir l'importante vallée de St. Jean, ce n'est que par une occupation immédiate, que nous pouvons en attendre l'annexion finale au Canada; et pour effectuer cela, nous devons faire d'avance des préparatifs, en ouvrant le plutôt possible une communication directe avec diverses parties de la Rivière St. Jean. Quoiqu'il en arrive donc, que le territoire en dispute nous reste ou qu'il nous soit ôté, il est évident que notre sûreté et notre bien-être futurs dépendent de l'établissement du territoire intermédiaire, aussitôt que possible. La dépense probable de ces Chemins doit dépendre, comme de raison, de la manière dont on les ouvrira; et les parties qui se trouvent dans le voisinage immédiat des Etablissemens actuels coûteront probablement moins, que celles qui en sont plus éloignées. Je recommanderais de faire les Chemins que j'ai proposés, de manière à permettre le passage de voitures, de dix pieds de large, en abattant un quart d'acre du bois de chaque côté; la dépense totale de quoi ne passerait pas 1⁷ 5⁶ par arpent, ou £24 10s. par mille, à quoi il faut ajouter £5 10s. par mille pour les Ponts,

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Ponts, et dépenses imprévues, en tout £30 par mille. Le coût des trois Chemins ferait donc :—

De Frampton au Lac Etchemin, 14½ milles,	£435	0	0	<i>William Henderson, écr.</i> 22 décembre.
St. Joseph au Lac Etchemin, 12 dito,	360	0	0	
de la Rivière du Sud, 9 dito,	270	0	0	
de la Rivière Ouelle, 9 dito,	270	0	0	
Total	£1335	0	0	

Mais il ferait non seulement inutile, mais même défavorable de dépenser la somme entière dans une seule année : car si les Chemins sont ouverts plus rapidement que les Etablissements, ils seront sujets à se remplir de jeunes arbres et de mauvaises herbes. Je proposerais qu'en 1829 on ne fit de ces Chemins que de simples Sentiers ou Chemins d'Hiver, qui donnerait aux Colons la facilité de mieux choisir les Lots : et en addition à cela environ deux cinquièmes du Chemin faits de la manière dont je l'ai proposé ; cela demanderait la moitié de la somme affectée. En 1830, on pourrait en dépenser un autre quart, et le restant en 1831, et au bout de ce temps il y aurait sur le Chemin de Frampton au moins, et je crois fortement, sur les trois autres, assez de terres occupées pour maintenir le Chemin en réparation, selon que la loi le requiert. C'est d'une manière toute particulière que je recommande le Chemin qui doit aller au Lac Etchemin. Les terres qui entourent cette belle nappe d'eau sont de la meilleure qualité ; et ce Lac d'après sa situation centrale ne manquerait pas, lorsqu'il serait occupé, d'avoir l'effet de répandre de grands Etablissements de tous côtés sur une vaste étendue de la plus excellente terre, qu'on ne peut approcher aussi facilement d'aucun autre point. Un Village qui ferait établi sur ce Lac (profond et navigable) sur le Chemin qui conduit aux Etats-Unis et aux Provinces inférieures, posséderait des avantages qui ne le céderaient nullement à aucun autre du District.

Quel serait l'effet du déboursement des Capitaux Publics sur les classes pauvres des Paroisses de la Campagne ; pourrait-on faire en sorte de fournir un fond au moyen duquel les classes pauvres pourraient à la fois acheter des Grains de semence dans le Printemps,

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

William Henderson, écr. temps, sans qu'il fut besoin de faire un Prêt Public à cet effet ?
 Le Déboursement des petites Sommes que j'ai proposées pour-
 raient être, pour autant, d'une importance infinie pour les Ha-
 bitans pauvres des Paroisses avoisinantes. A Ste. Claire, qui avoi-
 sine Frampton, (je parle d'après mon observation et ma connais-
 sance personnelle) il règne la plus grande détresse, par suite du
 manque partiel de la Moisson du Froment l'année dernière, et du
 manque totale de la même Moisson cette année ; à peine y en a-
 t-il un sur vingt qui ait recueilli sa semence ; et je suis certain qu'il
 n'y a pas moins de 70 à 80 familles dans cette seule paroisse qui
 se trouveront dénuées de tout avant le Printemps, et conséquem-
 ment hors d'état de faire aucune semence, sans quelque assistance
 libérale. Je suis tout-à-fait d'opinion, que le meilleur moyen
 d'alléger la misère de ces personnes, serait de donner du travail
 sur les lieux à ceux qui sont dans le besoin. Le manque de mar-
 ché pour les gros Produits empêche les Cultivateurs de cultiver
 en grand. L'ouverture de nouveaux Chemins leur promettra de
 nouveaux voisins, qui, nécessairement pour la première année au
 moins, seront obligés d'aller chez eux chercher leurs Provisions.
 Cela stimulera leurs efforts, tandis qu'une dotation indéfinie aura
 un effet tout contraire. Il n'y a pas de doute ç que j'ai proposé
 pour être dépensée en 1823, sur le Chemin de Frampton au Lac
 Etchemin, savoir £217 10s ne put être aisément convertie en
 un fonds pour soulager les Habitans pauvres de la Paroisse Sainte
 Claire, et pour leur donner des Grains de semence. Je ne veux
 pas dire cependant que cette Somme suffirait pour aider tous les
 Gens de la Paroisse qui ont besoin d'assistance ; mais si à cela l'on
 ajoute la Somme demandée par les Colons pour bâtir un Pont sur
 la Rivière Etchemin, dans le voisinage immédiat de Sainte Claire,
 ce sera suffisant. Il est à désirer, à cet égard, que quelque argent
 qui soit voté pour aider à l'érection de ce Pont, ce soit à la condi-
 tion expresse qu'il ne sera payé aucun Péage, et qu'il soit bâti le
 Printemps et l'Eté prochain, afin que les Habitans indigens de
 Ste. Claire puissent être employés dans les mois de Février et de
 Mars à tirer le Bois nécessaire : en effet il faudrait ajouter cela
 comme une condition spéciale de l'Octroi. S'il est stipulé, comme
 mesure préliminaire, que le Pont sera homologué, afin de pour-
 voir légalement à son entretien à l'avenir, (chose que les Pétition-
 naires feront bien sans y être forcés), la Saison prochaine va s'é-
 couler,

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

couler, avant d'avoir passé par toutes les formalités requises en pareils cas ; et le pauvre sera par là privé d'un avantage bien grand pour lui. Il ne pourrait être fait aucun ouvrage de conséquence, que le Chemin proposé, avant les semences ; c'est pourquoi il faudra avancer la partie de la somme qui pourrait être accordée pour acheter de la semence ; et pour calculer avec sûreté, il ne faut pas mettre plus d'un tiers, ou de la moitié tout au plus, de la somme affectée pour les Chemins ou pour le Pont, pour l'achat des Grains de semence, car les travailleurs doivent avoir des Provisions pour eux et leurs familles, pendant qu'ils travaillent comme on le propose.

William Henderson, écr.

22 décembre.

Ayez la bonté de donner un détail pratique de la manière dont vous croyez que cela pourra s'effectuer ? En répondant à ceci je ne parlerai que de l'argent proposé pour Frampton, dans la vue d'affister les plus pauvres habitans de Sainte Claire ; et comme de raison, ce que je dirai pourra s'appliquer à toute autre Paroisse. Outre les Commissaires qu'il plaira à Son Excellence de nommer pour effectuer ces objets, il serait nécessaire de nommer quelque personne respectable, résidante près du lieu où les Chemins doivent être ouverts, &c., et s'il est possible intéressé à leurs progrès, pour surveiller l'ouvrage ; et aussi le Curé de Sainte Claire pour distribuer la semence et recommander ceux qu'il croirait avoir le plus besoin d'emploi, comme moyen pour la payer. Les Commissaires résidans à Québec auraient à employer la moitié de l'argent à acheter du grain de semence, réservant le restant pour l'achat de provisions et le payement des transports, en mettant une petite somme en réserve pour payer la personne chargée de surveiller les travaux, ce que le surintendant ne pourra pas faire à aucune distance considérable. Ce dernier objet, le transport des provisions et du grain de semence, devrait être donné exclusivement aux plus pauvres des gens de Sainte Claire qui ont un cheval. On ne pourra acheter les provisions dans la Paroisse, conséquemment ce sera un objet pour le pauvre de les avoir sur le lieu, et les plus prodigues et les plus indifférens les acceptéront avec plus de plaisir que de l'argent même. Tout l'ouvrage se ferait comme de raison à tant par acre pour les Chemins, à tant par pont ou autre ouvrage, et quand l'ouvrage serait fini un billet du surintendant mettrait le travailleur en état de régler avec le Curé pour les

RAPPORTS DU COMITE SPECIAL SUR LES

William Hen- avances à lui faits, ou pour les provisions nécessaires pendant qu'il
derson, écr. travaillerait.

22 décembre.

Mardi, 23, décembre 1828.

F. Doyon. François Doyon, du Township de Tring à l'ouest de la Rivière Chaudière, derrière la paroisse St. François, étant appelé a informé votre Comité ; Qu'il a résidé dans le Township depuis le mois de mars dernier ; Qu'il a été ouvert un chemin à partir de la seconde concession de la seigneurie de St. François ou Vaudreuil, jusqu'au bras de l'ouest à peu près vis-à-vis sa demeure ; que ce chemin peut-être considéré plutôt comme un chemin d'hiver qu'un chemin roulant ; les arbres y ont été coupés et abattus à la largeur de vingt pieds environ toute la longueur du chemin, mais dans les tems de pluie le printemps et l'automne, il devient impassable, et même l'été ; qu'il y a plusieurs habitans résidans dans le Township de Tring ; que ce n'est que depuis peu qu'ils y sont établis ; qu'ils n'ont pas les moyens de perfectionner le chemin en égard au travail ; qu'ils auraient le bois de bout à abattre pour y arriver ; que ce chemin traverse en partie la seigneurie De Léry, et que ce seigneur ne veut rien y faire parce qu'il n'y est pas obligé par la loi ; que l'habitant sur la terre du quel passe ce chemin l'a bouché, de sorte qu'ils n'ont plus de sortie ; que par les détours qu'il est obligé de faire, il a ruiné ses chevaux ; pourquoi, il supplie en son nom et celui des personnes qui demeurent dans le dit Township, qu'il soit apporté un remède à ce mal, soit en légalisant le dit chemin, ou accordant une aide pécuniaire pour le faire faire ; que le manque d'un chemin suffisant retarde beaucoup l'établissement de ce Township ; plusieurs habitans désirent aller s'y établir, mais ils en sont détournés à cause des mauvais chemins.

A. Bolduc. Augustin Bolduc, du même lieu, étant appelé, et le témoignage de François Doyon lui ayant été lu, il y a concouru ; et dit de plus : qu'il ya treize habitans dans le Township de Tring, dont trois y résident actuellement ; qu'il sont à deux lieues et trois quarts des anciens établissemens ; que les terres ordinaires sont de trois arpens de front sur trente de profondeur ; les terres sur lesquelles ils sont établis leur appartiennent, ils en ont des contrats de concession ; ils payent les terres de 90 arpens £50 ; ils ne payent pas l'intérêt de cette somme au taux légal, ils payent 15s d'intérêt par année, pour les cinq premières années, et

l'intérêt

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

L'intérêt augmente de 15s. tous les cinq ans, jusqu'à ce qu'il se monte à l'intérêt légal. La rente est rachetable en tout tems, en remboursant le capital et ils se considèrent propriétaires incommutables des dites terres.

A. Bolduc.
23 décembre,

Jean Veilleux, cultivateur de St. François, Nouvelle Beauce, et propriétaire de terre dans le Township de Tring, étant appelé, et le témoignage de François Doyon lui ayant été lu, il y a concouru.

J. Veilleux.

François Xavier Verrault, Ecuyer, Notaire Public, résidant à St. François, Nouvelle Beauce, ayant été appelé, et le témoignage de François Doyon lui étant lu, il y a concouru, et a dit de plus qu'il faudrait entre £300 à £350 pour faire le chemin mentionné; que les gens veulent l'entretenir, et qu'ils sont obligés par leur contrats de donner une journée de corvée par chèque terre sur ce chemin pendant cinq ans.

F. X. Verrault.

Vendredi, 26 décembre 1828.

William Henderson, écuyer, est appelé de nouveau et interrogé.

W. Henderson,
26 décembre.

Après l'ouverture de nouveaux chemins, quels moyens connaissez-vous pour les maintenir en bon état, et si vous en connaissez aucun, quels indiqueriez vous? Des concessionnaires qui ont concédé des terres sont tenus de reparer les chemins. Les chemins de Frampton et de St. Joseph au Lac Etchemin sont verbalisés, et cela est comme de raison un moyen de pourvoir pour leur réparation à l'avenir. Il faudrait prendre des mesures pour vendre les terres de la couronne, afin de mettre en opération l'acte d'homologation, quant à ce qui regarde les terres non concédées. A l'égard des chemins de la Rivière Ouelle et de la Rivière du Sud, comme ils passent partie sur les terres d'individus et partie sur les terres de la couronne, il faudrait comme condition à l'octroi, que tous deux seront homologués selon la loi, afin de pourvoir à ce qu'ils soient tenus en bon état après qu'ils auront été faits.

Y a-t-il quelques parties du pays où vous recommandez d'ouvrir des chemins, qu'il serait avantageux d'explorer dans cette vue, avant d'en venir

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

William Hen-
derson, écr.

26 décembre.

venir à une détermination finale sur leur utilité, et aussi pour s'assurer à quoi monterait les dépenses pour ouvrir tels chemins? La partie des comtés de Dorchester et de Hertford, où j'ai particulièrement recommandé de faire passer les chemins, savoir : depuis Frampton sur l'Etchemin et depuis St. Joseph sur la Chaudière jusqu'au Lac Etchemin, a été, il n'y a pas plus d'une année ou deux, explorée avec soin et en détail, comme on peut le voir par le plan annexé à mon témoignage du 22 du courant, et le pays, par lequel passeront les chemins de la Rivière du Sud et de la Rivière Ouelle, est aussi suffisamment connu, pour rendre inutile toute exploration préparatoire, pour la petite distance à laquelle on se propose de conduire les chemins dans l'intérieur. Les rivières, savoir : la Rivière Etchemin, la Rivière du Sud, la Rivière Ouelle et aussi la Rivière du Loup, communiquent avec les eaux de la Rivière Saint-Jean par de courts portages, qui sont connus et fréquentés depuis les premiers temps de la colonisation du Canada. Les cartes publiées par Bellin, ingénieur dans la Marine Française, de même que celle de Mitchell, prouvent qu'on se servait de ces portages il y a près d'un siècle, et même de nos jours les sauvages du Nouveau Brunswick viennent à Québec par les mêmes routes. Mais c'est la seule partie du district, où il y ait un besoin particulier de chemins, que je sache autant que je puis le savoir, être suffisamment connue, par des recherches scientifiques, pour me permettre de recommander l'affectation immédiate d'argent public sur de nouveaux chemins, sans qu'il me paraisse nécessaire de faire une exploration préparatoire. Il me semble qu'en poussant de nouveaux établissemens, ou en ouvrant des chemins étendus de communication entre ceux qui existent actuellement, le premier point de départ est une connaissance suffisante de la géographie et de la géognosie du pays que l'on se propose d'exploiter; sans ces renseignemens préliminaires, il ne peut rien être fait d'assez général pour mériter l'intervention de la législature. On peut bien faire une application judicieuse à l'ouverture de nouveaux chemins pour une petite distance, à différens points des établissemens les plus avancés, dans des parties détachées du pays, telles que celles que j'ai recommandées. Mais on ne peut entreprendre de faire aucun grand chemin de communication entre ces établissemens isolés, avec la certitude que l'argent dépensé sera appliqué pour le plus grand avantage. Le peu de connaissances géographiques que nous avons du pays, nous les devons en grande partie au colonel Bouchette, Monsieur pour les talens professionnels et le zèle public duquel j'ai le plus grand respect. Sa belle carte du Bas-Canada fait beaucoup d'honneur à son pays natal, et j'oserais avancer que l'ouvrage qu'il a commencé sur la statistique du pays lui fera autant d'honneur. Je regrette infiniment avec plusieurs, que ses efforts patriotiques

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

ques lui aient été si peu profitables : J'espère sincèrement que la législature saisira l'occasion qui se présente de le récompenser dignement de sa très belle carte, et en même temps d'assurer la publication de son ouvrage précieux sur la statistique, avec une édition nouvelle et corrigée de son Atlas, qui est un objet bien à désirer pour le sujet en question. Mais les géographes les plus instruits ne peuvent guères faire autre chose que de compiler et d'arranger des cartes générales des matériaux et des renseignements puisés sur les lieux par des explorateurs—si les travaux de ceux-ci sont défectueux, ou s'il se rencontre de grandes étendues de pays, où il n'y a pas eu d'exploration, les travaux de l'homme savant doivent nécessairement souffrir de circonstances qu'on ne peut guère surmonter. La carte du colonel Bouchette, publiée en 1815 est, quant aux renseignements qu'il donne, extrêmement correcte, même jusqu'aux plus petits détails ; mais il est à regretter que de grands espaces, dans les townships, et de plus grands encore dans les seigneuries, aient été laissés en blanc, faute de matière pour donner des renseignements corrects ;—et de plus plusieurs des premières explorations faites, ou pour parler plus correctement, qu'on dit avoir été faites dans les townships, ne méritent aucune confiance. Depuis que cet ouvrage a été donné au public, l'auteur infatigable a recueilli, tant par ses propres observations que par celles de son habile famille, et tirés d'autres sources, une masse de renseignements qui rendaient une nouvelle édition incomparablement plus précieuse que celle compilée il y a près de 15 ans. Mais il reste encore même beaucoup à faire—il y a peu de nos nombreuses rivières qui aient été visité, et plusieurs même n'ont pas été explorées, même quant à leur course générale ; nous n'avons des renseignements corrects sur la grandeur d'aucune, non plus que sur les obstructions qui y arrête la navigation. Une petite somme d'argent judicieusement appliquée par des personnes qui auraient à cœur d'obtenir le plus de renseignements possibles au moindre prix, fourniraient toutes les notions générales dont on a besoin sur ce sujet intéressant. S'il m'était permis d'indiquer quelque mesure, qui n'entrerait pas d'une manière immédiate dans le sujet des questions qui me sont posées, je recommanderais de placer une petite somme à la disposition de la Société des Arts pour l'objet unique et exprès d'encourager l'arpentage pendant l'hiver, et pendant l'été l'exploration de quelques-unes de nos principales rivières. Il est tout probable que dans le cours de quelques années nous serions, par ces mesures, mis au fait du cours générale de toutes les principales rivières du pays, et moyennant le quart, peut-être, de ce qu'il en coûterait en le faisant de toute autre manière. Je suis certain que pendant la morte saison de l'hiver on trouverait plusieurs jeunes Messieurs entrepreneurs, et en tout qualifiés pour l'entreprise, et même des arpenteurs de profession, qui s'empresseraient de se faire connaître de cette manière, sans attendre d'au-

William Henderson, écr.

26 décembre.

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

William Henderson, écr. 26 décembre. tres rémunérations que leurs simples dépenses. S'ils étaient assistés par quelque ingénieurs ou officiers de marine, (dans une saison où leurs services ne seraient pas requis ailleurs) pour la partie astronomique, on pourrait faire beaucoup à peu de frais. On a surtout besoin d'explorations assez exactes, et de renseignemens statistiques à l'égard des rivières ci dessous mentionnées :

La Rivière Gatineau et trois ou quatre grands cours d'eau tributaires de la Rivière des Outaouais, dont nous ne connaissons absolument que l'existence.

La Rivière des Outaouais elle-même au dessus de la jonction de la Rivière Madawaska, jusqu'au Lac Temiscaming.

Les sources des Rivières de l'Assomption et Maskinongé.

La Rivière Saint-Maurice.

La Rivière Sainte-Anne.

La rivière Jacques Cartier.

La rivière Montmorenci.

La rivière Ste. Anne du comté de Northumberland et la rivière du Gouffre du côté du nord, et

La partie supérieure de la rivière Yamaska.

La rivière St. François, particulièrement jusqu'au lac St. François, et le lac lui-même qui n'est presque pas connu.

La rivière Nicolet, qui est imparfaitement connue.

La rivière Bécancour, à peine connue du tout.

Les Grandes Branches de la rivière Chaudière, surtout la rivière Beauvillage et le Bras du Sud, laquelle rivière traverse une étendue de pays fertile, presque tout-à-fait inconnue à tous autres qu'aux sauvages.

La Rivière du Sud;

La Rivière Ouelle.

La Rivière du Loup ;

Et la dernière, mais non pas la moins importante, la magnifique rivière St. Jean, et ses nombreuses branches et lacs.

On pourrait donner un encouragement semblable pour se procurer des rapports géologiques. Les documens précieux fournis dans cette branche par l'expédition du Saguenay, sont des preuves éclatantes qu'il y a dans le pays des hommes capables, sous tous les rapports, de donner au public tous les renseignemens dont on a besoin sur ce chapitre—si on leur donne des facilités pour exercer leurs talens, telles que celles que j'ai indiquées.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Les terres où passent ces chemins sont elles tenues en franc et commun soccage, ou en seigneurie?—Le chemin que j'ai recommandé depuis Frampton jusqu'au lac Etchmin, a été, comme je l'ai dit, tracé par l'ordre du gouvernement, dans la vue d'en faire une grande communication directe entre Québec et la rivière St. Jean. Environ la moitié des terres qu'il traverse appartient à un ou deux grands propriétaires qui les ont obtenues depuis peu en tenure soccagère—le restant sont les terres non concédées de Cranbourne, et il ne passe nulle part sur les réserves ni de la couronne ni du clergé. Le chemin depuis St. Joseph jusqu'au lac Etchmin doit passer sur les terres non concédées de la couronne dans le township de Cranbourne, l'espace de 9 milles, le restant de son étendue proposé doit passer sur des terres appartenant à un particulier, dont la moitié est dans la seigneurie de St. Joseph. Le chemin à partir de la Rivière Ouelle passera sur une seigneurie la moitié de sa longueur, le restant sur des terres non concédées. Le chemin de la Rivière du Sud, partie par les fiefs Lepinay et Ste. Claire, et partie par les terres de la couronne dans le township d'Ashburton.

William Henderson, Ecr.

26 décembre.

Serait-il raisonnable d'attendre que ces propriétaires voudraient contribuer aux frais de l'ouverture de ces chemins?—A cela je ne puis répondre que pour autant que j'y suis intéressé moi-même; que je n'épargne aucun effort possible pour ouvrir d'autres chemins que ceux proposés, lesquels absorberaient tous les moyens que je pourrais employer à cet objet, surtout lorsqu'on considère que l'affluence de colons qu'occasionnera l'ouverture des chemins proposés, demandera de fortes avances en provisions de bouche et autres pour les supporter pendant la première année. A cet égard, je puis aussi remarquer que depuis le commencement de notre établissement en 1823, nous avons ouvert ou fait ouvrir, à nos propres dépens, plus de 14 milles de bons chemins, dans un pays jusque là entièrement inconnu, et que nous n'avons pas eu un seul denier du public, soit de l'argent qui fut voté en 1816 pour les communications intérieures, soit de toute autre source que ce soit. Je puis ajouter que nous n'avons reçu support ni encouragement quelconque, dans notre difficile et coûteuse entreprise. Si j'osais prendre sur moi de répondre pour les autres individus sur les terres desquels peuvent passer les chemins proposés, il faudrait qu'ils firent tous les plus grands efforts pour ouvrir de nouveaux chemins et établir leurs terres, et qu'il serait impossible d'attendre d'eux aucune dépense additionnelle surtout si l'on considère que ces chemins vont être entrepris pour le bien public seulement, et sans aucune considération pour les intérêts des individus. Mais on peut attendre que toutes les facilités raisonnables seront données aux colons qui s'établiront sur ces chemins en autant qu'ils passeront

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

William Henderson, écrivain.

26 décembre.

passeront sur les terres des particuliers, tant sous le rapport des conditions d'établissement que sous celui de l'assistance qui sera donnée aux colons pauvres.

Quel effet aurait sur les établissemens proposés sur ces chemins, l'opération de l'ordre récent pour la vente des terres de la couronne?—Si l'on donne une explication libérale aux arrangemens récents à l'égard de la vente des terres de la couronne, je suis d'opinion que le résultat en serait favorable à leur établissement. Si l'on met en vente de temps à autre des lots de pas moins de 1200 acres, dans les parties du pays où l'on en demandera, et où l'on aura voté de l'argent public pour l'ouverture de chemins après que les terres auront été achetées, je suis d'opinion qu'on trouverait des acheteurs respectables qui comme de raison seraient intéressés à l'établissement immédiat des terres ainsi acquises; mais de la manière dont on a agi sur cet arrangement jusqu'à présent, on ne peut rien attendre de bon. Au contraire je conçois qu'il doit avoir l'effet d'éteindre toute entreprise en grand. Dans le nouveau système, comme dans celui qu'il a remplacé, il semble qu'il y a une condition *sine qua non*, qu'il ne sera vendu aucune terre à aucune personne en état de les améliorer ou de les payer. Des lots d'un et de deux cents acres ne peuvent convenir qu'à un cultivateur. L'expérience a démontré qu'on ne peut trouver de colons parmi les gens qui ont le moyen de vivre hors des bois; un nouvel habitans bien loin d'être en état de payer la terre qu'il exploite, ne peut pas même payer la plus petite rente annuelle pendant plusieurs années, et pour réussir à quelque chose il faut de plus lui fournir de l'assistance soit en provisions soit en ouvrage sur les lieux, pour la première année au moins. S'il faut que les terres se vendent (mesure dont la convenance est une question) ce doit être en grands lots dignes de l'attention des capitalistes. Je pense cependant que le plan le meilleur et le plus sage serait de concéder les terres gratuitement, à condition d'y faire certaines améliorations dans un temps donné. Il faut observer cependant qu'on ne saurait adopter aucun système, qui puisse toujours opérer avec succès dans toutes les parties d'une province aussi étendue que le Bas-Canada, et où il se rencontre de si grandes variétés de sol et de climat. La tenure soccagère répondrait, peut être, aux vues du propriétaire dans les parties plus fertiles des districts supérieurs, mais les concessions en seigneuries peuvent seules convenir à cette partie de la province. Quant au système mesquin actuelle d'offrir en vente à nos habitans des lots de 100 acres de terre dans les townships, bien loin de débarrasser de quelques-unes des réserves les plus de valeur, éparses dans les établissemens les plus anciens dans les townships, au quart environ de ce qu'elles valent, je ne sais si cela peut être regardé comme avantageux

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

—au moins réussit-on sous ce rapport. Mais sous un autre point de vue, *William Henderson, écr.* il ne faut pas être prophète pour prédire sa chute complète. Mais en autant que ses opérations se sont étendues, il est à ma connaissance que des terres qui valaient 10s. ont été mises en vente et vendues pour 2s., 26 décembre. tandisqu'on ne pouvait en avoir à moins de 5s. d'autres terres situées aux environs, et qui ne valaient pas le quart de celles qui s'étaient vendues pour 2s., il en est arrivé comme de raison que les premières se sont vendues, mais pas un acre des autres. Le choix des lieux pour les ventes était aussi absurde que l'évaluation des terres. Au lieu d'exposer les terres en vente à Québec, à Montréal ou aux Trois-Rivières, où elles auraient pu attendre de la concurrence entre les enchérisseurs, on a choisi des endroits retirés, où quelquefois il ne se rendait pas une âme, tandisqu'en d'autres les terres s'adjugeaient au premier et unique enchérisseur qui se présentait. Dans ce district il ne s'en est pas vendu un seul acre à un cultivateur, malgré qu'on eût pris tous les moyens pour les forcer à devenir les seuls acquéreurs. Quant à l'intérêt qu'y a cette partie de la province, je pense, que le résultat final et unique que l'on peut attendre de ce nouvel arrangement, comme on l'appelle, sera de priver les habitans du pays et les classes pauvres d'émigrés des moyens d'obtenir aucune partie de nos vastes forêts à défricher pour pourvoir à sa subsistance ; tandisque les sommes provenant des ventes qui se font et qui pourront se faire, ne couvriront les frais de ces mêmes ventes.

Jean Baptiste Fortin, écuyer, l'un des Chevaliers représentant le Comté J. Bte. Fortin, de Devon, a été appelé et examiné : écuyer.

Connaissez-vous les terres dans le Comté de Devon, leur proximité des rivières, et s'il y a des jeunes gens suffisamment pour les établir ?—Je conuais particulièrement toutes les terres qui sont concédées ; elles sont presque généralement toutes susceptibles d'établissement, et il y a plus qu'il ne faut de jeunes gens pour les établir. Les terres sont en grande partie, et particulièrement le quatrième rang, appartenant presque généralement dans cette contrée aux habitans qui sont sur le fleuve, qui se trouvent obligés de ne pas les établir dans ce moment parce qu'il en tirent leur bois de chauffage, et celui pour l'usage des terres. En conservant ceci pour l'utilité de l'agriculture, c'est toujours dans la vue qu'à l'avenir elles serviront à l'établissement de leurs enfans, mais quant aux terrains qui joignent, ils sont séparées par une chaîne de montagnes, qui court presque depuis un bout à l'autre du Comté ; les terrains qui joignent ces montagnes par derrière sont en certains endroits de très bonne terre,

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

J. Ble. Fortin,
écuyer.

26 décembre. terre, et de beaux bois, mais il y a de grandes parties, surtout sur les terrains qui joignent ces terres, qui sont bien montagneuses. Je n'ai pas une entière connaissance des terrains éloignés de ces montagnes. D'après l'information que j'ai pu en prendre, plus on s'éloigne dans la profondeur des terres, plus elles seraient avantageuses pour des établissemens, particulièrement en approchant de la Rivière Saint-Jean. Quant aux rivières, la rivière appelée Bras Saint-Nicolas, parcourt presque toutes les terres de ce Comté, excepté la partie sud-ouest de la Paroisse de Saint-Thomas. Cette rivière est considérable, mais je ne crois pas qu'il puisse jamais être susceptible d'amélioration pour pouvoir s'en servir avec des voitures d'eau, et la raison en est qu'elle se termine au Fleuve Saint-Laurent par une chute qui met un obstacle insurmontable. En conduisant son cours dans les profondeurs des terres, elle se trouve extrêmement rocheuse et pleine de rapides. Mais elle peut servir, et a déjà servi en plusieurs circonstances pour y faire descendre des bois par eau ; c'est-à-dire, en billots. Il a déjà été descendu des bois qui ont été conduit par les eaux du Bras jusque près des moulins, mais je ne connais pas sa source. On peut faire la même chose par la Rivière du Sud, mais je ne la connais pas dans l'intérieur des terres. Les mêmes obstacles existent par rapport à cette rivière que par rapport au Bras Saint-Nicolas.

Pourriez vous nous donner les noms de quelques personnes en ville qui pourraient nous donner des renseignemens sur les terres de ce compte ?— Je n'en connais pas d'autres que M. Bouchette, junior, qui a arpenté ces terres l'année dernière. Pour moi je tiens les connaissances que j'en ai de vieilles personnes dont la plupart sont mortes, qui avaient l'habitude d'y aller à la chasse ; mais n'y en ayant plus, les jeunes gens d'a présent n'y vont pas.

N'y aurait-il pas moyen de nettoyer et de rendre susceptible de navigation avec des bateaux, les deux Rivières du Sud et du Bras Saint-Nicolas, et à quels frais ?—Je crois que certaines parties du Bras Saint-Nicolas pourraient s'améliorer de manière à pouvoir y voguer en canots ou en bateaux, mais je crois qu'il s'y trouvera toujours des endroits insurmontables, comme la chute, où il se termine au fleuve.

Quel serait à votre avis l'endroit le plus convenable pour faire des établissemens de jeunes gens sur des terres non concédées de la couronne dans votre Comté, et quels seraient les chemins nécessaires pour les mettre en état de s'y rendre et combien coûterait ce chemin ?—Je crois que la partie qui mérite le plus de considération est la partie qui avoisine la

Rivière

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Rivière Saint-Jean. Il serait convenable que les établissemens fussent faits sur la rivière même, où il y aurait une étendue de terrain assez considérable pour mériter les frais d'un chemin pour s'y rendre. J'ai toujours entendu dire des vieillards que la distance du fleuve à l'Islet était de 20 à 25 lieues, mais à présent on prétend qu'il n'y a pas plus de 12 ou 15 lieues, mais ces vieillards ne veulent pas y croire; l'endroit le plus propice que je connaisse est dans la coupe des montagnes, qui se trouve vis-à-vis l'église de l'Islet. Ces montagnes sont très aisées à traverser; se croissant entr'elles, elles laissent un espace entre eux assez commode pour y faire un bon chemin, en faisant un détour d'environ six arpens, et une fois ce détour là fait, on peut aller loin sans rencontrer d'obstacles semblables. Je ne connais pas dans la profondeur des terres les obstacles qui pourraient se rencontrer, mais anciennement, j'ai entendu dire aux chasseurs qu'il n'y avait pas d'obstacles insurmontables pour aller à la Rivière Saint-Jean. Je crois que pour le coût d'un semblable chemin, ce pourrait être généralement d'environ cent louis par mille.

J. Bte. Fortin,
écuyer.

26 décembre.

Samedi 27 décembre 1828.

Jean Baptiste Bournival, du district des Trois-Rivières, a été appelé et examiné.

J. Bte. Bournival.

Avez-vous eu aucun moyens et quels de connaître les nouveaux établissemens dans le township de Caxton, derrière la Pointe du Lac et Machiche, dans le district des Trois-Rivières?—J'ai eu occasion de connaître le township de Caxton, par les travaux que j'ai faits en différens lieux sur le dit township. J'ai aussi bien rodé sur ce township.

27 décembre.

Quand ce township a-t-il été arpenté la première fois?—Quand le premier établissement a-t-il été commencé; quel est le nombre actuel d'habitans y résidens à présent?—Il y a trois ou quatre ans que le township a été arpenté. Il y a trois ans que le premier établissement a été commencé. Il y a sept ou huit personnes qui résident sur le dit township.

Quel était l'état des communications à ce township lorsque le premier établissement a été commencé?—Les premiers habitans ont-ils eu des obstacles à rencontrer à cet égard; les ont-ils surmonté tout-à-fait ou en partie; jusqu'à quel point et par quel moyens?—Il a fallu passer à travers

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

J. Bte. Bour-
nival.

27 décembre.

travers des bois, bien difficilement, une lieue dans Saint-Joseph, jusqu'à une lieue dans le township; Il n'y avait pas d'autres moyens que de porter (toute cette distance) les vivres et les fournitures sur le dos. Il y avait des côtes très hautes à monter et des savannes difficiles. Ces difficultés sont en quelques manières disparues; 1^o parce que les terres de Saint-Joseph ont été concédées depuis jusqu'à la ligne du dit township, et 2^o les ravines ont été pontées jusqu'au dit township; le chemin fait en partie, et en partie ébranché par les habitans de Saint-Joseph et ceux du township, et de là continué environ une lieue et quart par les propriétaires du dit township; un pont considérable ayant été fait sur la Rivière de Machiche par Sueton Grant, écuyer.

Y a-t-il des communications par eau, et quelles, entre ce township et la Rivière Saint-Laurent ou celle de Saint-Maurice; et quelle est la distance de ce township de chacune de ces rivières?—Il n'y a pas de communication à la Rivière Saint-Laurent, ni à la rivière Saint-Maurice, la distance du chemin à faire pour gagner à la Rivière du Loup est d'environ une lieue et demie, et de là, il y a une communication très facile par eau jusqu'au Saint-Laurent. Il y a peut-être la même distance à faire pour atteindre la Rivière Saint-Maurice, mais c'est dans les parties éloignées du township, vers le 19e. ou 20e. rang, où il est à présumer qu'il ne se formera d'établissement de sitôt.

Les habitans de ce township auraient-ils une communication plus courte aux Trois-Rivières, par un chemin qui irait joindre le chemin des Forges? et s'il en est ainsi décrivez le particulièrement; la nature du pays à travers lequel ce chemin devrait passer, et les frais probables d'icelui?—Oui; il y aurait une communication plus courte pour les habitans des 7e. et 8e. rangs, et la distance du chemin neuf à faire ne serait pas plus d'une lieue pour atteindre le chemin des Forges, et pas plus de sept lieues et demie aux Trois-Rivières. Le pays est marécageux jusqu'au chemin des Forges; il coûterait environ cent louis, mais pour communiquer aux établissemens actuellement commencés, il coûterait davantage sans leur donner moyen de communiquer aux paroisses voisines ni à la navigation de la Rivière du Loup.

Quelle est l'étendu des défrichemens dans le dit township, le nombre de maisons, &c.; veuillez bien donner au comité aucune information statistique que vous pouvez avoir relativement au dit township?—Treize terres ouvertes et défrichées, six ou sept maisons et plusieurs granges.

Par quelle description d'habitans le dit township a-t-il premièrement
été

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

été établie; quelle est sa population actuelle; quels sont leurs moyens pécuniaires?—Par quelles circonstances, ces moyens ont ils été affectés avantagement ou désavantagement?—Principalement par des Canadiens; il n'y a que peu d'habitans à présent; l'année étant mauvaise, les habitans du haut de Saint-Joseph même, joignant le township, ont été obligés de quitter l'endroit (pour le présent,) aussi bien que la plupart de ceux du township.

J. Bte. Bour-
nival.

27 décembre.

En quelle quantité les terres dans ce township sont-elles distribuées?
—Les lots sont de six arpens ou environ, par vingt arpens.

Lundi, 29 Décembre 1828.

M. David Grant, des Trois-Rivières, appelé et interrogé :

M. D. Grant,

29 décembre.

1. Avez-vous eu quelques moyens de connaître les nouveaux établissemens du Township de Caxton en arrière de la Pointe du Lac et Machiche, dans le district des Trois-Rivière, et quels sont-ils?—J'ai été plusieurs fois dans le township de Caxton, mais je ne puis dire que j'ai aucune connaissance particulière des établissemens ou de township.

2. Quand ce township a-t-il été arpenté pour la première fois? quel est le nombre actuelle des habitans?—Il fut arpenté en 1824, et il a commencé à s'établir en 1825, mais je ne connais rien sur le nombre actuel de ses habitans.

3. Quel était l'état des communications entre le township, au temps ou commencèrent les établissemens? les nouveaux habitans avaient-ils beaucoup d'obstacles à surmonter sous ce rapport? les ont-ils surmontés en tout ou en partie, et par quels moyens et jusqu'à quel point?—On se rendait au township à travers les bois l'espace de 8 à 9 milles, par la partie supérieure de Machiche. Les obstacles étaient un grand nombre de ravines qui coupaient le chemin; on a en partie surmonté ces obstacles en faisant des ponts dans le fond des ravines, et en ouvrant un chemin qui pénètre dans le township à une distance considérable.

4. Y a-t-il, et quelle communication par eau entre le fleuve St. Laurent

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

M. D. Grant, rent ou le St. Maurice ; et quelle est la distance de ce township de ces deux rivières ?—Je ne puis répondre à cette question d'après mes 29 décembre. connaissances personnelles. La distance pour aller au St. Laurent peut-être de 18 milles ou environ.

5. Les habitans de ce township n'auraient-il pas plus court à aller aux Trois-Rivières, par un chemin qui tomberait dans celui des forges, et s'il en est ainsi, décrivez ce chemin, surtout la partie du pays par laquelle ce chemin passerait, et ce qu'il pourrait couter ?—Je suis également incapable de répondre à cette question, mais il est à supposer que la communication en serait raccourcie, non pas avec l'établissement actuel, mais avec les rangs de derrière.

6. Quelle est l'étendue des défrichemens dans le dit township, le nombre de maisons, &c. ? Ayez la bonté de faire part au comité de toutes les connaissances statistiques que vous pouvez avoir concernant le dit township ?—Je ne puis dire, je ne connais pas assez le township pour en faire au comité aucun rapport particulier.

7. Par quelle sorte d'habitans le dit township a-t-il été d'abord établie ? Quelle en est la population actuelle ? Quels sont leurs moyens pecuniaires ? Et par quelles circonstances ces moyens ont-ils été appliqués avantageusement ou dé-avantageusement ?—Principalement par des officiers de milice et des miliciens.

8. En quelles quantités les terres de ce township sont-elles distribuées ?—En pas moins de 100 acres aux colons, et de pas plus de 1200 acres aux officiers : Les capitaines en ont 800 ; les lieutenans et les enseignes 500 chacun.

A. Paterson, *Andrew Paterson*, Ecuyer, appelé et interrogé.

Mêmes questions qu'au témoignage précédent.

Je montai au township de Caxton en septembre dernier pour y visiter ma terre et voir les améliorations qui y avait été faites.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Je crois qu'il y a quatre à cinq ans que ce township a été arpenté ; aussitôt que l'arpentage en fut fait, les établissemens commencèrent ; il y a environ douze familles résidentes, formant plus de trentes personnes.

A. Paterson,
écuyer.

29 décembre.

Lorsque les établissemens commencèrent le seule voie pour parvenir au township était qu'à travers les bois, ce qui a considérablement retardé l'établissement du township. Sueton Grant, écuyer, l'agent, et quelques autres ont ouvert un chemin à travers le bois, mais comme les souches en sont pas encoie arrachées, c'est une bien mauvaise route, et c'est avec difficulté qu'une voiture peut parvenir à l'établissement ; je crois que ce chemin va à la première concession, et probablement jusqu'à la seconde.

On pourrait couper un chemin jusqu'à la Rivière du Loup ou le St. Maurice, ce qui mettrait les habitans en état de se rendre au St. Laurent en radaux par l'une et l'autre de ces rivières. La Rivière Machiche passe à travers le township, mais elle n'est pas navigable même pour les petits bateaux. D'après le meilleur de mes connaissances, je crois que ce township est à peu près à distance égale de la Rivière du Loup et de celle de St. Maurice, c'est-à-dire environ 6 à 7 milles, mais les établissemens sont plus près de la dernière de ces rivières.

Le chemin le plus direct pour aller des Trois-Rivières au township, c'est de passer par les forges de St. Maurice, et une personne qui a fait ce trajet m'a assuré qu'il n'y avait pas plus de 16 à 17 milles. Je pense qu'on pourrait faire passer un chemin tout le long du front du township, montant jusqu'à la 4e ou 5e rangée et descendant au chemin des forges, qui est bon jusqu'aux Trois-Rivières, pour une charge de 800 livres. Il y a quelques années il fut voté une somme pour améliorer les communications dans le comté de St. Maurice ; il n'en a été dépensé qu'une petite partie, et si le restant était appliqué il suffirait pour couvrir les dépenses du chemin proposé dans le township.

Je crois qu'il y a environ 200 acres défrichés maintenant, ou qui sont en train de l'être dans le township, et environ 14 maisons ; la mauvaise moisson de l'année dernière et le mauvais état des chemins a empêché plusieurs colons de rester dans leur maisons, et en plusieurs endroits ils n'ont pas les moyens de tirer leurs moissons des défrichemens ; les terres sont excellentes en plusieurs endroits, et seraient bientôt établies si des chemins étaient

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

A. Paterson,
écuyer.

étaient ouverts, les terres de la seigneurie de Machiche qui le bornent étant toutes concédées.

29 décembre.

Je crois que ce township est principalement concédé à des personnes qui servent dans la milice pendant la dernière guerre. Je ne puis dire exactement quelle est la population de ce township, car plusieurs de ceux qui ont des billets de location ne restent sur leurs terres qu'un court espace de temps dans l'année ; la plus part des colons sont pauvres et ne peuvent payer pour avoir leurs patentes. Lorsque je fus au township plusieurs des colons vinrent me demander si je croyais que le gouvernement leur accorderait du délai ; car s'il ne faisait pas cela, le mieux pour eux était d'abandonner leurs terres incontinent, plutôt que de courir le risque de perdre leurs peines, en les améliorant. En effet il y en avait parmi eux qui espéraient qu'en considération de leurs services dans la milice, le gouvernement leur donnerait les titres de leurs terres sans qu'ils fussent obligés de payer d'honoraire.

Les terres concédées sont je crois comme suit :—à L'Honble Mathew Bell, 1200 acres ; Sueton Grant, comme agent pour le dit township, 1200 acres ; Lieutenant Dame et Paterson, 500 acres chacun ; Enseigne Grant, 500 acres, et environ 60 lots de 100 acres chacun à divers individus.

Mardi, 30 Décembre 1828.

L'Honble. M. L'Honble. Mathew Bell est appelé et interrogé.
Bell.

30 décembre. (Questions 1, 2, 4, 5, 7.)

Je n'ai jamais été dans le township moi-même, mais ayant pris les terres qui m'étaient dues pour mes services comme officier de milice, j'ai pris des informations sur l'état des établissemens. J'ai rempli les conditions d'établissement, mais à grands frais par le manque de chemins, et je me propose de les faire établir aussitôt qu'il y aura des chemins pour me permettre d'y mettre du monde.

Ce township fut arpenté en 1824, et à ce que j'ai appris pour y concéder

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

céder des terres aux miliciens qui avaient servi pendant la dernière guerre. L'Honble. M. M. Sueton Grant a été nommé agent, et je prendrai la liberté de renvoyer le comité à ce Monsieur, pour en recevoir des renseignemens ultérieures à l'égard de cette place. L'Honble. M. Bell.

30 décembre.

Il n'y a aucune communication entre ce township et la rivière St. Maurice, et s'il y en avait elle tomberait bien au dessus de la grande chute et de rapides difficiles. J'ai oui dire qu'on pouvait établir facilement une communication avec la Rivière du Loup.

Je suis d'opinion que les premiers établissemens doivent nécessairement communiquer avec les Trois-Rivières par le chemin de Machiche qui va jusqu'au township ou bien près. Il est probable que l'extrémité orientale sera plus proche des Trois Rivières par un chemin qui traverserait les terres réservées pour les forges de St. Maurice, mais comme les chemins allant dans cette direction ont été abandonnés depuis plusieurs années, il faudrait les ouvrir de nouveau, je connais le terrain, du moins une partie, pour être montagneux et rempli de ravines profondes; et il y a deux grandes savannes qui ont été autrefois pontées avec des billots, et qui sont maintenant dans un très mauvais état.

Je crois que ce township a été réservé exclusivement pour les miliciens, et pour être établi par eux; et on espérait que leurs parens et connaissances des environs les aideraient à s'établir; et je ne doute pas que le manque de chemin est la seule cause qui a empêché que ce township ne soit maintenant peuplé de cultivateurs Canadiens. Plusieurs de ceux qui ont droit d'avoir des terres n'ont pas pris leurs billets de location, à cause de l'impossibilité d'aller sur les lieux.

Suston Grant, Ecuyer, est appelé et examiné.

S. Grant, écr.

(Même questions que pour David Grant.)

Ayant été nommé agent pour surveiller l'établissement, j'ai eu occasion de connaître le township de Caxton.

L'arpentage commença en 1823 et fut achevé en 1824. Le nombre d'habitans résidans est maintenant très petit, et n'excède pas, je crois, deux familles.

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

S. Grant,
écuyer.

30 décembre. Lorsque l'établissement commença en 1825, la communication se faisait et se fait encore par la concession de St. Joseph dans la paroisse de Machiche. Les nouveaux habitans eurent alors à rencontrer la difficulté d'ouvrir un chemin, à travers les bois, de plus d'une lieue dans cette concession, sur un pays très rude, entrecoupé de ravines très profondes. Les difficultés ont été surmontées depuis en partie, par les nouveaux colons (qui avaient concédé toutes les terres le long du chemin jusqu'au township) aidés par les habitans de Caxton ; mais cette communication ne sera de sitôt d'un grand service pour les voitures chargées, à cause des côtés immenses et inaccessibles chaque côté des ravines qui coupent le chemin ; et il n'y en a pas moins de six dans cette distance, et qu'on ne peut éviter par cette route.

Il n'y a aucune communication immédiate par eau entre ce township et la rivière St. Maurice et le St. Laurent. La distance horizontale entre le St. Laurent peut-être de six lieues, Le St. Maurice est beaucoup plus près des derniers rangs sur les réserves de la couronne, mais je n'ai aucune idée de cette distance.

Je ne puis donner sur cette question aucune information fondée sur ma connaissance personnelle, mais des personnes qui connaissaient bien le pays m'ont dit, que toute la distance du chemin qu'il faudrait depuis les 8e. et 9e. rangs (réserve du clergé) ne ferait guère plus d'une lieue, la plus grande partie à travers des savannes, pour aller jusqu'au chemin des forges. Par cette voie la communication serait bien, il est vrai, plus courte pour aller aux Trois-Rivières, mais ne le serait pas pour se rendre au St. Laurent par Machiche ou la Rivière du Loup. La dépense de ce chemin ne pourrait pas monter bien haut, et assurément, avec le temps, il serait bien utile aux nouveaux habitans ; mais je pense humblement qu'il ne peut pas être de suite d'un très grand usage. Les nouveaux colons iront naturellement aux habitations voisines chercher du secours, et ils y recevront des provisions, etc. pour leur travail. Le chemin pour aller au Trois-Rivières par le chemin des forges, n'offrant dans une distance de 7 à 8 lieues, aucune maison ni établissement quelconque, si ce n'est celui des forges, ne pourra être utile que lorsque le township sera avancé, et aura un surplus de produits pour le marché.

La somme totale des terres concédées, sur lesquelles on a rempli les conditions d'établissement, est 4800 acres, et elles sont distribuées dans les sept premiers rangs ; la somme totale des défrichemens sur les terres de 112 acres ; la distance de chemin ouvert à travers le township d'environ

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

S. Grant,
éluver.

30 décembre

viron une lieue et demi, et le nombre des maisons dix, mais il y en a qui ne sont presque que de simples cabanes. Le manque des moissons de l'année dernière a obligé les habitans du township et de la partie supérieure de St. Joseph, joignant Caxton, à aller passer l'hiver aux anciennes habitations. Lorsque l'établissement commença en 1825 et 1826, cent soixante et sept miliciens de la ci devant milice incorporée firent application à moi, comme agent, pour avoir des terres dans ce township, mais un bien petit nombre sont venus demander des billets de location, car voyant que quelques officiers (qui ont droit à de grandes étendues de terre, et qui ne sont pas tenus à plus de conditions que les simples miliciens) avaient pris leurs terres sur le front du township, ils se trouvèrent nécessairement rejetée plus en arrière dans la forêt, et il perdirent courage faute de chemins pour se rendre à leurs lots, qui alors étaient éloignés de 3 à 5 lieues de tous chemins. Un chemin qui aurait traversé les cinq ou six premiers rangs jusqu'au réserves du clergé aurait obvié à cette difficulté. Presque toutes les terres de ces rangs, à en excepter peut-être la partie supérieure du premier et du second rang, sont propres à la culture. Le pays abonde en bois de toutes sortes, entre lesquelles se rencontre le pin, l'épinette et le chêne (chêne rouge). Il est arrosé par un nombre de petites rivières, entre autres par une branche de la rivière Machiche, sur laquelle il y a beaucoup d'endroits propres à bâtir des moulins, outre un grand nombre de beaux lacs. Sur la rivière mentionnée en dernier lieu il a été dernièrement élevé un moulin à scie, à la distance de onze acres seulement de la ligne de front du township; mais à présent il n'est utile qu'à l'établissement adjacent, n'y ayant aucune possibilité de porter ses produits sur le marché. Pour expliquer plus clairement la situation de ce township à l'égard des paroisses voisines, je demande au comité qu'il me soit permis de dire, que les concessions de St. Joseph de Belle-Chase et Pique-dur, dans la paroisse de Machiche, courant en ligne parallèle l'une avec l'autre N. 45°. O. un nouveau chemin qui commencerait au chemin de St. Joseph, environ 2 milles au dessous de la ligne de front de Caxton, et qui courrait à angles droits avec celui de St. Joseph, couperait le chemin de Belle-Chasse au sud à la distance de 40 acres, et continuant dans la même direction couperait celui de Pique-dur à la distance de 20 acres; en le poussant encore 15 à 16 acres, on le ferait aboutir à la Rivière du Loup au dessous de la Chûte de l'Éturgeon, d'où la rivière est navigable pour les bateaux et radeaux jusqu'au Saint-Laurent. Cette voie offrirait une excellente communication entre le township (par le chemin de Pique dur, au milieu d'un pays riche et densément peuplé, sans allonger la distance) et le Saint-Laurent à Machiche; mais ce qui est le plus important de tout une communication par eau aux marchés des Trois-Rivières et de Québec,

pour

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

S. Grant, écuyer. pour les potasses et les bois, &c. Mais ce qui donnerait des facilités plus immédiates aux colons, et à l'établissement du township serait l'ouverture du chemin demandé à travers les premiers cinq ou six rangs, jusqu'au lot mis à part pour asseoir un village. L'aide demandée, si on donnait l'ouvrage en petits contracts, ou à la journée, sera suffisante, dans l'opinion de tous les colons, à la confection de ces améliorations, et allègerait en outre la détresse des habitans des dernières concessions, par le manque des moissons de l'année dernière.

30 décembre.

Les colons sont la plupart Canadiens. Il est probable qu'il serait établi presque exclusivement par le surplus de la population des paroisses de Machiche, de la Rivière du Loup et de Maskinongé, où les seigneuries sont presque toutes concédées.

Les terres sont divisées en lots de 100 acres, et elles sont distribuées pour la plupart en lots de 100 à 500 acres.

Mercredi, 31 décembre 1828.

M. L. Bernard. M. Louis Bernard, de la paroisse de la Pointe aux Trembles, ayant été appelé, a informé votre comité; que les pouvoirs donnés par la loi aux Grands Voyers étaient beaucoup trop grands, en autant qu'il était impossible d'amener des témoins contre eux; que par cela, un Grand Voyer pourrait tracer un chemin dans son cabinet, sans qu'il fut possible aux parties de pouvoir prouver le contraire. Que le pouvoir de tracer ou de changer les chemins devrait être laissé à la majorité des habitans des paroisses ou circuits; lesquels seraient convoqués en assemblée à cet effet, ou de par les parties nommer des personnes étrangères comme jurés, pour visiter les lieux et décider. Les frais auxquels sont assujettis les habitans du pays pour faire tracer des chemins sont très onéreux, et insupportables pour les habitans des nouveaux établissemens. Dans les cas de manque de formalités, les frais sont les mêmes; de sorte que les Grands Voyers n'ont aucun intérêt à éviter ces fautes; c'est plutôt un avantage pour eux: c'est l'opinion des habitans que je connais.

31 décembre.

Vendredi, 2 janvier 1829.

Rév. messire
M Dufresne.

2 janvier.

Le Révérend Messire Michel Dufresne, a été appelé et examiné:

Avez-vous eu occasion de fixer votre attention à l'objet des communications

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

nications intérieures dans cette partie du district qui comprend la seigneurie de Saint-Giles et les townships au delà ?—Je n'ai guère fixé mon attention sur ces objets, y ayant un chemin qui traverse St. Giles dans une direction à-peu-près nord nord-ouest l'espace d'environ vingt et un milles ; lequel chemin sert pour le besoin des gens de Saint-Giles, au sud-ouest de la rivière, pour Saint-Sylvestre au haut de Saint-Giles, pour les townships de Leeds, d'Inverness, de New-Ireland, d'Halifax, &c. Quoique Saint-Giles soit habité depuis environ soixante ans, il n'est établi que sur les bords de la Rivière Beauvillage, et ne prend presque aucun accroissement, soit à cause des savannes qui sont considérables, soit à cause des gelées fréquentes, soit à cause des inondations de cette même rivière qui causent de temps en temps des pertes très considérables aux habitans. Il y a quelques personnes établies de l'autre côté de la rivière (au nord-est) qui n'ont pas encore de chemin de roi, le Grand Voyer leur en ayant verbalisé un tout dernièrement ; jusqu'à cette heure ces habitans au nord est de la rivière au nombre de huit environ, sont servi du chemin Craig, traversant la rivière à-peu-près vis-à-vis leurs habitations, excepté dans les grandes eaux.

Rév. messire
M. Dufresne.

2 janvier.

Par quels moyens vous est venue cette connaissance ?—Ayant été fort souvent à Saint-Giles et à Saint-Sylvestre, j'ai eu le moyen de prendre ces connaissances par moi-même. Je n'ai jamais été dans les townships de Leeds ni de Broughton qui avoisinent les paroisses que je dessers. Les connaissances que j'aurai de ces lieux ne seraient que par ouï-dire.

Quels sont les chemins et ponts actuels et leur état dans cette partie du pays qui comprend la seigneurie de Saint-Giles et le township de Leeds ?—Il n'y a dans Saint-Giles et dans Leeds qu'un seul chemin, celui que je viens de nommer, et dans Saint-Sylvestre, (nouvelle paroisse érigée dernièrement aussi bien que Saint-Giles par une érection canonique,) il y a de plus le chemin Sainte-Marie qui rencontre *Craig's Road*, à la ligne seigneuriale qui sépare Saint-Giles ou Beauvillage de Leeds et forme un angle aigu avec cette route. La route Craig jusqu'à Leeds est ordinairement assez bonne, excepté les derniers quatre ou cinq milles qui sont mauvais, ce pays étant extrêmement montagneux et garni de roches, et dans les basses plaines pleines de mollières. J'ai lieu de croire que cette même route dans Leeds est infiniment plus mauvaise par le rapport des voyageurs ; le chemin Sainte-Marie est aussi assez mauvais, mais les habitans qui le bordent, étant très actifs, l'amélioreront dans bien peu de temps. Il est bon de remarquer que Saint-Sylvestre est un établissement tout nouveau, n'ayant pas plus de neuf ans d'existence

et

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

Rév. messire
M. Dufresne.

2 janvier.

et déjà il y a plus de 400 terres concédées et à-peu-près 200 habitée, par autant de familles Canadiennes et Irlandaises catholiques pour le très grand nombre. Les ponts sont au nombre de six, cinq dans Beau- rivage et un dans Leeds, un sur la Rivière aux Pins, l'autre sur la Rivière à la Fourchette, un troisième sur un petit ruisseau dont je ne connais pas le nom, un quatrième sur la Rivière du Four et un cinquième sur la même rivière. Chemin Sainte-Marie, et le sixième dans Leeds sur la rivière Bécancour. Ces ponts sont en bon état, excepté le troisième et le quatrième, que j'ai trouvés quelque fois impraticables, ayant été enlevés par le gonflement des eaux, et il fallait passer ces petites rivières à l'eau avec danger de verser à cause des cailloux.

Quelle devrait-être, dans votre opinion, la direction des chemins, les places les plus convenables pour y bâtir des ponts, les inconvéniens auxquels les habitans de ces endroits sont à présent assujettis ?—Quels seraient les frais probables des ponts et de la confection et réparation des chemins nécessaires ?—Il est très difficile de donner la direction des chemins et la place des ponts à bâtir à cause des savannes, mollières, mauvais terrains qui pourraient se rencontrer dans les directions qui pourraient être données. Il y a déjà dans Saint-Sylvestre trois ou quatre chemins ébranchés et qui ne tarderont pas à être praticables par l'activité et le travail des gens, qui ne pensent pas même à demander la moindre aide à la législature. Deux ponts sur la rivière Beau rivage seraient à-propos, un vers la chaussée du vieux moulin et un autre quelques lieux plus haut. Du reste j'ai procuré à Monseigneur Panet un plan très exact de la Seigneurie Beau rivage ; je ne doute pas que S. G. ne se fit un véritable plaisir de le prêter pour le besoin du comité. Il est aussi très difficile de déterminer la dépense probable pour les différens objets mentionnés dans la question quatrième. Je crois cependant qu'avec £4000 ou £5000 bien employés, il se ferait beaucoup d'ouvrage. Mes paroissiens, pour le moment, n'éprouvent pas d'autres inconvéniens que ceux dont j'ai déjà parlé, tels que le gonflement de la rivière, les gelées, et les marécages qui se trouvent sur leurs terres, et c'est trop.

Veillez bien donner vos raisons et sur quoi vous vous appuyez pour recommander ces chemins, leur importance relative et les effets probables qu'ils pourront produire par rapport aux nouveaux établissemens ?—Saint-Giles étant peuplé de pauvres gens, et les terres de ce lieu étant méprisées généralement, je ne vois pas que pour le moment il fut nécessaire d'y faire de grandes dépenses ; ces pauvres gens bien loin d'être capable d'exporter leurs grains et denrées, ont grand besoin d'importations

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

tions de ces objets. Voici six ans que je les dessers, je puis dire avec vérité que je n'ai pas reçu 50 minots de grain de dîme chaque année. Quel commerce de pareils gens pourraient-ils faire? Et je crois qu'il s'écoulera encore bien des années avant qu'ils surabondent. Saint-Sylvestre avance à pas de géant; j'ai dit qu'il n'y a pas plus de neuf ans que cette partie de Beurivage a commencé à être habitée, et je ne crains pas de dire qu'il y a déjà au moins autant d'ouvrage qu'à Saint-Giles. Peut-être qu'un petit don en faveur de Saint Sylvestre redoublerait l'ardeur de ses habitans. Il faudrait bien choisir les personnes qui seraient dépositaires de ces argens, s'il en était donné, et il serait nécessaire de prendre le sentiment des intéressés afin d'employer ces sommes pour leur plus grand avantage. Avant de finir, j'oserai suggérer au comité une idée pour l'amélioration des habitans de Saint-Giles, mais que quelques personnes regardent comme impraticable. Ces infortunés voyent enlever chaque année ou presque chaque année le fruit de leurs sueurs et de leurs travaux, semences et levées de toute espèce de grains et de légumes, clôtures, tout disparaît et est emporté par cette rivière qui se grossit par les pluies et par les eaux qu'on y conduit pour dessécher les terres; quantité d'animaux ont péri dans ces inondations subites, des maisons ont été enlevées, et une famille nombreuse y a péri presque entièrement. Pour remédier à ces malheurs qui empêcheront toujours Saint-Giles de prospérer, (et remarquez que plus les terres se découvriront plus il y aura de danger) ne serait-il pas possible de creuser le lit de cette rivière, un ouvrage, j'en conviens, très dispendieux, mais absolument nécessaire?—La chambre ou si vous aimez mieux la législature pourrait obliger chaque propriétaire de travailler une couple de semaines par année dans la devanture de sa terre, en même temps qu'elle allouerait une certaine somme pour aider ces pauvres gens.

Rév. messire
M. Dufresne.

2 janvier.

Mardi, 13 Janvier 1829.

Mr. Josiah King, de Saint Giles, Cultivateur, a comparu et a été interrogé :—

M. J. King.

13 Janvier.

Avez-vous eu occasion de porter votre attention sur le sujet des Communications intérieures dans quelque partie du District, et surtout dans la Seigneurie de St. Giles et dans les Townships qui sont en arrière? Je possède du bien dans la Seigneurie de St. Giles, et j'y ai souvent voyagé. Je recommanderais de redresser le Chemin actuel en plusieurs endroits.

Quels

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

M. J. King.

13 janvier.

Quels sont les Chemins et les Ponts, et dans quel état sont-ils dans l'étendue de pays compris dans la Seigneurie de St. Giles et le Township de Leeds ? On appelle le Chemin Craig celui qui passe dans la Seigneurie de St. Giles et le Township de Leeds ; la partie de ce Chemin qui passe dans St. Giles est assez bonne, mais celle de Leeds très mauvaise. Il y a quelques Ponts qui sont bons.

Quelle ferait à votre avis la meilleure direction pour les Chemins ; les endroits les plus propres pour des Ponts ; quels sont les inconvéniens auxquels les habitans de ces parties sont maintenant sujets ? Combien en coûterait-il pour faire les Ponts et les Chemins nécessaires ou les réparer ?—Le Chemin actuel est dans la direction la plus convenable, mais comme je l'ai dit plus haut, il aurait besoin d'être redressé en quelques endroits, et avec peu de frais on ferait faire au chemin un détour, où il se trouve quelques Côtes qu'il faudrait éviter. Je recommanderais d'ouvrir un Chemin d'Ireland à Shipton et de Shipton à Dudswell. Le moyen le moins dispendieux pour ouvrir les Chemins, une perche ou 16 pieds de large, ferait de les donner à faire par acre comme le défrichement, et cela fait, je crois qu'il faudrait donner les Ponts et Fosses à faire au rabais. Il faudrait deux Ponts sur les deux étangs du Nicolet, un sur chaque Chemin : sur le Chemin de Shipton il faudrait qu'il fut fait quatre petits Ponts. Les Ponts sur les étangs du Nicolet coûteraient, je suppose, environ £200 chacun ; et les quatre du Chemin de Shipton, un d'une certaine grandeur sur la Rivière Wolfe, coûterait environ 150 Dollars, et les trois autres ne coûteraient ensemble guère plus de 100 Dollars. Je ne puis dire combien coûterait le Fossillage, car il y a des terrains qu'il faudrait assécher.

Ayez la bonté de donner les raisons qui vous portent à recommander ces Chemins, leur importance relative et quel effet ils devraient naturellement avoir sur les nouveaux Etablissmens ? Il y a de grands Etablissmens qui souffrent du manque de ces Chemins, savoir : ceux de Stanstead, d'Eaton et de Dudswell, et d'autres sur le Chemin de Dudswell. La conséquence en serait qu'un grand nombre d'Habitans de ces endroits, qui ont des Produits en quantité, tel que Potasse, Beurre, Fromage, Lard, Fleur,

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Fleur, Lin, Graine de Foin, Mil, Trèfle, &c, sont obligés de les porter à Portland, à une plus grande distance qu'ils ne feraient, si les Chemins que je recommande étaient ouverts. Je suis porté à croire que si le Chemin de Dudswell était ouvert, dix Habitans du Chemin de Shipton sur un, en retireraient de l'avantage. Le Chemin de Dudswell est de 40 à 50 milles plus proche pour ces gens que le Chemin de Shipton. J'ai passé sur chacun de ces Chemins environ quatre fois, à cheval, en waggon et en traîneau, et à pied.

M. J. King.

13 janvier.

Mr. D. H. Andrews, de St. Nicolas, ayant comparu, a informé votre Comité : Il connaît le Chemin Craig qui conduit aux Townships de l'Est depuis cinq années, et il y a passé aussi souvent que ses affaires l'on demandé ; depuis St. Nicolas jusqu'au Townships de Leeds, espace de 28 milles, le Chemin est bon ; de là jusqu'à Ireland le Chemin est très rude, les habitans étant pauvres ne sont pas capables de faire le Chemin assez bon pour y voyager avec des voitures ; depuis St. Nicolas jusqu'à Ireland toutes les rivières sont pontées. Je crois qu'il faudrait environ £300 pour réparer les Chemins depuis Leeds jusqu'à Ireland. De là jusqu'à Shipton, distance de 30 milles, il y en a 28 de très-mauvais Chemin. Il y a deux grandes rivières, la première appelée Rivière Wolfe, à 7 milles d'Ireland. Je crois qu'il suffirait de £75 pour y jeter un bon Pont. A sept milles plus loin on rencontre la Rivière Nicolet, pour y bâtir un Pont il faudrait £200, et en sus de cela je crois que £1000 suffiraient pour rendre le Chemin praticable, de manière à ce que les habitans pussent apporter leurs produits au Marché de Québec. Si l'on accordait ce que j'ai recommandé, il n'y a aucun doute que le Chemin serait rendu passable, ce qui amènerait à ce marché environ 40,000 habitans, qui n'y peuvent venir maintenant, qu'avec ce qu'ils peuvent amener vivant. En 1827 et 1828 on a fait passer par ce Chemin 3000 Bêtes à cornes et environ 2000 Moutons ; et l'amélioration du Chemin avancerait les Etablissèmens dans cette partie du pays. Les 28 milles entre Shipton et Ireland contiennent une étendue des meilleures terres du Bas-Canada, et ce serait un beau champ d'ouvert aux Emigrés ; il y a quel-

M. Andrews.

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

M. Andrews. ques belles fermes sur ce Chemin, mais les habitans ont été obligés de les abandonner, à cause du mauvais état où il se trouve.
 13 janvier. Maintenant si l'on accorde de l'argent pour améliorer ce Chemin, il faut imaginer un meilleur plan que celui qu'on a suivi ci-devant dans l'application des Deniers qui ont été votés pour le même Chemin ; les Contracteurs ont épargné pour le moins la moitié de l'argent ; par exemple le Pont qui a été bâti sur la Rivière Nicolet a été donné à l'entreprise pour la somme de £250, et le Pont a été fait pour £125, de sorte que les Contracteurs ont gagné la moitié de l'argent ; mais comme je l'ai dit plus haut, il faudrait £200 pour bâtir un Pont convenable sur la Rivière Nicolet. Mais si l'on autorisait des personnes convenables pour engager des Travailleurs et les surveiller, le pays profiterait de tout l'argent accordé pour cet objet.

M. Arnold. Mr. George Arnold a comparu et a été interrogé.

(Mêmes Questions qu'à Mr. Dufresné.)

Ce qui m'a fait tourner mon attention sur la Seigneurie de St. Giles, c'est que j'y ai des terres.

En passant fréquemment sur le Chemin.

Autant que je le connais il y a un bon Chemin roulant, jusqu'à plus de 40 milles au dessus de la Pointe Levi ; il manque seulement un Pont sur le Saut. J'ai été jusqu'à Leeds.

L'Honorable John Caldwell et Mr. Joseph Bell font à mon humble avis les plus capables de marquer l'endroit le plus propre et le plus convenable pour bâtir un Pont sur le Saut, vu que leurs affaires les appellent plus particulièrement à cette place. Les habitans établis jusqu'à quelques centaines de milles sentent les inconvéniens de n'avoir pas un Pont sur le Saut, et surtout lorsqu'ils descendent des animaux vivans qu'ils sont obligés de faire traverser le Fleuve St. Laurent au Cap Rouge, au risque de leurs propres vies et de celles de leurs animaux, sans compter le grand prix

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

prix qu'il leur faut payer pour cette traverse, et assez souvent, à certains temps de l'année, ils sont retenus depuis une semaine jusqu'à quinze jours.

M. Arnold.

13 janvier.

La raison qui me fait recommander les Chemins à travers les Townships et surtout le Chemin Craig, c'est que ce Chemin a déjà été fait, et d'après les meilleurs renseignements que j'ai pu me procurer, une légère somme suffirait pour les réparations, ce qui épargnerait aux habitans de se détourner de leur Chemin de plusieurs centaines de milles, et ils feraient en état de vendre leur produit de 10 à 15 per cent plus bas.

Mardi, 20 Janvier, 1829.

Robert Christie, Ecuier, Membre pour le Comté de Gaspé, ayant comparu, a informé votre Comité :—Que c'est le désir de ses constituans qu'il soit ouvert un Chemin depuis le Village Sauvage au point de la haute marée sur la Rivière Ristigouche jusqu'à Mitis sur le St. Laurent, par lequel Chemin les habitans de ce Comté communiqueroient directement par terre avec la Capitale. Que ce Chemin serviroit aussi de communication entre cette Province et le Nouveau Brunswick. Toute la distance pourrait être d'environ 90 milles. Il suffirait de la somme de £1000 à £1200 pour ouvrir un Chemin de 18 pieds de large, (avec les ponts nécessaires) jusqu'au Lac Metapédiac; de là jusqu'au dit Village les voyageurs pourraient descendre par eau en été, et sur la glace en hiver. Il vaudrait mieux cependant que la Législature se déterminât à voter une somme pour ouvrir un Chemin de 12 à 18 pieds dans toute la distance, en prenant une ligne qui passerait à la tête du Lac. Il n'avait jamais été dans cette partie, mais il a appris de bonne autorité, à ce qu'il croit, que la terre y est presque partout excellente et propre à la culture. Il fut affecté en 1817 par acte de la Législature (57e Geo. 3, Chap. 13,) une somme de £1000 pour ouvrir un Chemin entre la Baie des Chaleurs et Rimouski par la voie de Mitis, mais ce vote n'a pas été mis à effet. Il apprenait qu'il s'établirait de suite des habitans sur les bords du Lac Metapédiac,

R. Christie,
écuyer.

20 janvier.

et

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

R. Christie,
écuyer.

20 janvier.

et sur le Portage de Mitis, si on y ouvrait un Chemin. Il y a maintenant devant un Comité de l'Assemblée dont il est le Président, une Pétition des habitans de la Baie des Chaleurs, demandant entre autres choses l'ouverture de ce Chemin, et qu'il soit fait du revenu prélevé dans le comté un fond applicable à cet objet. Le Comité a fait rapport contre la formation de ce fond proposé, et il est probable qu'il ne croira pas nécessaire de faire rapport sur l'utilité du dit Chemin, dans l'idée que cet objet étant plutôt une mesure d'intérêt général, il est plus à propos qu'il soit discuté dans ce Comité, auquel est renvoyée la partie de la harangue de Son Excellence relative aux communications intérieures. La Législature ayant, par l'acte ci-dessus mentionné reconnu la nécessité d'ouvrir le Chemin en question, il suggère humblement de révoquer l'allocation faite pour cet objet, et d'en faire une plus considérable.

Mercredi, 21 Janvier, 1829.

M. Quirouac.

21 janvier.

Mr. Charles Kirouac, de la Rivière du Sud, ayant été appelé, a informé votre Comité:—Qu'il a visité les terres au de là de la hauteur des établissemens vis-à-vis de la Paroisse de St Pierre, Rivière du Sud; qu'au de là de ces hauteurs il y avait d'excellentes terres sur les quelles on pourrait former de nouveaux établissemens. Qu'il y avait dans la Paroisse de St. Pierre environ 160 chefs de famille; que de ce nombre, il y en avait au moins 49 qui n'avoient que des emplacements; que cela provenait de ce qu'il n'y avait point de Chemins pour parvenir aux bonnes terres. Que si la Législature voulait accorder une somme de £400 pour l'ouverture d'un Chemin à travers la hauteur des terres, ce qui serait fort aisé, il se formerait de suite un nouvel établissement et cela procurerait des terres à la population surabondante de la dite Paroisse. Que la longueur du Chemin à ouvrir serait de quatre lieus.

Vendredi, 23 Janvier, 1829.

M. Evans.

23 janvier.

Mr. Francis Armstrong Evans, ayant été appelé, remit à votre Comité le Papier suivant:—

Le souffigné, F. A. Evans, Agent pour quelques-uns des principaux

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

cipaux Habitans et autres Personnes résidantes dans les Townships de l'Est, soumet humblement au Comité pour les Communications intérieures, les renseignemens suivans à l'égard des principaux Chemins, qui selon ~~M~~ demandent une dotation d'Argent public, et que le souffigné a été chargé de soumettre à l'Honorable Chambre d'Assemblée.

M. Evans.

23 janvier,

Les Townships de l'Est ont besoin pour aller aux principaux marchés de la province, savoir, Québec, Montréal et les Trois-Rivières; des chemins de sortie pour porter les produits et se procurer les effets dont ils ont besoin des diverses villes; et sous les circonstances actuelles on ne peut pas dire qu'ils aient des chemins de cette espèce, car les chemins actuels sont pre-que impraticables une grande partie de l'année; en quelques endroits ils ne peuvent être faits ni réparés à cause du petit nombre d'habitans qui y résident maintenant, ce qui est dû principalement à la défectuosité des lois actuelles sur les chemins, qui ne donnent aucun moyen de forcer les propriétaires de terre non résidans à aider à faire et à entretenir les chemins, ni a rien de ce qui peut favoriser l'établissement du pays. Les grands chemins de sortie qui offrent aux Townships la commodité d'aller au marché sont les suivans: un chemin depuis Stanstead à travers Hatley, Bolton, Stukely et Granby, jusqu'à la Montagne d'Yamaska, environ 50 milles, c'est le chemin pour aller à Montréal; un chemin depuis Sherbrooke jusqu'à la sortie du Lac Magog pour rencontrer le chemin ci-dessus pour Montréal, 20 milles; le chemin Craig, de Shipton à Saint-Giles, 51 milles; un chemin depuis le township d'Ireland jusqu'à Eaton, 45 milles, et allant jusqu'à Hereford jusqu'à la Rivière Connecticut, 30 milles; un chemin depuis Melbourne jusqu'à la Montagne d'Yamaska, pour tomber dans le chemin de Montréal, 30 milles. Il faudrait aussi quelques améliorations dans le chemin de Shipton, qui passe à travers Kingsley, Simpson et Wendover, 35 milles; faisant en tout environ 300 milles de chemin, dont à peu près 60 milles feraient du chemin à neuf; ainsi en allouant 60 louis par mille pour les 60 milles de chemin nouveau à faire, il faudrait la somme de £3,600, et £40 par mille pour les 240 milles à réparer, cela fera £9600, en tout £13,000. Cette somme ouvrirait de bons chemins à travers les townships, et tous les établissemens qui ne feraient pas

sur

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

M. Evans.

23 janvier.

sur le chemin pourraient aisément s'y rendre par des chemins de traverse ; mais ces grandes routes n'ayant aucun but sectionnaire ou de localité au préjudice d'autres parties, tous les townships sont intéressés à leur confection. Quant au moyen de lever cette somme, ou de la rembourser si elle était avancée par le trésor provincial, je crois que le mode le plus équitable serait d'imposer une taxe générale sur toutes les terres des townships ; disons pour cet emprunt un farthing par acre annuellement : la taxe devant cesser aussitôt que le prêt sera remboursé. Cependant je crois qu'il est à désirer qu'il y ait une taxe permanente sur les fonds pour la réparation des chemins, et pour faire les autres chemins dont les habitans pourront avoir besoin par la suite. Je crois aussi que là où les chemins seraient ouverts, la valeur de la propriété hausserait de 200 par cent en trois années. Cependant, comme il est possible que cette somme ne puisse être convenablement accordée, les chemins suivants sont absolument nécessaires aux habitans des Townships pour venir aux marchés, et ils les demandent.

1^o Le chemin Craig depuis la rivière Saint-François jusqu'à Saint-Giles. Ce chemin est fait en partie à travers le Township de Shipton et deux milles dans celui de Tingwick ; mais il faudrait au moins £10 par mille pour le réparer, ce qui pour 16 milles monterait à £160. De là à passer par Tingwick, Chester, Wolf-town et Ireland, le chemin à environ 10 pieds de large ; et il y est tombé beaucoup d'arbres, et il ressemble au lit d'un ruisseau rocheux et boueux ; tout-à-fait impraticable pour les voitures, et extrêmement dangereux pour les voyageurs tant à pied qu'à cheval ; cette distance dans le district des Trois-Rivières est d'environ 34 milles, à £60 par mille, ce qui je crois, est le plus bas prix auquel on puisse le faire faire, en donnant pouvoir aux commissaires de faire dévier le chemin de côté et d'autre lorsqu'il sera nécessaire pour éviter les côtes, etc. Cela monterait à la somme de £2040. Il y a sur ce chemin un pont sur la branche sud-est de la rivière Nicolet, de 150 pieds de long, et 17 ponts sur des ruisseaux de plus de 18 pieds, (voir le procès-verbal du Grand-Voyer,) mais le terrain sur lequel le chemin passe est d'une excellente qualité. Depuis la ligne du district des Trois Rivières dans le township d'Irlande, jusqu'à Saint-Giles, ou à la rivière Bécancour,

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Bécancour, à l'endroit appelé Palmer's Houfe, dans le district de Québec, la distance est d'environ 22 milles, et le chemin est fait en partie, mais il faudrait environ £30 par mille pour le réparer, ce qui monterait à la somme de £660. Je crois ces sommes tout-à-fait raisonnables, et rien au-delà de ce qui serait nécessaire pour faire et réparer le dit chemin Craig, qui est la grande sortie des Townships pour venir à Québec.

M. Evans.

23 janvier.

2^o Le second chemin que je soumettrai à la considération du Comité, est celui à prendre au Township de Stanstead pour aller à Montréal. Ce chemin devient mauvais et presque impassable à la tête du Lac Massiwippi dans le Township d'Hatley, delà jusqu'à la sortie du Lac Magog; distance d'environ 11 milles, le terrain étant montagneux, demanderait d'après les meilleures estimations de £80 à £100 par mille. Depuis la sortie du Lac Magog jusqu'au Township de Stukeley, en faisant le tour de la montagne Bolton, le chemin est mauvais et dangereux l'espace d'environ 7 milles, et demanderait environ £100 par mille; c'est leur seul route pour aller à Montréal. Toute la distance entre le haut du Lac Massiwippi et Stukely, faisant environ 18 milles, à supposons £90 par mille formerait £1620. La suite du chemin par Stukely, Shefford et Granby, distance de 30 milles, demanderait environ £15 par mille pour réparations, ce qui monterait à £450. Cela ouvrirait le chemin de Montréal jusqu'aux townships qui sont sur les lignes, et en même temps aux townships par lesquels le chemin passerait, et ferait d'une valeur incalculable pour le peuple.

3^o Le chemin suivant le plus important pour les townships le long de la rivière Saint-François, est la continuation du chemin Craig, selon le projet originaire, depuis la rivière Saint-François à travers Melborne, Brompton, Gore, Ely, Roxton et Milton, jusqu'à la montagne d'Yamaska, pour tomber dans le chemin qui va à Montréal: le terrain dans cette direction est une belle étendue de pays, n'offrant presque aucune savanne et tout-à-fait propre à recevoir des établissemens; déjà plusieurs colons s'y sont établis ou sont sur le point de s'y établir, et ont bâti des moulins à scies et à farine dans Ely et Milton. Ce chemin, s'il était fait, raccourcirait de moitié la distance qu'il faut parcourir maintenant pour aller

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

M. Evans.

23 janvier.

aller de la rivière Saint-François et des townships du centre, Shipton par exemple, à Montréal. La longueur du chemin qu'il faudrait faire serait d'environ 28 à 30 milles, depuis le St.-François à Richmond jusqu'à la montagne d'Yamaska, à environ £60 par mille, ce qui ferait (y ayant plusieurs ponts aux sources de la rivière Yamaska) £1800 au moins, mais on a porté l'estimation à £2000.

Les trois chemins ci-dessus ont été inclus dans la pétition pour laquelle le souffigné a été nommé agent, c'est pourquoi il les recommande instamment à la considération favorable du Comité. Les sommes nécessaires seraient comme suit :

Pour le chemin Craig dans le District des Trois-Rivières par Shipton et deux milles dans Tingwick,	£160	0	0
Pour le même par Tingwick, Chester, Wolfstown et jusqu'à la ligne du District de Québec dans Ireland,	2040	0	0
Pour le même dans le District de Québec jusqu'à Palmer's House,	660	0	0
Total pour le chemin Craig jusqu'à la Rivière Saint-François,	£2860	0	0
Pour le chemin depuis la tête du Lac Massiwipi jusqu'à Stukely,	1620	0	0
Pour réparer la continuation du dit chemin par Stukely, Shefford et Granby,	450	0	0
Pour le chemin depuis la rivière Saint-François, jusqu'à la montagne d'Yamaska par Melborne, etc.,	2,000	0	0
Inclus et demandé ; total,	£6930	0	0

Les chemins ci-dessus ouvriraient de bonnes communications aux villes de Québec et de Montréal, et passeraient au centre des Townships.

Mais il faut encore de l'argent pour compléter le chemin qui conduit

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

conduit de la rivière Saint-François aux Trois-Rivières par Kingsley, Simpson et Wendover, et pour étendre la branche du chemin de Saint-Grégoire, depuis l'endroit où il passe au-dessus de la branche sud-ouest de la rivière Nicolet, par le 9^e et le 10^e rang de Kingsley, pour couper le chemin de Craig à la maison d'école de Danville dans Shipton, distance de 13 milles, qui a été évaluée à £450. On a pétitionné pour cette somme, mais la pétition est venue trop tard; on a grand besoin de ce chemin, les habitans étant maintenant obligés de se rendre à ce point du chemin de Saint-Grégoire, (35 milles d'un mauvais chemin, distance que l'ouverture de ce chemin réduirait à 13 milles,) depuis le centre des établissemens de Shipton, de Kingsley et de Tingwick.

M. Evans.

23 janvier.

La réparation du chemin pour descendre de la rivière Saint-François par Kingsley, Simpson et Wendover, demanderait, selon qu'il en est fait mention ci-dessus; une allocation, vû le petit nombre d'habitans qui sont établis sur ce chemin, et étant presque impraticable une grande partie de l'année dans plusieurs endroits; la distance est de 35 milles, et demanderait environ £15 par mille pour les réparations, faisant £525. Ce chemin est presque le seul qu'ont les habitans pour parvenir au Saint-Laurent en descendant le long de la rivière Saint-François, et comme on y voyage beaucoup en allant à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières, les gens en ont le plus grand besoin. Il y a cependant un autre misérable chemin du côté occidental de la rivière Saint-François conduisant à Drummondville, mais à peine est-il passable en été. Les townships ont grandement besoin de ces chemins pour aller aux marchés de Québec, de Montréal et des Trois-Rivières; et le souffigné les recommandent aussi très-humblement à la considération favorable du Comité pour les Communications Intérieures, et il donnera avec plaisir tous les renseignemens ultérieurs dont il aura besoin.

Québec, 23 Janvier 1829.

F. A. EVANS,

Agent pour les Townships de Shipton, de Stanstead, d'Ascot, d'Hatley, de Brompton, de Windsor, de Durham, de Tingwick, etc., communément appelés les Townships de l'Est.

M

Mardi,

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

Mardi, 27 Janvier 1829.

J. Délégué.
écuyer.

Jacques Délégué, Ecuyer, un des Chevaliers représentant le Comté de Warwick, a été appelé, et examiné :

27 janvier.

Connaissez-vous le Township de Brandon, et les communications qui y conduisent, et quels moyens avez-vous eu de connaître cet endroit ?—Je ne connais pas le Township de Brandon par moi-même ; je n'y ai jamais été. Je réside à Berthier depuis un nombre d'années, et le Township de Brandon est à environ six lieues du village de Berthier. Je connais beaucoup de personnes qui y ont des terres.

Quelles sont les facilités de communiquer depuis les anciens établissemens sur le Fleuve Saint-Laurent avec le Township de Brandon ?—La route usitée à partir de Berthier est par la Côte du Saint-Esprit ; les personnes qui y ont des terres là me disent que c'est la route la plus avantageuse pour y conduire à présent.

Y a-t-il des communications assez faciles pour permettre aux propriétaires de terres dans le Township de Brandon d'y aller et ouvrir ces terres ?—Il y a la communication qui existe par le Saint-Esprit, qui est très difficile. S'il y avait quelques améliorations de fait, le défrichement des terres serait beaucoup plus avancé. J'ai vu plusieurs personnes qui y avaient des terres et qui désiraient aller s'y établir, les vendre à défaut de communication pour y aller.

Quel est le nombre de personnes actuellement établies dans le Township de Brandon au meilleur de votre connaissance ?—Je ne m'en rappelle pas au juste. Il n'y a pas moins de trente familles, et je crois qu'il y en a davantage.

Y a-t-il des gens dans les anciens établissemens de Berthier ayant des terres dans Brandon qui iraient les établir si les communications y étaient meilleures ?—Il y en a déjà qui ont vendu leurs terres dans les anciens établissemens de Berthier pour aller s'y établir, et j'en connais d'autres qui iraient s'y établir si les communications étaient meilleures.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Les terres de Brandon ont-elles le caractère d'être de bonnes terres ?—Suivant ceux qui m'ont informé les bonnes terres sont par contrées, c'est-à-dire, qu'il y en a de bonnes et de mauvaises ; mais il y a des habitans qui ont des terres là qu'ils considèrent très bonnes : la preuve qu'elles sont très bonnes, c'est que ceux qui y ont semé ont récolté abondamment tous les ans.

*J. Dëligny,
écuyer.*

27 janvier.

Les personnes qui y sont établies ont-elles le moyen de faire les chemins demandés ?—Une partie n'en ont pas le moyen.

Quelle ferait la somme nécessaire pour leur aider à faire cette communication, et dans quelle partie du township cette somme devrait-elle être employée.—Les intéressées croient qu'une somme de £300 serait suffisante pour établir un chemin convenable suivant le désir des pétitionnaires la place la plus convenable ferait la concession du Saint-Esprit.

Quels seraient les avantages généraux de cette communication, une fois établie ?—L'avantage qu'il y aurait pour aller à Montréal ferait de raccourcir le chemin d'environ six lieues.

Les habitans établis à Brandon désirent-ils une pareille mesure ?—La preuve de ceci est que j'ai entre les mains une requête que j'étais chargé de présenter de leur part à la Législature ; j'en ai été empêché par ce qu'elle m'a été remise trop tard pour que je puisse la présenter à la Chambre suivant ses règles.

François Bélanger, Ecuyer, a été appelé et examiné :

*F. Bélanger,
écuyer.*

Connaissez-vous le Township de Brandon, et les communications qui y conduisent, et quels moyens avez-vous eu de connaître cet endroit ?—Je connais le township de Brandon pour l'avoir visité l'automne dernier.

Quelles sont les facilités de communiquer depuis les anciens établissemens sur le Fleuve Saint-Laurent avec le Township de Brandon ?

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

F. Bélanger,
éouyer. Brandon ?—La seule route que je connaisse est par la concession du Saint-Esprit, derrière le village de Berthier.

27 janvier.

Y a-t-il des communications assez faciles pour permettre aux propriétaires de terres dans le Township de Brandon d'y aller et ouvrir ces terres ?—La communication actuelle est un chemin d'hiver dont on peut se servir pour aller à cheval en été, mais elle n'est pas assez bonne pour y aller avec des voitures d'été.

Quelle est le nombre de personnes actuellement établies dans le Township de Brandon au meilleur de votre connaissance ?—Je n'ai fait que passer dans Brandon, mais j'estime le nombre de familles qui y sont établies à environ cinquante.

Y a-t-il des gens dans les anciens établissemens de Berthier ayant des terres dans Brandon qui iraient les établir si les communications y étaient meilleures ?—Je n'en fais rien.

Les terres de Brandon ont-elles le caractère d'être de bonnes terres ?—Généralement parlant les terres de Brandon sont très bonnes : tel est le rapport que m'ont fait plusieurs de ses habitans.

Les personnes qui y sont établies ont-elles le moyen de faire les chemins demandés ?—Je fais qu'elles désirent beaucoup avoir un chemin, mais elles se plaignent qu'elles ne peuvent le faire sans l'assistance de la Législature.

Quelle serait la somme qui serait nécessaire pour leur aider à faire cette communication et dans quelle partie du township cette somme devrait-elle être employée ? Je ne saurais hasarder de réponse à cette question ?

Quels seraient les avantages généraux de cette communication une fois établie ? Ils faciliteraient l'établissement dans d'excellentes terres d'une population déjà trop nombreuse pour les anciens établissemens qui avoisinent ce Township, à bien peu de frais comparativement parlant.

Les

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Les Habitans établis à Brandon désirent-ils une pareille mesure ? Je fais que les Habitans de Brandon se plaignaient amèrement du défaut de communications convenables, et ils m'ont dit qu'ils se proposaient de faire application à la Législature à ce sujet.

F. Bélanger,
écuyer.
27 janvier.

Antoine Charles Taschereau, Ecuyer, de Ste. Marie Nouvelle Beauce, dans le Comté de Dorchester, ayant été appelé, a informé votre Comité : Que le chemin de Kennebec est tracé et ouvert très bien et nettoyé de bois jetés par le vent. Que les personnes à cheval peuvent y passer très bien, mais qu'il est impassable pour les voitures d'été. Qu'il y a cinq ponts sur toutes les Rivières fortes, et qu'il a été dépensé sur ce chemin entre £425 et £450 ; le chemin a été verbalisé : Qu'il y a des établissemens de distance en distance, et une grande partie des terres sur ce chemin sont concédées à la charge d'entretenir le chemin de front : Qu'il y a beaucoup de désert fait sur quelques unes de ces terres : Qu'il pense que pour le mettre roulant, il faudrait environ £800 ; que le chemin a neuf lieus de long depuis St. Charles de la Belle Alliance jusqu'aux lignes ; sur la somme de £800 qui avait été votée pour ce chemin, il a été dépensée environ £450 ; le reste est encore à dépenser : Qu'il y a des fortes côtes sur chemin que l'on pourrait éviter par des détours, l'établissement sur ce chemin est grandement retardé par l'impossibilité d'y passer en voitures ; de forte qu'il est impossible d'y transporter des matériaux ; il y a près de la moitié des concessions faites.

A. C. Taschereau, écr.

Joseph Bouchette, Ecuyer, est appelé de nouveau et interrogé : J. Bouchette, écuyer.

Quelle proportion y aurait-il entre le chemin qui serait ouvert depuis les anciens établissemens à Berthier jusqu'au Township de Brandon et les Communications générales de cette partie du pays situé entre l'Outaouais et le St. Maurice ; et quelle proportion y aurait-il entre un semblable chemin qui serait ouvert pareillement depuis les anciens établissemens jusqu'au Township de Caxton et les Communications intérieures ? Des chemins qui seraient ouvert depuis les anciens établissemens à Berthier jusqu'à Brandon, et depuis

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

J. Bouchette, puis les anciens établissemens de la Pointe du Lac et de Gatineau dans Caxton, pourraient avoir chacun 8 à 10 milles, et la distance du St. Maurice à Grenville par une nouvelle ligne de chemins, qu'on pourrait judicieusement ouvrir au bout de la profondeur des Seigneuries et qui traverseraient les townships de Kildare, Rawdon, Abercrombie, et les terres de la Couronne en arrière d'Argenteuil, et les townships de Chatham et de Grenville jusqu'au Bassin, pourrait être estimée à environ 124 milles, à travers lesquels on pourrait ouvrir une nouvelle ligne de communication qui présenterait de nombreux avantages pour l'avancement des établissemens dans cette section du pays, et établirait un nouveau front d'établissement sur toute la ligne, et raccourcirait la communication entre le St. Maurice ou les Trois-Rivières et le cœur des établissemens sur l'Outaouais à Grenville d'environ 70 milles. Ayant ainsi donné la distance de cette grande ligne de chemin, la proportion que les deux premiers chemins ont avec elle est d'environ un sixième ; lesquels deux chemins couperont la grande communication ci-dessus mentionnée, et faciliterait essentiellement les communications entre les anciens établissemens et les terres incultes qui sont en arrière, avec le grand chemin proposé. Quant à cette partie du chemin en question entre Kildare et Grenville, je prends la liberté de renvoyer à mon rapport sur cette section du pays, imprimé en 1824, où se trouve une description détaillée de cette ligne de chemin et de ses avantages.

Voudriez-vous mettre devant le comité soit une copie de ce rapport que vous avez par devers vous, ou un extrait de la partie à laquelle vous faite allusion ci-haut ? Je n'en ai qu'une copie qui fait partie de mon nouvel ouvrage, et je suis prêt à en donner aucun extrait que l'on désirera.

Jeudi, 29 Janvier 1829.

J. L. Borgia, *Joseph Levasseur Borgia,* Ecuyer, un des chevaliers représentant le Comté de Cornwallis, ayant été appelé, a informé votre Comité : Qu'il croit que la construction d'un Pont sur la Rivière des Trois Pistoles serait d'une utilité générale, pour ne pas dire que ce Pont serait nécessaire : qu'il ne peut dire au juste combien ce Pont coûterait, mais il croit qu'une

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

qu'une aide de £2000 ou £1500 courant, pourrait suffire, si les Habitans y contribuaient de leurs travaux et fournissaient le bois. La longueur de ce pont, s'il était érigé au passage actuel serait environ de cinq arpens. Qu'il est d'opinion en outre qu'il est expédient d'octroyer aux Habitans de l'Île Verte la somme de £400 ou £500 courant, pour les aider à la construction d'un pont sur la Rivière Verte. Que cet octroi rencontrerait les vues des Habitans sur ce sujet, et le but de la requête qu'ils ont transmise au commencement de la présente Session, mais trop tard pour être présentée à votre Honorable Chambre. Qu'il est aussi d'opinion qu'il serait nécessaire d'octroyer une aide de £1000 courant, pour réparer et améliorer le chemin et les ponts du chemin qui conduit au Lac Témiscouata.

J. L. Borgia,
écuyer.

29 janvier,

Mr. *Alexis Poulin*, de Saint François Nouvelle Beauce, ayant été appelé, a informé votre Comité : Qu'il était dans l'habitude de faire la chasse depuis neuf ans en automne dans cette partie du terrain qui se trouve entre le Lac Mégantic, le Lac St. François et le Bras du Ouest, et il l'a parcouru en différentes places. Toute cette partie du pays est planche en général et le sol y est bon, étant composé en plus forte partie de terre grise. Que le tout y est propre à l'Agriculture, et on y ferait des établissemens beaucoup plus avantageusement que sur les bords de la Rivière Chaudière : Que le climat y est doux, et il tombe peu de neige dans toute cette partie. Le bois est de haute futaye et se compose en général d'érables, ormes, noyers et autres bois. Qu'il croit que s'il était ouvert un chemin du Bras d'Ouest au chemin St. Giles ou autrement le chemin Craig, ces terres se prendraient immédiatement. Les terres sur le bord de la Rivière Chaudière sont difficiles à établir et les habitans n'en prennent que lorsqu'ils ne peuvent pas faire autrement. Qu'il y a un grand nombre de chefs de familles dans la paroisse qui ont plusieurs garçons à établir, mais ces jeunes gens restent chez leur père, faute de pouvoir se procurer des terres avantageuses. Qu'enfin toutes les bonnes terres se trouvent à l'Ouest de la Rivière Chaudière, au delà de la Chaîne de Montagnes qui la borde. Que le chemin qu'il conviendrait d'ouvrir, seulement comme chemin d'hiver, à partir à l'Ouest du Bras jusqu'au chemin Craig en le faisant passer par la tête du Lac St. François serait de huit à neuf lieues, et il croit qu'une somme de £300 à £400 serait suffisante. Le chemin passerait dans de meilleures terres dans cet endroit que si on le faisait passer par en bas du lac : le chemin aurait deux lieues de moins par en bas, mais les terres n'y sont pas aussi bonnes.

Mr.

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

M. M. Boucher. Mr. *Michel Boucher*, du Township de Tring, a été appelé ; et l'information précédente de Mr. *Alexis Poulin* lui ayant été lue, il l'a confirmée.
 29 janvier.

Mercredi, 4 Février 1829.

F. X. Larue, écuyer. *François Xavier Larue*, Ecuyer, un des Chevaliers représentant le Comté de Hampshire, ayant été appelé, a informé votre Comité : Qu'il y a quatre vingt onze terres concédées dans la profondeur de la Seigneurie de Neuville, courant nord-est et sud-ouest, et joignant au nord à la seigneurie de Bourg Louis, appartenant à Mr. *Bernard Panet*. Que ces terres sont déjà en partie occupées par des propriétaires étrangers, mais dans le mois de novembre dernier, le Député Grand Voyer ayant à la requête dudit Mr. *Panet*, verbalisé un chemin depuis le Pont neuf et gratuit sur la Rivière Jacques Cartier qui traverse leurs terres et va se terminer à la dite seigneurie du Bourg Louis, les dits propriétaires étant pauvres et ne se voyant pas en état de supporter les travaux que leur imposait le dit procès-verbal, ils seront obligés de déguerpir leurs dites terres et perdre les travaux qu'ils ont déjà fait sur icelles. Que pour l'encouragement de ces nouvelles concessions je crois qu'il conviendrait d'allouer une aide pour faire le chemin verbalisé et un second chemin qui partirait du bout de la route des Commissaires, et qui passerait dans la ligne d'entre les concessions Sainte Marie et Saint Jean mentionnées sur le plan figuratif, et irait se terminer à la dite seigneurie Bourg Louis. Que ces deux chemins étant une fois ouverts, il se formeraient en bien peu de tems beaucoup d'établissements dans la dite seigneurie Bourg Louis. Qu'il croit que la somme de £200 serait suffisante pour l'ouverture des dits deux chemins : la longueur de chacun pour arriver à la dite seigneurie Bourg Louis serait d'environ 130 arpens.

W. Hall, écr. *William Hall*, Ecuyer, du Township de Broughton, dans le comté de Buckinghamshire, ayant été appelé informa le comité : Qu'il a été verbalisé un chemin depuis la Rivière Chaudière jusqu'au chemin Craig dans Leeds, en passant à travers Broughton. La distance est 23 milles, et raccourcirait considérablement la route pour aller de cette partie à Quebec. Ce chemin a été ouvert dans Broughton l'été dernier, mais n'a pas été continué dans Leeds. Les terres qui bordent ce chemin sont d'une excellente qualité. Il n'y a pas d'habitans dans Leeds pour ouvrir ce chemin. Il faudrait au moins £300 pour ouvrir ce chemin ; la distance

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

distance étant de 14 milles, et £100 pour ouvrir la communication entre Broughton et Tring, où il y a d'excellentes terres appartenant à la couronne. Les Commissaires pour les communications intérieures du Comté de Dorchester ouvrirent en 1819 et 1820, un chemin entre le chemin Craig dans Ireland et la ligne du district des Trois-Rivières, pour rencontrer le Township de Dudswell où il y a 280 habitans; les Commissaires pour le district des Trois-Rivières n'ont pas continué le chemin. Si ce chemin était ouvert, il formerait, à mon avis, la grande voie de communication entre les Townships à l'est du Lac Memphramagog et Québec, et ouait une communication suivie entre Québec et les Etats de New-Hampshire et de Vermont, et passerait dans les townships d'Hereford, Clifton, New-Port, Eaton, Westbury et Dudswell, qui tous sont établis, et il y a des habitans de chaque côté du chemin. La distance de ce chemin non encore ouverte est de 36 milles environ, et le terrain est très favorable pour l'ouverture d'un chemin. Il y a beaucoup de défrichemens sur le chemin, et s'il était ouvert cela porterait les gens à aller s'y fixer. Il faudrait pour ouvrir ce chemin environ £1000.

W. Hall, scr.

4 février.

Francis Armstrong Evans, du Township de Shipton, et Mr. Silas F. A. Evans Horton Dickerson, de Stanstead, ayant été appelés, et la partie du té- et S. H. Dickerson. moignage de M. Hall ci-dessus, qui a rapport au chemin de Dudswell, leur ayant été lue, ils l'ont corroborée.

Judi, 5 Février 1829.

Andrew McCambridge, de la paroisse de Charlesbourg, ayant été appelé, informa le comité : Que le township de Stoneham contient une population d'environ 93 âmes; que les premiers habitans y sont établis depuis environ neuf ans; qu'il n'est pas aussi avancé sous le rapport de la culture que les autres nouveaux établissemens aux environs de Québec; le retard est dû entièrement au manque de chemins. Que nombre de colons auraient été disposés à y prendre des terres, mais que le mauvais état des chemins les en a empêchés. En effet les chemins sont si mauvais, que dans l'été un cheval ne saurait s'y rendre avec la moindre charge, ou s'il porte le moindre fardeau c'est au risque de se casser les jambes; que dans le temps humide on n'y peut même passer à pied, sans mettre sa vie en danger. Qu'il vivait avec le Révérend M. Toosey, qui, il y a environ 33 ans, entreprit d'établir ce township: la richesse du sol porta M. Toosey à dépenser £2000 à £3000 pour l'établir, mais le manque

A. McCambridge.

5 février.

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

A. McCambridge.

5 février.

de chemin fit échouer complètement son projet ; cependant il croit qu'on pourrait faire un bon chemin de voiture pour aller à Québec avec environ £500. Que la longueur de ce chemin à partir des anciens établissemens est d'environ 8 milles. Que pour faire les ponts nécessaires sur le chemin, il faudrait £100. Qu'un bon chemin à Stoneham faciliterait les communications au sud-est et au nord-est, de même qu'avec le sixième et dernier rang de la seigneurie de Beauport, connu sous le nom d'établissement de Waterloo ; et qu'un pareil chemin faciliterait l'établissement du pays, et raccourcirait aussi la communication à Valcartier d'environ 5 milles, et offrirait un moyen de subsistance à un grand nombre d'individus pauvres, qui sont maintenant à charge au pays, et la cité en retirerait de grands avantages par le bois de chauffage et de charpente qu'elle en tirerait.

Lundi, 16 Février 1829.

A. C. Buchanan, éc.

16 février.

Alexander Carlisle Buchanan, Ecuyer, Agent résidant de sa Majesté pour la surintendance des colons et émigrés dans les Canadas, fut appllé et examiné :

Dans quelle partie de la province serait-il le plus avantageux de former des nouveaux établissemens, dans le cas où la législature accorderait de l'argent pour ouvrir des chemins ? Il y a beaucoup de parties dans la province bien propres à recevoir des colons industriels, soit émigrés du Royaume-Uni, soit Canadiens, et je vais les classer sous quatre différentes divisions : D'abord, je considère que l'attention publique devrait, dans la vue d'y former des établissemens immédiats, se diriger sur cette vaste étendue de terrain avantageux pour la culture, située entre la Rivière Chaudière et le township de Tring, comprenant les townships d'Oulney, d'Adstock, de Winslow, de Stratford, de Coleraine, de Weedon, de Wotten, de Hampden &c. et contenant ensemble environ un demi million d'acres de terre cultivable, bien boisée et bien arrosée par des rivières et lacs nombreux (St. François.) Ce qui me fait principalement pencher en faveur de cette partie, c'est la proximité du marché toujours sûr de Québec, où le cultivateur pourra porter le surplus de ses produits, et en second lieu la proximité de l'excellent chemin déjà ouvert le long de la Rivière Chaudière. Il faut ajouter à tout cela un autre avantage très précieux, savoir la certitude pour les colons d'avoir de bons titres, ces terres étant encore presque toutes en la possession de la couronne ;

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

couronne ; et à cette occasion, je dirai au comité que je ne pourrais pas recommander au colon étranger d'employer le peu d'épargnes, qu'il a amassées à grande peine, à son établissement dans la plupart des townships concédés, car d'après toutes les informations que j'ai recueillies à cet égard, on peut à peine se procurer un bon titre *bona fide*, et ce mal demande un remède immédiat. Une autre raison bien puissante d'établir immédiatement l'étendue de pays en question, c'est d'élever quelques barrières au monopole ambitieux des Américains qui ont déjà bouleversé les townships de l'est, et qui, je le crains, introduisent dans cette partie de la province une influence tout-à-fait défavorable à l'établissement des émigrés anglais, et qui peut mettre en danger la sûreté de nos frontières, et faire perdre à la mère patrie à un temps qui ne serait pas éloigné, la portion la plus fertile du Bas-Canada. J'ajouterais à l'établissement précédent, sous la même direction, les townships de Crambourne, Buckland, Watford, et les Réserves de la Couronne dans Frampton. Secondement ; je conseillerais de former un petit établissement dans la partie non concédée des Townships d'Acton et Roxton, y compris les réserves de la couronne dans quelques townships adjacens, comprenant ensemble 80 à 100,000 acres de terre. Je recommanderais aussi, sous la même division, le township d'Ely : le sol de ce township est excellent, bien arrosé, et est situé sur la route directe de Sherbrooke à St. Hyacinthe et à la Montagne d'Yamaska. Il y a longtemps qu'il a été concédé à des personnes non-résidentes (à des américains à ce que je suis informé ;) il n'y a été fait aucune amélioration, par conséquent il n'y a pas de difficulté sur la réversion de ce township à la couronne. Troisièmement ; on parait admettre partout l'importance de faciliter les communications par une nouvelle route, le long de l'Ottawa, et comme j'ai eu l'honneur, il n'y a pas longtemps, de le soumettre au gouvernement de sa Majesté à Londres, et plus récemment à son Excellence le gouverneur en chef, des recherches subséquentes ont confirmé mes premières idées : C'est pourquoi je demanderais qu'il me fut permis de recommander à l'attention publique l'établissement de la partie du pays située en arrière des seigneuries et commençant à Maskinongé, comprenant les townships de Kilkenny, Rawdon, Wentworth, Abercrombie, &c. en gagnant vers l'Ottawa. Je vois avec chagrin que la grande partie de ces townships est concédée, ce qui expose les colons à n'avoir que des titres incertains ; mais les portions non-concédées peuvent-être supputées à 150,000 acres et je les recommanderais sous une même division avec les townships d'Harrington, Wentworth, Derry, Kippon, Portland, les trois quarts de Wakefield et de Marsham, qui tous sont arpentés et non-concédés, et dont le sol est considéré comme étant de meilleure qualité que les terres sur le littoral de l'Ottawa : Ces derniers townships sont à environ 15 milles

A. C. Buchanan, écuyer.

16 février.

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. C. Buchanan, écuyer.

16 février.

milles de l'Ottawa, et il y a, communément de très bons chemins de pied pour y conduire, et qui avec quelques légères réparations pourraient servir plusieurs années au besoins des nouveaux établissemens et jusqu'à ce qu'ils se fussent augmentés. Le ci-devant gouverneur en chef avait destiné le township de Templeton aux familles industrieuses qui ont travaillé au Canal de Rideau, mais il se trouve trop éloigné et le sol ne convient pas, et plusieurs familles qui avaient pris des locations y ont renoncé et se sont en allées dans les Etats-Unis; cela est venu principalement de l'impossibilité où était chaque colon de trouver son lot particulier, sans perdre beaucoup de temps et dépenser toutes ses provisions. Quatrièmement, il serait sage et prudent de former un bon établissement sur la rivière Ristigouche et en gagnant le lac Matapediac et Madawaska, cette étendue de pays réunissant tant d'avantages la pêche, le chemin proposé depuis la Nouvelle Ecosse jusqu'à Metis, la facilité de la communication par la Baie des Chaleurs, &c. et la douceur du climat, sous cette division je classerais aussi Gaspé, où il se trouve beaucoup de bonnes terres et d'accès facile. Je considère les quatre situations ou établissemens ci-dessus comme les portions de la province qui méritent le plus d'attirer l'attention pour le présent. Il n'y a pas de doute que la formation d'un établissement dans le territoire immense du Saguenay, soit au lac St. Jean soit sur la rivière Chicoutimi, sera par la suite considérée comme un objet d'importance nationale, et il en resultera pour la province en général les plus grands avantages. Je pourrais citer nombre d'endroits avantageux pour des colons dans les seigneuries situées le long du St. Laurent et sur quelques-unes de ses rivières tributaires, surtout les rivières Nicolet et St. François, d'Yamaska, Richelieu, Chaudière, Bastiscan, Ste. Anne, &c. mais comme ces terres appartiennent à des individus, chacun adoptera les mesures qui conviendront le mieux à ses plans. A cet égard, je crois qu'il est de mon devoir de donner tous les secours en mon pouvoir aux propriétaires de terre, soit dans les seigneuries, soit dans les townships qui en auront besoin, en leur procurant des colons, et c'est ce dont j'ai déjà donné avis dans la Gazette Officielle de cette ville.

Savez-vous si les émigrés seraient disposés à rester en cette province dans le cas où la Législature leur donnerait quelque encouragement?— La plupart des émigrés qui arrivent du Royaume-Uni à Québec n'ont aucune place particulière où ils se sont proposés d'avance d'aller se fixer. Une grande partie de ceux qui viennent d'Irlande sortent de la province d'Ulster, et leurs sentimens les disposent fortement à choisir une colonie britannique, où ils puissent jouir encore des avantages de notre constitution. Ils se font une idée du Bas et du Haut-Canada d'après le nom que porte chacune de ces provinces; plusieurs que le terme

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Bas signifie une situation marécageuse, basse, insalubre, et *vice versa*, A. C. Buchanan, écuyer. que le Haut-Canada est dans une situation élevée et montagnaise; ce- pendant c'est tout le contraire de la réalité; autant en passant sur les notions qu'ont du Haut et du Bas-Canada les pauvres et crédules irlandais. Les émigrés d'Irlande et d'Ecosse sont les plus propres pour cette province, et je désire voir les émigrés généralement de toutes les parties du royaume s'amalgamer avec les naturels du pays: je ne sache pas qu'ils aient aucune disposition au contraire. On parle si fortement dans le Royaume-Uni des succès qu'ont rencontrés fréquemment les émigrés qui sont, allés aux Etats Unis, qu'il est tout naturel qu'ils aient été préjugés en faveur de ce pays, et qu'il en est de même à présent du Haut-Canada, vu les faits nombreux qui témoignent des succès rapides que des pauvres émigrés mêmes y ont rencontrés; et l'on n'en saurait trouver une preuve plus frappante que le succès qui a suivi les efforts de 3,000 irlandais pauvres qui ont été transportés dans le Township de Cavan en 1816 et 1817 par le consul de Sa Majesté à New-York, et qui ne reçurent d'autre secours que l'octroi de leurs terres. L'émigration au Bas-Canada n'a pas encore eu les avantages, le support et la protection qui produisent naturellement des résultats favorables. La langue française présente assurément un grand obstacle à l'étranger à sa première arrivée en cette province; jusqu'à présent peu de nouveaux émigrés qu'il aurait été avantageux de retenir ont pu pénétrer dans l'intérieur de la province, et ceux qui le font sont des gens qui ont végété une année ou deux aux environs de Québec comme domestiques ou manœuvriers, et des personnes qui ont été employées sur les cages (radeaux), et qui sont bien loin d'avoir les dispositions nécessaires et avantageuses pour former un nouvel établissement. En réalité, les émigrés à leur arrivée à Québec se sont trouvés sans guide pour diriger leurs pas ou pour leur donner un bon conseil désintéressé, et souvent on ne leur a pas donné l'occasion de mettre pied à terre. Le vaisseau se rend à l'endroit où il dépose son lest (éloigné du côté du sud du fleuve, d'environ deux milles du Cul-de-Sac,) et à peine l'ancre est jeté que plusieurs agens de bateaux-à-vapeur et de matelots prennent à bord tous les passagers; il est inutile de faire connaître quel est leur objet. (*) On représente

16 février.

(*) L'été dernier j'ai appris que les bateaux à vapeurs ont été à la rencontre d'un vaisseau jusqu'à l'Île d'Orléans, gagnant ainsi les passagers avant leur arrivée à Québec; il ne s'agit que de s'entendre un peu avec le capitaine et bientôt la grande voile s'abat pour arrêter les progrès du vaisseau, jusqu'à ce qu'on se soit assuré des émigrés et de leur bagage; de là est venu, outre quelques autres raisons bien fortes, l'absolue nécessité de prévenir par une loi les abus que j'ai eu l'honneur d'exposer dans une occasion précédente, en donnant mon témoignage relativement à l'Hôpital des Emigrés.

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. C. Buchan-
nan, écuyer.

16 février.

représente le Bas-Canada comme un désert, qui ne présente que la famine et la disette, etc.; le crédule étranger ajoute foi à tout, et pendant que le dialogue continue les écouteilles s'ouvrent, le bagage s'embarque, et en peu d'heures les pauvres émigrés se trouvent entassés sur le pont d'un vaisseau à vapeur en route pour Montréal, espérant qu'à son arrivée en cet endroit *tout ira bien*; mais lorsqu'ils y sont arrivés ils se trouvent exposés à la même duperie de la part des bateliers d'Ogdensburgh, des voituriers de Saint-Jean, etc, et sans avoir le temps de réfléchir et distraire par la nouveauté de la scène qui l'environne, les pauvres gens sont entraînés de poste en poste jusqu'à ce qu'il ait épuisé son petit pécule. Si la maladie, comme c'est souvent le cas, ne met pas fin à leurs embarras, et qu'ils parviennent à Ogdensburgh ou à Kingston dans un misérable bateau, se voyant au bout de leurs moyens pour avoir voulu vérifier les avis intéressés qu'ils ont reçus sur la route, ils se traitent dans les Etats vraiment découragés et désappointés par la réception qu'ils ont eue en Canada. Ce tableau n'est que trop vrai, c'est ce qui est arrivé tous les ans, et c'est ce qui arrivera toujours si l'on n'applique un remède aux abus, supportés par l'indifférence, et je puis presque dire par l'impossibilité qui existe pour les étrangers de trouver même les moyens de se fixer dans le Bas-Canada, sans commencer par perdre plus du double de temps et d'argent qu'il ne leur en faudrait pour acquérir des terres; c'est à cela surtout qu'il faut attribuer le peu d'établissements qui sont fait jusqu'ici en cette province par les émigrés du Royaume Uni, et nullement à aucune objection ou prédétermination de leur part à cet égard. (‡) L'immigration volontaire qui se fait à Québec est bien loin d'être composée de gens pauvres; une partie d'entre eux part dans la résolution d'aller s'établir dans les parties supérieures de la Pensylvanie et de l'Ohio, etc, comme étant la route qui coûte le moins; le plus grand nombre sont des familles de cultivateurs industriels et loyaux, et possédant, s'ils étaient bien appliqués, des moyens de s'établir dans le pays, mais par les causes dont je viens de parler, leurs dures épargnes s'évanouissent sans qu'ils puissent rendre aucun avantage permanent à la province, et sans qu'ils deviennent eux-mêmes de bons sujets; c'est ainsi que faute d'arrangemens, et quelques fois, je crains, par des préjugés jaloux, des milliers de bons colons sont poussés hors des lignes pour aller enrichir et augmenter la puissance

(‡) Les délais et désappointemens répétés qu'éprouvent les émigrés fait le sujet de leurs observations, et sans doute qu'il en est donné connaissance à leurs amis dans le Royaume-Uni, au grand préjudice de l'établissement du pays.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

sance rapidement croissante de nos ambitieux voisins. Il est digne de remarquer qu'il est arrivé à Québec 29,000 émigrés dans les années 1827 et 1828, et je ne crois pas que sur tout ce nombre cent familles aient pris des terres dans la province. Je considérerais cela seul comme donnant une preuve évidente qu'il y a quelque chose de défectueux, et qu'il manque quelque mesure. Quant à encourager les émigrés avec des moyens pécuniaires, je n'en connais pas de meilleure que l'ouverture de chemins, et de faire arpenter exactement les terres destinées à l'établissement, en lots aboutissans les unes aux autres en déposant les arpentages pour l'inspection libre des émigrés et colons à leur arrivée au bureau de l'Agent résidant de sa Majesté pour la surintendance des colons dans les Canadas, aux termes et conditions auxquels le Commissaire des terres de la couronne pourra fixer ; où seraient aussi déposés tous les renseignemens nécessaires pour guider les étrangers ; une liste alphabétique des noms des colons devrait aussi y être tenue, mentionnant le lieu d'où ils sont venus et où ils sont allés, ce qui serait une chose bien avantageuse pour leurs amis et pour ceux qui voudraient les suivre, et donnerait un moyen de savoir où les trouver. L'Agent résidant à Québec devrait aussi être autorisé à mettre les colons en possession de leurs lots par la voie la plus immédiate, la plus simple, la moins couteuse et la plus aisée possible. Il serait nécessaire d'avoir quelques hommes de confiance connaissant le pays pour servir de guides, et pour conduire, sous la direction de l'Agent résidant du département à l'arrivée d'un vaisseau chargé d'émigrés, aux établissemens auxquels il seront destinés, et à tels établissemens il serait nécessaire d'avoir un agent de location responsable, qui agirait de concert avec l'Agent résidant du bureau et sous sa direction résidant sur le lieu et dont la seule occupation serait de veiller sur le district qui serait mis sous sa surveillance, et à qui il ne serait pas permis de s'engager dans des spéculations sur les terres, et dans aucun trafic que ce soit, mais qui se bornerait à recevoir les colons et à les placer sur leurs terres ; chargé de voir à ce que les terres soient régulièrement tracées, de tenir registre de toutes ses opérations, et d'en transmettre tous les mois le rapport, au bureau de l'Agent. Il faudrait pourvoir l'Agent de location d'une maison et autres bâtimens convenables, avec 25 à 30 acres de terre défrichés, avec la première semence, en y joignant les bestiaux et ustensiles d'Agriculture nécessaires. Cette terre serait une espèce de ferme-nouricière, dont les colons pourraient tirer divers objets de nécessité, tels que bestiaux, semences, grains, &c. &c. Il faudrait joindre à la ferme de l'Agent d'établissement un grand bâtiment de bois pièces sur pièces, pour servir d'abri, à leur première arrivée, aux familles qui viendraient s'établir, jusqu'à ce qu'elles pussent se bâtir une petite Chaumière. La satisfaction et l'avantage qu'auraient les émigrés en trouvent un point de rallie-

A. C. Buchan,
écuyer.

16 février.

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. C. Buchanan, écuyer.

16 février.

ment où ils trouveraient des avis désintéressés et de l'assistance, sont si évidens, que je me sens forcé de solliciter la considération de votre Honorable Comité sur le sujet, par tout sentiment de devoir public. Comme le projet proposé occasionnerait des dépenses il est à propos d'éclaircir cette partie de ma réponse par une petite estimation. Comme cet arrangement demanderait naturellement plus d'assistance que le Bureau du Surintendant n'en peut rendre actuellement au public avec avantage, il soumettra cette estimation en toute déférence pour la libéralité du gouvernement de sa Majesté et du Parlement Provincial, qui y donneront telle considération que dans leur sagesse ils pourront trouver convenable, sans présumer nullement de son opinion, mais seulement pour aider à former une décision quant aux dépenses.

Disons :—Pour le département de l'Agent Résident annuellement,

	£500 0 0
A	
Pour le salaire de l'Agent d'établissement,	150 0 0
Pour les Guides Colons,	100 0 0
Dépenses incidentes, portage, &c.	50 0 0
	£800 0 0

B

Avances pour l'établissement.

500 Acres destinés pour une ferme, pour abatre et défricher 25 acres,	£100 0 0
Maison de l'Agent, Grange, &c.	400 0 0
Ustensiles de ferme, bestiaux, &c.	150 0 0
Bâtiment de pièces sur pièces, pour mettre à l'abri 20 à 30 familles, avec deux poêles et un appartement pour l'Ecole,	200 0 0
Moulin à farine, avec force pour une scie,*	350 0 0
	£200 0 0
Intérêt sur cette somme à 5 per cent,	£60 0 0
Dépenses annuelles par le compte marqué A	800 0 0
	£860 0 0

* La dépense du moulin se payerait par le moulin même, ou on pourrait le donner à bail raisonnable à un colon respectable.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Disons £860 annuellement pour un système qui donnerait des facilités d'établissement à mille familles et plus de colons volontaires, ayant des moyens, ou 4s. chaque individu, supposant que chaque famille l'une avec l'autre soit composé du père et de la mère et de trois enfans.

A. C. Buchanan, écuyer.

16 février.

La ferme publique, avec les améliorations qui devraient s'y faire, serait une ample sûreté pour l'avance qui serait faite, et surplus du produit payerait et au delà ce que souffriraient les ustensiles, &c. par l'usage, outre qu'au bout de la première ou de la seconde année, elle produirait de quoi subvenir à bien des dépenses incidentes ; et je propose que chaque colon volontaire donne gratuitement la première année cinq journées de travail et trois la seconde, pour l'avantage général de l'établissement, et à préparer des lots pour de nouveaux colons, &c. &c. Pour les deux premières années, on pourrait former un dépôt de farine de blé d'inde ou d'avoine, de poisson, et de patates ; aussi bien que de grains de semence, de graines de jardin &c. ce que l'on vendrait au prix courant. Les suggestions précédentes sont faites pour les émigrés et colons volontaires ayant les moyens avec telles facilités de se fixer ; l'établissement de pauvres colons, soit émigrés soit de la province, occasionnerait quelque différence dans les dépenses. Mais la base de la suggestion actuelle pour les colons volontaires est de nature à les aider puissamment, et opérant sous la même administration il en résulterait naturellement beaucoup d'épargnes, sans compter d'autres avantages de la première importance.

Les émigrés ont-ils quelque éloignement à s'établir dans le Bas-Canada ? La réponse à cette question peut se déduire de celle à la seconde question, et j'ajouterai que d'après les rapports que j'ai eu avec les émigrés depuis quinze ans, et qui, je puis le dire, ont surpassé tout ce qu'en a pu avoir aucune autre personne dans l'Amérique du Nord, je ne sache que les émigrés aient aucun éloignement, soit réel ou imaginaire, à s'établir dans le Bas-Canada.

Quels seraient, selon vous, les meilleurs moyens d'assister les pauvres colons, soit émigrés soit de la province ? J'ai déjà eu l'honneur d'offrir, sur ce sujet, mon opinion au parlement impérial, de même qu'au gouvernement de sa Majesté, mais, ayant eu occasion, depuis mon arrivée en ce pays pour me charger des importans devoirs qu'il a plu au gouvernement de sa Majesté de me confier, de me mettre plus au fait des détails des mesures et de connaître plusieurs faits que j'ignorais, je puis varier un peu dans l'application, mais je ne dévierai guère du principe de mes pre-

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. C. Buchanan, écuyer. mières suggestions. J'assure que, si l'on donnait aux colons des facilités telles que j'ai eu l'honneur de suggérer dans ma troisième réponse, on poserait un fondement solide à l'établissement des pauvres colons, et l'on éviterait par conséquent une dépense considérable. Je recommanderais de mettre les établissemens des pauvres dans le voisinage des autres et peut-être serait-il mieux de les disposer au milieu d'eux : L'un assisterait beaucoup l'autre, et sans entrer dans aucune explication ultérieures, je vais entrer dans la partie financière du sujet :—

16 février.

La dépense originnaire pour faciliter l'établissement de mille familles et plus dans le Bas-Canada, est évaluée, d'après ma réponse à la seconde question, à £860 annuellement. Et la dépense additionnelle pour établir à chaque établissement 100 familles pauvres, serait comme suit :

Avances annuelles pour l'établissement de 100 familles pauvres :

2 Bâtimens de pièces sur pièces, avec 2 poêles, &c.	£250	0	0
Une ferme publique de 500 acres, défrichement, clôtures et culture de 10 acres de la terre attaché à la maison pour produire principalement des légumes pour les colons,	50	0	0
Pour défricher et cultiver un acre sur la terre de chaque famille pauvre, qui subsistera, avec les quatre mois d'approvisionnement, comme par le compte D,	400	0	0
Bâtitse d'une maison pour le commis de location, &c.	100	0	0
Dépenses incidentes.	100	0	0
	<hr/>		
	£900	0	0

Dépenses annuelle de l'établissement des pauvres colons :

Intérêt sur £900 à 5 per cent,	£45	0	0
Guides,	50	0	0
Transport de Québec à la location,	100	0	0
Quatre jours de provisions,	6	0	0
Un commis de location et distribution des vivres, &c.	100	0	0
100 Haches, 00 pelles et 100 casseroles,	70	0	0
Médecin et médicamens,	100	0	0
Maître d'Ecole,	30	0	0
			Quatre

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Quatre mois de provisions de farine de blé d'inde et
d'avoine, poisson, patates, et melasse, ls. par
jour pour chaque famille,

Contingens,

600 0 0

150 0 0

£1251 0 0

A. C. Buchan,
écuyer.

16 février.

J'ai omis d'allouer un poêle pour les pauvres colons, dans l'idée qu'on trouve dans toutes les parties de la province les matériaux nécessaires pour faire un foyer &c. pour le feu, outre que le bois se trouve en quantité sous la main des colons. Mais l'allocation de £50 pour les contingens pourrait porter la dépense de quelques poêles communs.

Quand à l'établissement des pauvres anglais dans cette province, plusieurs des principaux membres de comité du parlement en Angleterre, et entre eux ceux qui s'intéressent le plus vivement pour le Canada, m'ont souvent parler d'envoyer leurs pauvres forts et vigoureux, et de leurs dispositions à mettre une certaine somme à la disposition des autorités propres pour les y établir, s'ils voyaient des arrangemens satisfaisans pour leur réception à leur arrivée à Québec. On n'a jamais eu en contemplation d'envoyer des pauvres en état de travailler, à moins que les autorités provinciales n'y concourussent, et sans qu'on ne vît des fonds raisonnables destinés pour leur établissement ; et je suis fermement persuadé que si Votre Honorable Comité considérait les principes que j'ai eu l'honneur d'avancer dans mes suggestions, comme promettant assez de succès pour au moins garantir la convenance de faire un essai, on peut s'attendre à toute co-opération possible de la part du gouvernement de sa Majesté et du parlement impérial ; et ce serait le sujet d'une satisfaction bien vive pour les habitans du Royaume-Uni qui regardent ces belles provinces avec des sentimens d'affection et d'intérêt commun, que de voir pour une déclaration de Votre Honorable Comité, que vous n'avez la moindre objection à l'introduction de colons industriels du Royaume-Uni, et à leur amalgamation avec la population Canadienne loyale de cette province. La somme qu'il en coûte maintenant à la paroisse anglaise pour envoyer une famille pauvre aux Etats-Unis, (ce que l'on a fait sur un plan assez étendu depuis quelques années, ayant peut-être été envoyé 300 annuellement) monte à environ £30, chaque famille étant composée d'un homme, d'une femme et de trois enfans, le transport intérieur en Angleterre non compris :

Transport

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. C. Buchanan, écuyer. 16 février.	Transport d'un port britannique à New-York ou à Philadelphie,	£20 0 0
	Argent d'hôpital et autres charges locales sur les personnes arrivant à New-York ou à Philadelphie, (*)	3 18 9
	Chaque reçoit généralement en arrivant aux Etats-Unis, environ	10 0 0
	Sterling,	£33 18 9

Je suis d'opinion que les paroisses payeraient d'avantage pour établir leurs pauvres dans une colonie britannique, où ils seraient assurés de la protection du gouvernement. En général les pauvres anglais réussissent peu dans les Etats-Unis ; ils y sont mal reçus, et le peu d'argent qu'ils reçoivent à leur débarquement est bientôt épuisé, et je suis fondé à dire que la plupart de ces pauvres finissent par se jeter dans le Haut-Canada, sans le sous ; de là laaine politique et l'avantage qu'il y aurait à les faire transporter directement à Québec, car je vais montrer qu'une pareille somme, bien employée, assurerait leur succès dans les Canadas, sans parler des capitaux qui seraient apportés dans le pays. On peut remarquer ici que la marine marchande retire un grand avantage du transport des passagers à ce port. En 1827, je calcule que le frêt des émigrés à Québec n'a pas monté à moins de £30,000, somme qui surpasse de beaucoup celle qui a été payée pour le transport des marchandises importées du Royaume-Uni ; conséquemment chaque émigré qui est envoyé aux Etats-Unis est une perte réelle de £2 pour l'armateur anglais, outre que les provinces en souffrent, comme je l'ai déjà dit, en ce que les américains reçoivent tout le capital qu'il peut recevoir ou obtenir en débarquant dans les Etats-Unis. Il ne fera peut-être pas inutile d'expliquer ce qu'on

(*) Dans les Etats-Unis chaque personne venant d'un pays étranger est obligée de payer un dollar, argent d'hôpital, outre cela dans plusieurs ports, comme New-York et Philadelphie, les autorités publiques de New-York exigent d'autres charges ; il faut donner caution que l'Etat ne sera pas chargé des personnes qui arrivent, cautionnement qu'on peut racheter en payant 2½ dollars pour chaque personne. A Philadelphie outre le dollar d'hôpital, on en exige 2½ pour le fond des pauvres, en tout 3½ dollars.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

qu'on entend généralement par un pauvre anglais, terme que je ferai obligé d'employer avant que je puisse en trouver un moins humiliant pour désigner cette classe de colons, et qui vient sans doute de l'habitude et peut-être d'une sympathie louable de la part des autorités qui dirigent la distribution des aumônes. En Angleterre on classe ordinairement presque toute la population ouvrière du pays sous la dénomination de pauvres de la paroisse : c'est là une règle générale, qu'un ouvrier bien constitué à besoin d'une certaine somme pour vivre lui et sa famille, et lorsque son travail ne peut lui rapporter cette somme, il reçoit le déficit de la paroisse, conséquemment ces pauvres de paroisse sont les travailleurs agricoles d'Angleterre, et vû leur méthode supérieure de culture, l'introduction d'une partie d'entre eux ne manquerait pas d'être bien avantageuse à ces provinces. Je suis d'opinion qu'en général les paroisses ou autres corporations qui retireraient de l'avantage de leur éloignement, devraient subvenir aux frais nécessaires pour l'établissement de leurs pauvres. Par exemple, s'il fallait transporter, volontairement de Québec 20 pauvres familles, à qui on ne pourrait donner de l'emploi, et les établir comme je l'ai dit plus haut, il serait beaucoup plus avantageux pour les citoyens de le faire plutôt que de les supporter, comme c'est maintenant le cas, par des contributions casuelles et temporaires, sans compter nombre d'autres avantages qui en résulteraient. En Hollande, l'état a supprimé la mendicité, et les changemens les plus heureux se sont opérés dans un pays qui il y a quelques années était surchargé de pauvres ; et le système qu'on a adopté, est celui d'établir sur des terres les ouvriers pauvres ; ainsi donc si l'on a réussi dans un vieux pays où l'on trouve difficilement des terres et où elles sont chères, avec combien plus de facilités peut-on adopter un semblable système dans le Canada, et s'il était une fois commencé et mis en opération, combien d'avantages importans en résulteraient-ils pas. Les avances à faire ne sont rien comparées aux résultats avantageux qui en seraient l'effet pour la province ; toutes les classes de la société retireraient par la suite de grands avantages de la mesure, car au bout de la première ou de la seconde année, les nouveaux colons contribueraient grandement au commerce et aux revenus du pays. Ainsi en recapitulant, il paraît qu'avec une dépense annuelle de £860 on peut faire des arrangements qui suffiront pour faciliter l'établissement d'au moins mille fa-

A. C. Buchanan, écuyer.

16 février.

milles

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

A. C. Buchan-
nan, écuyer.

16 février.

milles ayant des moyens, et qu'avec l'avance de £1251 on peut faire avec la plus grande apparence de succès l'établissement additionnel de cent pauvres familles. Il ne faut pas perdre de vue que si l'on adopte un système général pour l'établissement des pauvres de paroisse anglais, outre celui d'émigrés volontaires avec des moyens, la mesure demandera naturellement des détails plus étendus pour le Haut et le Bas-Canada, ce qu'il faudra laisser à la discrétion du gouvernement lorsqu'il sera question d'en venir à l'arrangement des détails. Quelque plan qu'il plaise à la Législature d'adopter pour favoriser ces mesures importantes, votre Comité peut compter sur mes humbles efforts, considérant que je ne suis pas moins préparé à veiller au bien public qu'à celui des colons, et persuadé que je suis que je ne puis mieux mériter de mon roi et de mon pays qu'en faisant tout en moi pour avancer les intérêts de pauvres émigrés et colons industriels, lié qu'est cet objet à la prospérité générale de la mère-patrie et de ces belles provinces.

Quelles sont les conditions auxquelles les colons reçoivent leurs octrois de terre?...J'apprends que depuis la nomination d'un commissaire chargé de la surintendance des terres de la couronne, il n'en a été concédé que sous l'autorité spéciale du gouvernement : les terres se vendent par encan par vente périodique, le prix est fixé par le commissaire et approuvé par le gouverneur. Des personnes qui ne sont que depuis six mois dans le pays peuvent acheter aucun lot qu'elles trouvent vacant, pourvu que telle terre ait été évaluée par le commissaire, et le prix par acre approuvé par le gouverneur.

Mercredi, 18 Février 1829.

W. Sax,
écuyer.

18 février.

William Sax, Ecuyer, est appelé et interrogé :

Connaissez-vous les Townships de l'Est, et en avez-vous fait l'arpentage?—Je les connais, et j'ai fait des arpentages dans les dits townships.

La

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

La terre est-elle dans ces townships de bonne qualité et propre à la culture ; et pourrait-on y former facilement des établissements ?—Oui, la terre y est généralement bonne, il s'y trouve quelques endroits montagneux, quelques endroits marécageux, mais la plus grande partie est de bonne terre ; le sol est riche et fertile et le climat y est assez favorable.

W. Sax,
écuyer.

18 février.

Pouvez-vous donner un plan des dits arpentages ?—Oui, j'en produis un qui renferme tous les townships de l'Est, sur une petite échelle.

Quelle est l'étendue des Townships de l'Est ?—Dans l'intérieur les townships sont ordinairement de 10 milles carrés chacun ; ceux qui sont sur les bords des rivières et des lacs ont en général 9 milles de front sur 12 milles de profondeur. Tous ces townships réunis contiennent environ 5,500,000 acres.

Pourriez-vous montrer les chemins qu'il serait expédient de faire, pour donner aux gens des townships accès à Québec et à Montréal ; et aussi pour procurer des terres à la population surabondante ?—A mon avis, le premier chemin qu'il serait expédient d'ouvrir est celui de Shipton à Québec, dont 19 $\frac{1}{2}$ milles, c'est-à-dire, la distance qu'il y a depuis le lac Saint-François jusqu'à un peu au-delà de la ligne de Shipton, dans Tingwick, sont déjà ouverts : à partir de ce point il y a environ 28 milles de l'ancien chemin Craig qui sont dans un très mauvais état, jusqu'à la ligne de séparation entre les districts de Québec et des Trois-Rivières. Depuis le point mentionné en dernier lieu à aller jusqu'à Saint-Giles, le chemin a déjà été ouvert par les commissaires, mais il reste encore à y faire quelques améliorations pour le rendre passable pour les voitures à roues entre Shipton et Saint-Nicolas. Un autre chemin qu'il me paraîtrait nécessaire d'ouvrir dans la direction de Montréal, serait un chemin qui partirait de la rivière Saint-François dans le township de Melborne et qui irait jusqu'à la montagne d'Yamaska, distance d'environ 42 milles. Un autre chemin à partir de l'extrémité septentrionale du lac Menphramagog à la sortie du dit lac, et qui rencontrerait le chemin mentionné en dernier lieu au sud de la montagne d'Yamaska, distance d'environ 42 milles. Un autre commençant dans le township d'Hat-

ley

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

W. Sax,
écuyer.

18 février.

ley près de la sortie du lac Tomafobi, et se terminant à la sortie du lac Memphramagog, au point où commencerait le chemin mentionné en dernier lieu, distance d'environ 11 à 12 milles. Un autre chemin commençant dans les townships d'Eaton et de Clifton, courant au nord et traversant les townships de Westbury, Dudswell, Weedon et Wolfeston, jusqu'à la pointe d'intersection de l'ancien chemin Craig et la ligne de séparation des districts de Québec et des Trois-Rivières, distance d'environ 50 à 60 milles; ce chemin est ordinairement appelé le chemin de Dudswell. Un autre commençant à l'extrémité inférieure du lac Mégantic et courant à travers les townships de Gayhurst, Shenley et partie de Tring, et se terminant là, distance d'environ 40 milles. Ce chemin, à ce qu'il me paraît, offre de grandes facilités pour l'ouverture de nouveaux établissemens: il pourrait être continué à travers Broughton et Leeds, jusqu'à ce qu'il tombât dans le chemin Craig, distance d'environ 20 milles. Il me paraîtrait aussi nécessaire d'ouvrir un autre chemin à partir de l'embouchure de la Rivière du Loup, à son confluent dans la Rivière Chaudière, à aller jusqu'en arrière des terres qui divisent cette Province d'avec l'État de Maine; distance d'environ 26 à 27 milles: c'est ce qu'on appelle ordinairement le chemin de Kennebec. Et (dans la vue de former des établissemens au nord-est de la Rivière Chaudière) un chemin à partir de la dite rivière dans la Seigneurie Saint-Joseph et aboutissant au lac Etchemin, distance d'environ 17 à 18 milles. Un autre commençant à la Rivière Etchemin, courant vers le sud-est, et aboutissant au lac Etchemin, distance d'environ 15 milles. Il serait à propos d'ouvrir un autre chemin (dans la vue de former de nouveaux établissemens) commençant dans le Township de Tring, aux chemins déjà mentionnés, et courant vers le sud-ouest jusqu'à ce qu'il rencontrât le chemin de Dudswell ci-devant mentionné, vers le lac Nicplet, distance d'environ 30 milles plus ou moins, partie à travers le township de Tring et ceux de Coleraine et Garthby, et une petite partie de Weedon.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

SAMEDI, 21 Février 1829.

L'Honorable *William Bowman Felton*, ayant été appelé, donna au Comité les renseignements suivans :

L'Honorable
William Bowman Felton.

A l'égard des Chemins conduisant des Townships au fleuve St. Laurent, je remarquerai en peu de mots, que dans l'état actuel des Townships il n'y a aucun Chemin qui soit d'une importance égale aux Chemins menant directement au St. Laurent. Il pourra être utile par la suite d'ouvrir des Chemins qui traverseront le pays, mais à présent le Public ne peut réserver assez d'argent pour rendre les Communications directes praticables.

Le Chemin direct entre Hatley et Montréal, traversant la sortie du Lac Memphramagog est utile à Stanstead, à Hatley, à Barnston, et jusqu'à un certain point à quelques autres Townships situés au Sud et à l'Est de Hatley ; et la partie de ce Chemin qui commence à la sortie peut être considérée comme utile à tous les Townships au dessus de Shipton et de la Rivière St. François ; mais le Chemin de Montréal devrait mener à Sherbrooke, autrement il n'y a aucune voie de communication entre le District de St. François et Montréal, sans faire un détour au Sud en passant par Stanstead, ou en suivant le cours de la Rivière jusqu'à Sorel.

On ne devrait pas demander à la Province de faire d'autres Chemins que ceux qui sont nécessaires pour ouvrir la communication entre le gros corps des Townships et le fleuve St. Laurent ; et de ces Chemins, autant seulement que les Habitans sont hors d'état de faire ou d'entretenir. On devrait s'en tenir strictement là, et l'on trouvera que même avec cette restriction, il en coûtera pour faire un seul Chemin praticable à partir du Saint Laurent à aller à un point donné dans les Township, beaucoup plus que les gens qui demandent de l'aide pour des Chemins ne veulent l'avouer. Une grande partie du pays situé en arrière des Seigneuries, et où il faut passer pour arriver aux Townships, est de nature à faire désespérer de recevoir aucune assistance de la part des Habitans, parce que le sol est si humide et d'une qualité si inférieure, que des Colons n'y sauraient vivre sans commencer par y verser des Capitaux considérables, et y avoir long temps travaillé

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

L'honorable travaillé à l'égoutter et à l'exposer à l'action du soleil et de
William Bow-vent.
man Felton.

21 févr. 1829.

Si l'on considère comme une chose désirable d'ouvrir les Townships à la population canadienne, il faut que le Public se charge de faire un Chemin à travers l'étendue de terrain marécageux qui se trouve entre les Seigneuries et les Townships; si l'on néglige ou retarde cette mesure, les Townships vont se remplir de gens qui viendront du côté opposé de la Province, où les Chemins sont en grand nombre et praticables.

La communication la plus importante pour les Townships est celle qui suit les bords de la Rivière St. François; il est tout-à-fait indifférent pour les Habitans du District de St. François de quel côté de la rivière soit fait le chemin, pourvu qu'il y ait un bon chemin, c'est-à-dire un Chemin praticable pour les voitures à roues. C'est l'opinion générale de tous les gens désintéressés que le rivage occidental de la Rivière St. François présente le meilleur fond et la route la plus courte à partir du centre des Townships à aller au St. Laurent, et c'est la route la plus commode pour la population canadienne qui habitent les Seigneuries densément peuplées de La Baie, de St. François, &c. Le Chemin du côté occidental devrait être achevé à partir de la ligne méridionale de Brompton à travers Melbourne et Durham à aller jusqu'à Drummondville; et il faudrait achever un Chemin depuis ce dernier endroit jusqu'à Sorel, et un autre jusqu'aux Trois-Rivières. L'argent qui sera dépensé sur ces Chemins procurera un bien immédiat aux Townships et à toute la Province en général; et ce qu'on y appliquera rendra utiles les sommes qu'on y a déjà dépensées. Il est inutile de promettre que ces communications pourront se faire pour une petite somme d'argent; il faudra au moins £35 par mille dans toute la distance entre la Baie et Drummondville, et entre De Guire et Brompton pour faire un grand Chemin utile et praticable. Mais il ne sera ni utile ni expédient de dépenser toute la somme dans une seule Saison; il sera plus utile d'en dépenser une partie annuellement, la moitié ou un tiers, jusqu'à la parfaite confection du Chemin.

Une autre branche du Chemin de St. François qui devrait être
 achevée

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

achevée pour en retirer quelque avantage de ce qu'il y a déjà été dépensé de l'argent public, est celle qui court de St. Grégoire à Shipton. Ce Chemin demande aussi une forte somme d'argent pour le rendre praticable pour les voitures.

L'honorable
William Bow-
man Felton.

21 févr. 1829.

On peut obtenir les détails des distances de ces deux routes des témoins qui sont devant le Comité des Chemins : mais il suffira, pour avoir des données pour calculer les dépenses, de dire que depuis De Guire, en passant par Drummondville, jusqu'à la ligne méridionale de Brompton, la distance peut être de 59 milles ; de la Baie à Drummondville, 15 milles ; de St. Grégoire à Shipton, 39 milles, de Chemin qui demande des avances : la distance absolue entre ces points étant quelque chose de plus.

L'Estimation ferait comme suit :—

Chemin le long du Rivage occidental de la Rivière St. François, depuis De Guire jusqu'à la ligne méridionale de Brompton, 59 milles, à £35 par mille,	£2065 0 0
Branche orientale du dit Chemin, conduisant aux Trois-Rivières, savoir : de La Baie à Drummondville, 15 milles, à £35 par mille,	525 0 0
Chemin de St. Grégoire à Shipton, conduisant aux Trois-Rivières, 39 milles, à £35 par mille,	1365 0 0
	<hr/>
	£3955 0 0

Pour conclure, il faut répéter que jusqu'à ce qu'il soit ouvert et complété un bon chemin sûr et praticable, de manière à joindre les town-ships au reste de la province, c'est dissiper les ressources publiques que de dépenser de l'argent sur des chemins de traverse éloignés, qui ne peuvent être utiles qu'à des individus ou à des établissemens partiels. Il est également nécessaire de remarquer, qu'espérer faire un bon chemin à travers un pays impraticable pour une petite somme, c'est se faire illusion, et se préparer un déception certain.

Lundi

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

Lundi 23 février 1829.

Joseph Rémi Vallières de Saint-Réal, écuyer, membre de votre honorable chambre, ayant été appelé, a informé votre comité :—
Joseph Rémi Vallières de Saint-Réal, écuyer.

23 févr. 1829. Qu'il connaît le chemin qui conduit de la paroisse de Saint-Grégoire au township de Kingsey; que ce chemin est ouvert depuis la paroisse de Saint-Grégoire, jusqu'à la Longue Pointe dans le township de Kingsey, mais qu'il est mal entretenu, et les pluies qui sont tombées l'été dernier l'ont considérablement endommagé: que les lots qui sont sur ce chemin étant presque tous en bois de bout, il tombe journellement sur le chemin des arbres, qui l'obstruent et en rendent le passage difficile. Que pour rendre ce chemin aussi utile qu'il pourrait l'être, il serait nécessaire de l'ouvrir jusqu'à Shipton, et d'adopter des moyens de le faire entretenir en bon état: Que £1000 suffiraient assurément pour le mettre en bon état depuis Saint-Grégoire jusqu'à Shipton; et que le plus sûr moyen pour le faire tenir en état de réparation, serait de concéder les terres à travers lesquelles il passe, à condition que les concessionnaires les maintinssent en bon état. Que ce chemin est d'une grande importance; il deviendrait la forti de plusieurs townships peuplés et fertiles, et d'une vaste étendue de pays maintenant inhabitée, mais ayant un sol qui invite à la culture, et qui promet de devenir sous peu une section très intéressante de cette province. Que la longueur de chemin à ouvrir pour pousser ce chemin jusqu'au township de Shipton, est de 4 lieues ou environ, traversant diagonalement le township de Kingsey depuis la branche sud-ouest de la Rivière Nicolet, jusqu'à deux mil es de l'angle sud-ouest du dit township, et au nord-ouest de celui de Shipton, sur la Rivière Saint-François.

Jeudi, 5 Mars 1829.

John Murray. Mr. John Murray, du Cap Rouge, a été appelée et interrogé :

Etes vous natif d'Ecosse?—Oui; je suis né en *Aberdeenshire*, mais j'ai passé la plus grande partie de ma vie en *Ayrshire*. A

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

A quelle époque êtes vous venu en ce païs ?—Je suis arrivée *John Murray*
dans ce païs le 3 Octobre 1820.

5 mars 1829.

Quels sont les inconveniens auxquels se trouvent assujettis les émigrés, quels sont les avantages et les desavantages de la situation de l'Émigré, comparés à la situation où il se trouvoit en Europe ; d'après votre expérience quel seroit le mode le plus préférable pour surmonter les désavantages aux quels il est exposé ?—D'après ma propre expérience, je conçois que les plus grands inconveniens que rencontrent les Émigrés qui desirent s'établir sur des terres nouvelles, est le manque général de chemins de communication pour conduire aux nouveaux établissemens où il désire s'établir. D'après ma propre expérience, en outre des désavantages ci-devant mentionnés, l'émigré en a d'autres à recontrer, provenant principalement de ses moyens pécuniaires ; mais la condition de l'émigré dans ce païs comparée à celle où il se trouve en Europe, est assurément meilleure, et principalement rapport à ceux d'une classe supérieure, qui, après avoir surmonté tous les obstacles en général, réussissent les mieux. Le meilleur mode que puisse adopter un Émigré afin de surmonter ces obstacles, est par le moyen d'une industrie persévérante, avec un mélange convenable de la pratique de son propre païs avec celui du Païs qu'il a adopté. Je considère ce mode préférable à celui où l'adoption soit le système Européen ou Canadien exclusivement.

Quels sont les points où le système de culture pratiqué en *Ayrshire* diffère de celui, qui d'après votre expérience, réussit le mieux en Canada ?—La différence qui j'y trouve, vient principalement de la différence du climat et des saisons. Un cultivateur venant en Canada et que conduiroit ses travaux entièrement d'après la coutume du Païs où il a été élevé, seroit presque assuré de se ruiner. Vu que la saison est courte ici, son grain doit être mis en terre d'une manière bien plus expéditive que dans la Grande-Bretagne, n'importe quelque soit la dépense. Et pendant la récolte il faut pareillement qu'il change de système ; car il ne faut pas qu'il laisse venir son bled de même que là à aussi grande maturité, avant de la couper ; autrement les pluies et les coups de soleil, qui se succèdent, sont cause que le grain tombe souvent de l'épi, et conséquemment il lui arrive du dommage. De même, dans
la

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

John Murray.
5 mars 1829. la Grande Bretagne, le cultivateur est dans l'habitude de lier son grain en gerbes aussitôt après l'avoir coupé, mais cela ne convient pas dans ce Pais, car dans ce Pais c'est le soleil qui produit le plus grande affèchement, tandis qu'en Angleterre ce sont les vents qui procurent ce résultat. Je suis donc d'avis que la coutume qui est adoptée dans ce Pais est la plus préférable; quant aux patates, je ne trouve aucune différence, excepté quant à celle du climat dont je viens de parler; et il faut les planter et les arracher avec plus d'expédition. Quant aux navets, le système varie beaucoup. Dans la Grande Bretagne nous pouvons semer en toute sûreté, à plusieurs reprises dans le mois de Juin, mais dans ce pais nous ne pouvons semer difficilement en tout tems, excepté entre le premier et le quinze de Juillet. Je parle en général d'après ma propre expérience. Le système que l'on suit ici rapport au foin est à peu de chose près le même que dans la Grande Bretagne, avec cette exception, qu'en général je trouve qu'il est plus préférable de ne pas tant étendre le foin, car s'il est trop étendu au soleil, le foin est sujet à jaunir et devient brulé.

Quels moyens possède un Emigré pour former un capital qui puisse le mettre en état de travailler sur sa propre terre, en supposant qu'il en ait une?—Le plan général que j'ai vu suivre par des individus qui étoient à 30 ou 40 milles de Québec, afin de former le capital nécessaire, a été: de s'engager pendant l'Été à travailler à toutes espèces d'ouvrages qu'ils pouvaient trouver; soit dans Québec ou ses environs, et avec leurs épargnes de l'Été de se rendre sur leurs terres vers l'automne; de s'y bâtir une habitation temporaire; et d'y passer l'hiver, de s'occuper à y abattre quelques acres de bois pendant l'hiver, et de le faire brûler au printemps, d'y planter, force patates, un peu d'avoine et de pois, de revenir à Québec, et de travailler jusqu'au tems de la récolte; alors de retourner comme auparavant et d'employer l'hiver à travailler, et d'y vivre sur le produit de leur ferme de l'été précédent. Ils peuvent faire ceci pendant trois ou quatre années, ou autant que cela est nécessaire. C'est en agissant de cette manière, qui je connais plusieurs familles qui sont maintenant à leur aise et qui vivent commodément, et qui ont commencé avec peut être moins de quatre piastres pour toute fortune; ceci regarde ceux qui sont à 30 ou 40 milles de Québec. Je ne puis parler avec certitude de ceux qui

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

qui font en général plus éloignés. Ces faits se sont passés, sous mes yeux. L'établissement dont je veux parler, est Faussembault, où j'ai résidé pendant deux ans et demie lors du commencement de cet établissement. Il n'y avoit pas de chemins, et l'endroit le plus voisin d'où il fal'ois porter des provisions étoit à la distance de trois milles. *John Murray.*
5 mars 1829.

Ne feroit ce pas un moyen de faciliter les établissemens, si les émigrés qui n'ont que peu de moyens ne faisoient que couper le petit bois, et écorcer les gros arbres, ou d'abattre, de couper débiter et de bruler le bois, sans arracher les fouches ?—Quant au première mode il pourroit être adopté par ceux qui n'ont pas d'autre moyens, et là ou les arbres sont gros et c'airs ; mais néanmoins je pense que la meilleur méthode est de nettoyer la terre, lorsque la chose est possible. Quant au deuxième mode, j'en dirais autant.

Comment vous y prenez-vous par rapport aux fouches ?—Je n'ai jamais vu d'autre moyen d'arracher les fouches, que de couper d'abord les petites racines, et de laisser pourrir les fouches. Il m'a été suggéré par un nommé George Tomlinson, un mineur au Cap Rouge, qu'il se faisoit fort de me montrer un appareil au moyen du quel on pourroit arracher des fouches avec beaucoup de facilité ; tout l'appareil devant consister principalement dans une chaîne avec des leviers ; mais qu'il n'avoit pas les moyens suffisans de se pourvoir d'une chaîne, car autrement il en auroit fait l'essai sur ma terre.

Pensez vous qu'un Emigré au quel on accorderoit des terres pourroit y effectuer un établissement sans une aide publique ?—Je pense qu'un Emigré ne pourroit pas faire un établissement sans adopter les moyens que je viens d'indiquer. Ici le grand besoin est d'avoir un capital, et lorsqu'un individu se trouve bien dans sa patrie, il ne songe jamais à venir ici ; comme de raison la grande masse des émigrés qui viennent ici n'ont point de capitaux, et sont obligés de rencontrer toutes les difficultés qui sont ci dessus détaillées, ainsi que beaucoup d'autres, et lorsqu'il a réussi à avoir une terre ouverte, il est entravé dans les efforts qu'il fait afin d'améliorer sa terre.

Qu'elles

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

John Murray. Qu'elles sont les dépenses du passage pour les émigrés qui viennent dans ce pays?—J'estime le prix du passage pour venir de l'Ecosse dans ce pays, à environ six louis par tête, en comptant deux personnes audessous de quatorze ans, comme une passager.

5 mars 1629.

Qu'elles provisions prendriez-vous pour le passage? : Jé ne suis pas prêt à répondre à cette demande. Quant à la quantité, si je traversais l'Atlantique moi-même, je crois que je me munirais des provisions suivantes:—Vingt-huit livres de farine d'avoine, deux minots de patates, six livres de beurre, quatorze livres de bœuf, une livre de thé, dix livres de sucre, un demi-gallon de melasse et un gallon d'esprit de rûm, et quelques autres bagatelles qui ne me reviennent pas à la mémoire. Lorsque je suis arrivé à Québec, j'avais avec moi ma femme, et cinq enfans depuis l'âge de deux ans à quatorze ans. J'ai été employé à des occupations agricoles jusqu'à l'âge de vingt-trois ans, a'ors j'entraîs dans une fature et fabrique de coton, ou j'ai continué jusqu'à ce que j'ai quitté l'Ecosse pour ce pays. A mon arrivée ici je désirais avoir un emploi comme assistant dans une maison de commerce, mais n'ayant pû y réussir je dirigeai mon attention vers l'agriculture, et j'allai m'établir a Fauffembault, à environ six lieues de Québec. J'obtins un lot de M. D'Estimauville aux conditions suivantes: Je devais nettoyer quatre arpens de la manière ordinaire, pour lesquels je devais recevoir dix piaftres par arpent, et d'ensemencer la terre ainsi faite pendant trois années consécutives, dont le produit devait être à mon profit. Je construisit une petite maison, pour laquelle je reçut quarante piaftres au moment de mon départ.

Lorsque vous-avez commencé à travailler dans le bois, pouviez-vous travailler pour vos voisins à temps perdu; que les gages aviez-vous et comment vous étaient-elles payées?—J'ai beaucoup travaillé à faire de la terre neuve pour les autres, et j'ai reçu pour cela dix piaftre par arpent; cette terre neuve était pour les Messieurs en ville qui avaient des terres dans cet endroit. Je puis avoir fait environ vingt arpens de terre neuve. Lorsque je ne nettoyait pas la terre au complet, je ne recevais que six piaftres par arpent. Ces argens avec le produit de ma terre m'ont fait subsister avec ma famille pendant tout le temps. Il m'est arrivé quelques malheurs, ma maison fut incendiée. Comme j'avais été dans l'habitude de

vivre

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

vivre plus en société, je désirais obtenir une terre toute faite. *John Murray*, voyant une annonce que M. White avait besoin d'un fermier, je m'arrangeai avec lui, à raison de trente louis par année, en par ^{5 mars 1829.} lui soutenant ma famille. M. White vint à décéder la première année de mon temps de service, et je continuai une deuxième année avec les syndics, recevant un meilleur salaire, qui s'élevait à cinquante louis, et ma famille nourrie en partie. La troisième année je pris la ferme à Bail avec tout le bétail, à raison de cent vingt louis par année. Sur la ferme de M. White il y a environ quatre vingt arpens de terre entièrement faite, et environ trente ou quarante qui ne font pas parachevés. J'ai pris la ferme des Jésuites à Beauport, pour vingt-neuf années, mais toute nue, et à la charge d'entretenir les bâtimens à mes dépens. J'ai cette ferme depuis le premier de mai dernier.

Lorsque vous-avez commencé à travailler dans la forêt, aviez-vous quelqu'un pour vous aider, et s'il en est ainsi, combien leur donniez-vous par jour, à part de leur nourriture?—Je n'ai eu personne avec moi.

Combien trouvez-vous qu'il faut de jours de travail pour abattre et nettoyer un arpent de terre?—Je ne puis pas dire combien il faut de journées de travail pour préparer un arpent de terre prêt à herfer.

Connaissez-vous quelque émigré pauvre proche de votre demeure, qui a pris une terre en bois de bout, sans posséder aucun capital; et détailler de qu'elle manière il s'est mis à l'œuvre, d'après ce que vous en connaissez?—J'en connais plusieurs, dont j'ai fait le récit ci-dessus,

Si quelque émigré pauvre obtenait des terres à deux milles de votre demeure, pourriez-vous lui donner de l'ouvrage à temps perdu, entre l'époque où il fait ses semences et celui de la récolte, et quelles gages seriez-vous en état de lui donner, à part de sa pension?—J'ai employé des hommes, et je leur ai ordinairement donné deux chelins par jour, avec leur nourriture, ou deux chelins et dix-huit sols par jour sans nourriture, pendant la récolte: c'était des hommes fiables et capables, mais je n'ai pas l'habitude d'en

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

John Murray. d'en employer généralement, parce que j'ai des hommes à l'année. Je paye à un homme qui fait bien labourer vingt louis par année, et je lui donne son coucher, sa pension, son logement et son lavage. Je paye à un homme pour faire tous les travaux en général de la ferme six piaftres par mois, pendant toute l'année; et pour une bonne servante, trois piaftres par mois.

5 mars 1829.

Samedi, 7 mars 1829.

M. Ferdinand Murphy. M. Ferdinand Murphy, de Valcartier, ayant comparu, a dit : Je suis d'une province dans le sud de l'Irlande. J'arrivai dans ce pays, en octobre 1821, accompagné de ma sœur. La disette des temps, les fortes rentes des terres, les bas prix des produits qui causaient ma ruine, le mécontentement des esprits dans les différentes parties du pays, et les rapports favorables qui me furent faits du Canada, m'engagèrent avec ma sœur de venir tenter fortune dans cette partie éloignée de l'hémisphère. A notre arrivée ici, nous possédions à nous deux vingt et un chelins. Je restai en ville pendant quinze jours, sans gagner un sol : J'allai alors à Valcartier, tout-à fait dans le bois, à trois milles du premier établissement. J'avais fait l'entreprise de couper et d'abattre le bois sur cinq arpens de terre, à raison de trois louis par arpent. On m'avança des provisions, des vêtemens et d'autres articles dont j'avais besoin, qui s'élevaient en tout à la moitié de la somme de l'entreprise. Je finis mon entreprise avant le printemps, et nettoyai la terre après que la neige eut disparu de dessus la terre, et je reçut la somme entière de quinze louis. Je subsistai entièrement sur cela pendant l'hiver, et il me revenait une balance au printemps. A mon arrivée dans le bois, je me bâtis une cabanne de pièces sur pièces d'environ 12 ou 14 pieds en quarré, assez haute pour qu'un homme pût s'y tenir debout, avec une ouverture pour la fumée; le plancher était de pièces fendues applanies, et je ménageai un endroit pour y placer le foyer. Comme il n'y avait pas de chemin, dans cette distance de trois milles, j'étais obligé de porter mes provisions sur mon dos, quelques fois dans la neige par dessus la tête. Mes provisions se composaient principalement de biscuit, patates et lard, et quelques fois je me procurais du thé et du sucre. Arrivé au printemps, aussitôt la terre découverte, je semai environ 22 minots de patates, qui me donnèrent dans l'automne, vingt-trois minots pour chaque minot de semence; c'est une des meilleures récoltes que j'ai jamais eu. N'ayant point

7 mars.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

point de famille à soutenir, pendant que mes patates étaient en terre, j'allai dans différentes parties du pays passer le temps parmi mes amis pendant environ deux mois : Je ne faisais aucune dépense parmi eux. Dans l'autonne je revins faire ma récolte, et dans l'hiver je fis une entreprise de £100 à Saint-Giles que j'accomplis avec trois hommes. Je ne fis pas grand profit, car il ne me resta que £8 quitte et net. Au printemps je revins à Québec, et j'obtins des religieuses de l'Hôtel-Dieu, un lot de 262 arpens de terre dans le fief Saint-Ignace sur la Rivière Jacques-Cartier : Je m'y rendis sur la fin de l'hiver suivant, j'y fis un abattis d'environ cinq arpens, que je nettoyai au printemps, et je semai 80 minots de patates, qui me rapportèrent plus de 600 minots. J'y avais aussi semé environ un minot d'avoine, qui fut en partie mangé par les écureuils, ce qui conséquemment me donna peu de chose. J'ai pris il y a deux ans, une autre terre dépendante des biens des Jésuites, qui a 90 arpens. J'ai à présent environ 56 arpens de terre que j'ai faite avec l'aide de journaliers que j'employais, lorsque j'avais de quoi les payer. Ma récolte cette année est la plus mauvaise que j'ai eu, rapport au printemps qui a été pluvieux et qui a gâté ma grange. J'ai semé 52 minots de patates, et je n'en ai récolté que 55%. J'ai semé 11 minots d'avoine, et j'espère recueillir 100 minots. J'espère aussi avoir 1000 bottes de foin. En 1827 ma récolte était de 946 minots de patates, le produit de 47 minots et 100 minots d'avoine, le produit d'environ 10 minots, et 600 ou 700 bottes de foin. Depuis que j'ai commencé, j'ai eu des gens à gages comme suit : Deux hommes pour un mois à six piastres, et nourris pendant l'année dernière. Dans l'année précédente j'ai eu un homme et sa femme pendant un mois, l'homme à quatre piastres, et sa femme à deux piastres. Avant cela, je n'avais pas les moyens de payer des engagés. Je me plais tout-à-fait bien dans ce pays. J'aime l'Irlande, mais je n'irai jamais pour y demeurer, parce que le peuple n'y est pas unanime. Avec ce que j'ai gagné sur ma ferme, j'ai acheté des meubles, et des animaux ; 7 bêtes à cornes et un cheval, et j'espère être en état au printemps prochain d'acheter encore deux bêtes à cornes, et d'ajouter quelque autre chose à mes petits besoins. La plus grande difficulté qu'un émigré rencontre, sont les provisions pour le premier hiver, des vêtemens convenables, une bonne hache, et une meule à aiguiser pour l'usage de quelques individus, afin de conserver la hache en bon état, et des chemins lorsqu'ils ont quelque chose à apporter au marché ; quant aux provisions pour lui-même, un homme peut les porter sur son dos ; mais lorsqu'il y a quelque chose à transporter, le manque d'un chemin est une grande souffrance.

M. Ferdinand
Murphy.

7 mars 1829.

Quel serait l'effet d'un prêt que le gouvernement ferait à des nouveaux émigrés

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

M. Ferdinand Murphy. émigrés pauvres, afin de les mettre en état de surmonter les difficultés de la première année ? S'il y avait un établissement de pas moins de 8 ou 10 familles sur de bonnes terres, qui seroient dans la ferme disposition de rembourser l'emprunt, avec des habitudes industrielles, et qui auraient soin de leur santé, un prêt pourrait leur être utile, si le montant n'en était pas trop considérable, et qu'ils pussent le rembourser. Des individus peu réfléchis empruntent de l'argent, dans l'espérance de le rembourser ponctuellement, mais lorsque le temps est expirée, ils se trouvent hors d'état de le rendre.

7 mars 1829.

A votre avis quel est le mode le plus avantageux et le plus économique en fait de nourriture pour un nouvel émigré en cette province ? Pourvu que les patates ne soient pas trop éloignées, car c'est un objet qui pèse beaucoup, et que l'on puisse les avoir à bon marché, c'est une bonne nourriture. Bien des personnes parlent de patates et de poisson salé comme un moyen économique pour nourrir un homme de travail : Je puis dire avec confiance, d'après ma propre expérience, que la nourriture la plus économique pour un homme de travail sont les patates, du lard et de la soupe aux pois ; on se sert principalement du lard pour donner un gout de viande à la soupe, à part de cela cette nourriture est plus solide que les patates et le poisson. Mais, néanmoins, je ne crois pas qu'un homme puisse vivre longtemps même sur cela seulement ; il faut qu'il ait du thé ou du gruaud ; cela revient à meilleur compte, et procure un changement. Le lait serait meilleur, mais l'émigré ne se trouverait pas encore assez en moyens pour acheter ou nourrir une vache.

Combien faut-il de temps à un Irlandais d'une constitution robuste pour apprendre à manier la hache ?—Depuis trois à six mois. Il en est de cela parmi nous, comme il en est des métiers ; tel individu est plus susceptible d'apprendre en moins de temps qu'un autre. Je buchais aussi bien au bout de trois mois, que je le fais à présent, et je ne craindrais pas de bucher avec aucun américain qui vient au monde, pour ainsi dire, la hache à la main.

J. B. Noreau. *Jean-Baptiste Noreau*, de Valcartier, ayant été appelé, a dit :—
Je suis établi à Valcartier, il y aura cinq ans cet automne. Je suis établi dans la cinquième concession. J'ai quarante arpens de terre faite une maison, grange, deux chevaux, une vache et trente poules. Je n'avais ni argent, ni meubles lorsque je me suis établi sur ma terre. Je gagnais

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

gagnais ma vie en vendant du bois pour faire des roues et du bardeau ; *J. B. Noreau*,
 et en changeant de chevaux et en trafiquant. Si j'avais les moyens d'en-
 semencer ma terre le printemps prochain, je serais à mon aise pour le 7 mars 1829.
 re-te de ma vie. J'ai toujours semé depuis la première année que j'ai pris
 ma terre. Un bon homme peut gagner deux chelins par jour en été et
 trente sous en hiver. J'ai eu des journaliers qui travaillaient pour leur
 nourriture.

Charles Savard, de Valcartier, ayant été appelée, a dit :—

Chs. Savard.

J'ai été trois ans à Valcartier. Je suis établi sur un lot près de la ri-
 vière. J'ai sept ou huit arpens de terre faite, une petite maison et une
 grange. Je n'avais ni argent ni meubles lorsque je me suis établi sur ce
 lot avec ma femme. Je gagnais ma vie comme je pouvais, bien miséra-
 blement. Je travaillais pour tous ceux qui voulaient m'employer, et
 je semais ma terre. Les gages d'un journalier à Valcartier, sont de deux
 chelins à deux chelins et demi par jour.

William Brown, de Valcartier, cultivateur, a comparu et a été inter-
 rogé ;—

Wm. Brown,

Quels sont les inconvénient auxquels les émigrés se trouvent assujettis
 dans ce pays ? quels sont les avantages et les désavantages de la condi-
 tion de l'émigré, comparés avec la situation où il se trouvent en Eu-
 rope ? quel est, suivant vous, le meilleur mode à adopter pour surmon-
 ter les désavantages auxquels ils se trouvent exposé ?—Le plus grand
 inconvénient auquel un émigré, est assujetti, est le manque général de
 chemins ; avec de Lons chemins l'émigré se trouverait plus à l'aise.
 Quant à moi, je crois que je suis aussi bien que je le serais dans mon lieu
 natal. La persévérance est le grand objet, et il n'y a que par ce moyen
 que l'émigré puisse réussir.

Quel est le système d'agriculture que d'après votre expérience, vous
 avez trouvé le mieux convenir au pays ?—D'autant que j'en puis juger
 par ma propre expérience, je crois que le système des récoltes vertes est
 le plus avantageux.

Lors de votre arrivée dans ce pays, avez-vous obtenu des terres,
 et

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

Wm. Brown.

7 mars 1829.

et quels moyens aviez-vous pour commencer à vous établir ?—J'obtins une ferme à moitié de Mr. Wilson ; c'était en partie de la terre neuve ; j'y ai demeuré un an. Je pris alors un lot de Mr. Neilson, à raison de £5 de rente par année ; il y avait environ vingt arpens de terre faite dessus. J'avais apporté d'Écosse environ £300, je les ai employés en acquisition de terres. J'ai présentement environ 500 arpens de terre qui m'appartiennent, sur lesquels il y a environ 130 de terre faite. Pour mettre la terre prêt à recevoir la semence, cela a coûté depuis dix à douze piastres.

Combien trouvez-vous qu'il faut de jours de travail pour abattre et nettoyer un arpent de terre ?—Je crois qu'un homme met environ une semaine pour abattre et débiter le bois sur un arpent de terre, et qu'il faut une autre semaine pour le mettre en tas, le brûler et le nettoyer, prêt à y recevoir la semence.

Connaissez-vous quelque émigré pauvre près de votre demeure, qui a pris des terres en bois debout et qui n'avait aucuns moyens ; et dites de quelle manière il s'est mis à l'œuvre, d'après ce que vous en savez ?—Je connais plusieurs individus industriels qui ont commencé sans avoir aucun moyens, et ils travaillaient à la journée ; et à tems perdu pendant l'été et pendant l'hiver, ils buchaient, au printemps ils semaient aussi vite que possible, et s'en revenaient travailler en ville jusqu'au moment de la récolte ; par ce moyen ils se procuraient une vache, et en continuant de même, il sont maintenant passablement bien.

Si quelque émigré pauvre obtenait des terres à deux milles de votre résidence, pourriez-vous lui donner de l'ouvrage à tems perdu, entre le tems où il ensemence sa terre, et le tems de la récolte, et quels gages pourriez-vous lui donner à part de sa nourriture ?—Pendant l'été, je pourrais employer bien des bras, et principalement pendant la moisson ; je pourrais peut-être employer vingt personnes. Dans le tems de la récolte, et généralement pendant l'été je donne à ces gens trente sous par jour, sans compter leur nourriture, et aux femmes un chelin par jour. Je garde un engagé auquel je paye à part de sa pension neuf louis par année ; j'ai une forte famille, en m'y comprenant, avec sept enfans : le plus vieux desquels est un homme de vingt-quatre ans, et le plus jeune a neuf ans ; de ceux-ci il y a quatre garçons et trois filles. À l'aide de ma famille et de mon engagé, tout l'ouvrage de la ferme se fait jusqu'à l'approche de la récolte, alors je prends de l'aide.

Quelle est la somme la plus modique avec laquelle un émigré puisse entreprendre

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

entreprendre de se mettre sur une terre ?—Il y en a beaucoup qui vont *Wm. Brown.*
sur des terres, sans aucuns autres moyens que leur industrie.

7 mars 1829.

Comment s'y prennent ils pour vivre ?—C'est en travaillant pour les autres pour une journée ou deux, de tems en tems, afin de se procurer un pain, ou quelques minots de patates. A l'exception de deux familles, je n'en connais aucune autre qu'il ne soit pas passablement à son aise dans notre établissement.

Thomas McMullan, de Valcartier, ayant comparu, a dit :—

T. McMullan.

Je suis né dans le nord de l'Irlande, et je vins en Canada en 1821. Je vins dans ce pays d'après les rapports que ce pays-ci était superbe pour un homme de travail, et où il pouvait aisément gagner sa vie. J'entendis dire que les émigrés y fesaient bien, mais cependant je ne l'ai pas trouvé aussi favorable que je m'y attendais. A mon arrivée dans ce days j'avais ma femme et quatre enfans ; c'était en automne ; l'ainé de mes enfans à maintenant quatorze ans, et le plus jeune trois ans ; ils sont à présent au nombre de cinq. Je n'avais pas un chelin à moi lors de mon arrivée. Je vendis quelques outils de menuisier que j'avais pour me procurer de la nourriture pendant la première semaine de mon arrivée. Je m'employai alors à scier du bois en ville, à raison de deux chelins la corde, cela dura environ trois semaines ; je ne pus gagner que deux chelins par jour à cet ouvrage. Je m'engageai alors pour faire de la terre neuve à Valcartier, pour Mr. Stuart ; on m'allouait £30 pour faire dix arpens, J'arrivai à Valcartier vers Novembre. J'y ai toujours resté depuis. J'abattis douze arpens pendant cet hiver là, et je fus payé sur le pied que je viens de mentionner. Je n'avais rien autre chose pour soutenir ma famille, excepté dix ou douze jours d'ouvrage, que je me procurai de quelques individus de Valcartier, à raison d'un chelin et demi par jour. Je me rendis au beau milieu du bois, dans la sixième concession de Valcartier, où aussitôt après mon arrivée je coupai des pièces et me fit une petite maison, de douze pieds sur quatorze, et de cinq pieds de hauteur ; je la couvrit en bardeaux, et pratiquai une ouverture à un bout pour y laisser passer la fumée, et je fis un plancher avec des pièces, laissant un endroit où nous allumions le feu. Je me trouvais à deux miles et demi du voisin le plus proche, et dans toute cette distance il n'y avait qu'un petit sentier, et je portais mes provisions sur mon dos par ce chemin, où j'avais quelques fois de la neige à mi-corps ; mes provisions

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

T. McMullan, visions consistait en patates et farine. Je payais un écu par minot pour les patates, et depuis dix à douze chelins et demie par quintal de farine. 7 mars 1829. J'ai acheté des patates pendant deux ans, excepté quelque peu que je reçu dans l'été suivant mon arrivée. J'en achetais dans ce tems là, environ un minot et demie par semaine ; j'eus du lard, mais point de poisson ; nous dépensions environ cinq livres de lard par semaine ; c'était les messieurs avec lesquels j'avais contracté qui nous l'envoyaient, à fur et mesure que nous en avions besoin. Nous dépensâmes environ deux quintaux de farine durant l'hiver, nous en fîmes des galettes et du pain. Nous mangions les patates bouillies avec du sel, et quelques fois avec du lard ; nous faisons peu d'usage de *groz* (rum mêlé avec de l'eau,) excepté dans l'occasion lorsque nous venions en ville ; nous avions un peu de thé et de sucre, peut-être une fois la semaine et le dimanche. Dans le printems, je nettoyai presque tout l'abattis que j'avais fait, environ trois ou quatre arpens, et j'y semai environ cinq minots de patates, mais c'était trop tard ; je les piochai et les ramassai dans l'automne ; je n'y mis rien autre chose. Pendant ce printems là, je travaillai beaucoup pour mes voisins, à raison d'un chelin et demi par jour, ce que je recevais en provisions et en effets que l'on m'apportait de la ville. J'étais alors dans de moyennes circonstances. Je faisais entièrement subsister ma famille par ce moyen. Je ne récoltai pas plus de seize ou dix-huit minots de patates de la semence que j'avais mise en terre, et quoi qu'elles étaient plaines d'eau, et autrement mauvaises, nous ne lassâmes pas que de nous nourrir avec pendant la saison suivante. Durant le deuxième hiver, j'abattis environ six arpens de terre, et je fus payé sur le même pied. J'eus beaucoup d'ouvrage pendant cet hiver là ; environ trente ou quarante jours autant que je crois, à raison d'un chelin et demi ; ma femme ne pouvait pas me donner d'aide. Je n'avais pas un seul chelin en argent. Dans le printems je nettoyai encore trois arpens de terre, et je semai environ dix minots de patates et deux minots d'avoine verte, en bonne saison. J'eus beaucoup d'ouvrage à la journée, et je fus payé sur le même pied et de la même manière. Dans l'automne je ramassai 150 minots de patates ; je coupai mon avoine avec la faucille, et je le mis en petits faisceaux. Je n'avais pas d'animaux pour la faire manger, et point de chemin pour la porter au marché, de sorte qu'elle resta à pourrir sur le champ. Durant le troisième hiver, je coupai et j'abattis environ trois arpens de terre pour un nommé Macartney, un émigré à Valcartier, à trois piastres par arpent ; et je travaillai pour d'autres. Je me trouvai un peu plus à mon aise ce troisième hiver, mais pas beaucoup. A cette époque j'avais fini l'entreprise que j'avais commencée. Le deuxième hiver je m'adressai à M. Bélanger, l'agent des religieuses, qui possèdent une seigneurie à Valcartier, et j'en obtins une concession de 126 arpens ; elle

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

est à la distance d'environ 50 arpens de mon premier abattis. Le troisième printemps je commençai à nettoyer ma propre terre ; j'abattis 5 arpens et j'en nettoyai trois, à moi seul. Je semai environ 10 ou 12 minots de patates, et j'en ramassai 200. Je m'occupai à bucher et abattre pendant tout l'hiver suivant. Je me bâtis une assez bonne grange vers le 15 ou le 16 de mai. Je me rendis sur ma nouvelle terre le même printemps, et je construisit une maison de pièces sur pièces plus grande que la première. Je me trouvai avec ma famille plus à l'aise, mais je n'avais pas d'argent. Je rachevai de nettoyer quatre arpens. Cet été là, et l'hiver suivant je m'occupai à abattre, et de temps à autre je travaillai à la journée. J'ai maintenant 16 arpens de terre faite, et cinq ou six autres qui sont abattus. Je crois que je puis faire quatre arpens de terre neuve par année. La cinquième année je me procurai une vache, qui me fut donnée pour partie du paiement de mon ouvrage. Ma récolte de l'année dernière consistait d'environ 250 minots de patates, 30 minots d'avoine et 900 bottes de foin. Je commence maintenant à me trouver beaucoup plus à mon aise que je l'étais. Je n'aurais jamais eu une terre ou ferme à moi en propre en Irlande. Je crois que je suis bien mieux ici que je ne le serais en Irlande. Je ne suis pas fâché du tout d'y être venu, quoique j'en eus quelque regrêt au premier abord. Dans l'avant dernière année je me suis procuré une deuxième vache, avec le produit de mon avoine, qui se montait à environ dix piastres. Je la laissai courir dans les bois ; où elle enguaissa : Je l'ai tué. Je pense que vers le commencement d'avril, nous aurons fini de la manger ; nous avons commencé en novembre. Je me sert du suif pour faire de la chandelle, et j'ai fait vendre la peau sur le marché pour sept chelins et demi.

T. McMullan.
7 mars 1829.

Owen Sullivan, de Valcartier, ayant comparu, a dit :—

O. Sullivan.

Je possède 180 arpens de terre à Valcartier, dans la Seigneurie de Saint-Gabriel. Mon père fut demeurer à Terre-Neuve en 1802, et y établit un magasin de marchandises sèches ; et il revint dans ce pays en 1811, avec sa famille. Il apporta quelques effets de Terre-Neuve, et établit un semblable magasin à Québec. L'année d'après son arrivée, il prit à bail la ferme de Mr. Desbarats, à la Petite Rivière Saint-Charles, qu'il a gardé pendant dix ans ; le loyer était de £140 par année, et pendant neuf ans à moitié profit. A la fin de ce bail il fut à Valcartier, sur la Rivière

R

Jacques

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

O. Sullivan. Jacques Cartier, dans la Seigneurie de Faußembault, où il acheta 500 arpens de terre. Je me rendis sur cette terre ; j'avais ordinairement quatre ou cinq hommes avec moi, et quelques fois jusqu'à quinze et seize. La deuxième année, nous avions 50 arpens en culture, et nous obtinmes seize louis dix chelins de la Société d'Agriculture, pour nous récompenser des efforts que nous avons montrés en faisant de la terre neuve. Ensuite mon père acheta une autre terre à Valcartier, où je demeure maintenant. Mon père a maintenant environ 100 arpens de terre faite sur sa ferme, et j'en ai environ autant. Je garde deux chevaux, une paire de bœufs, et trois vaches. Je gardais auparavant six vaches. Mon père a deux chevaux, huit vaches, et quelques autres jeunes animaux.

7 mars 1829.

Quel sont les inconvénients auxquels les émigrés se trouvent assujettis ici ? quels sont les avantages et les désavantages de la situation de l'émigré, comparés à la situation où il se trouvait auparavant en Europe ? d'après votre expérience quel est le meilleur mode pour surmonter les désavantages auxquels il se trouve exposé ?—Le plus grand inconvénient auquel un émigré se trouve exposé, est le manque de bons chemins. C'est le besoin, ou le manque de chemins qui l'empêche d'apporter les produits de sa ferme au marché.

Quels moyens possèdent les émigrés pauvres, pour pouvoir établir leurs terres ?—Ils sont dans l'habitude de rassembler leurs amis et voisins, et de former une espèce de corvée ; alors ils coupent et mettent en tas, prêt à brûler, cinq ou six arpens, qu'ils enfementent tout aussitôt. Cette coutume est assez ordinaire dans les nouveaux établissemens, et elle se pratique alternativement parmi tous les émigrés.

Combien trouvez-vous qu'il faut de journées de travail pour abattre et nettoyer un arpent de terre ?—Un homme met environ huit jours pour abattre un arpent de bois. Il est difficile pour un homme seul de pouvoir y mettre la dernière main, mais par le moyen des corvées, dont je viens de parler, l'émigré se trouve en état de parachever sa terre neuve, et d'y mettre la semence.

Connaiffez-

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Connaissez-vous quelque émigré pauvre proche de votre demeure, qui a pris des terres à bois, sans avoir aucuns moyens ; et expliquez de qu'elle manière il s'y est pris, d'après ce que vous en connaissez ?—Je connais quelques individus dans notre établissement, qui ont commencé sans aucuns moyens, et qui sont maintenant passablement bien. Ils ont commencé par travailler pour les autres pendant quelques mois ; et dans le printemps, au moyen de ce qu'ils avaient gagné, ils se sont soutenus, et ont abattus le bois sur leurs propres terres ; ils ont alors nettoyé leurs terres, après que le feu y eut passé, au moyen des corvées.

O. Sullivan.
7 mars 1829.

Si quelque émigré pauvre obtenait des terres dans l'étendue de deux milles de votre demeure, pourriez-vous l'employer à tems perdu, entre l'époque où il enfence sa terre et le tems de la récolte ; et quels gages pourriez-vous lui donner à part de sa nourriture ?—Je paye à un bon homme pendant toute l'année, à part de sa nourriture, treize louis dix chelins par année ; et durant l'année lorsque j'emploie des hommes à la journée, je leur donne un chelin et demi par jour, nourriture à part. Mais c'est à des hommes qui entendent l'ouvrage de l'endroit, tel que de bucher et tout ce qui est nécessaire pour une nouvelle terre.

A votre avis, quel est le prix raisonnable pour faire un arpent de terre ?—Je crois que huit ou neuf piastras est un prix raisonnable.

Si l'on faisait un prêt de deniers publics à ceux qui ont commencé à s'établir, et pour lequel ils payeraient un intérêt, par le moyen des produits qu'ils livreraient à l'Agent de la Compagnie, et que cette dernière exporterait et vendrait à commission ; pensez-vous que cela leur ferait avantageux ?—Je crois que cela réussirait bien ; et la raison en est que la belle saison est de courte durée, les chemins sont mauvais, les marchés de Québec ne sont pas permanent ; l'éloignement où se trouvent ceux qui sont dans les nouveaux établissemens pour se rendre au marché est très considérable ; ce qui fait que par le moyen d'un tel prêt, cela les mettrait en état de réserver leurs produits afin de profiter d'une bonne occasion pour les apporter au marché, et les vendre à bon prix :

RAPPORTS DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

O. Sullivan. prix : par exemple, j'ai vu, l'automne dernier, des personnes apporter leurs produits au marché, et qui, rapport aux mauvais chemins et au mauvais tems ont exposés leur animaux et leurs voitures à beaucoup de difficultés et de dangers ; à part de cela, leurs produits se font alors vendus à bien plus bas prix qu'ils ne se vendraient maintenant. On doit favoir que dans ce pays la saison de l'hiver n'est bonne qu'à apporter ses produits au marché, et que c'est l'époque la plus favorable pour cet objet. Et comme je crois que le tems le plus favorable pour abattre le bois est depuis le milieu de Mars à la fin d'Avril, un semblable pret lui donnerait le tems de rester sur sa terre et d'abattre le bois qui est nécessaire. Je connais plusieurs individus qui ont eus plus qu'il leur fallait de foin et de paille pour la consommation de leurs animaux, tandis que s'ils avaient eus les moyens d'acheter des animaux pour l'employer, cela aurait amélioré leurs fermes et leur aurait été d'un plus grand avantage, de même que rapport à leurs mœurs ; car l'on voit généralement que ceux qui fréquentent souvent les marchés, contractent des habitudes d'ivrognerie, en arrêtant aux auberges qui se rencontrent sur leur route. De même, si l'on charroye du foin ou de la paille à plus de cinq lieues, c'est autant de tems perdu pour le cultivateur ; au contraire en amenant une vache ou un bœuf gras, des cochons ou d'autres animaux au marché, cela lui est plus profitable, parce qu'il perd moins de tems à les vendre, et conséquemment il est exposé à moins de dépense ; en outre il y a d'autres espèces de produits sur une terre, tels que navets et petites patates, etc., et qui ne font d'aucun usage au cultivateur à moins qu'il n'ait des animaux. Un semblable pret le mettrait en état de surmonter toutes ces difficultés, d'autant plus que les étrangers sont en général dénués de moyens. Dans le mois d'Octobre une personne qui a beaucoup de fourrages, et qui a un peu d'argent, peut venir au marché de Québec, et peut acheter une bonne vache pour dix ou douze piastres, et au printemps peut revendre la même vache depuis £8 jusqu'à £10, ce qui laisse au fermier l'engrais pour améliorer sa terre, et un profit clair pour ses peines ; et s'il n'avait pas ces moyens, la plus grande partie de ce produit pourrirait ou serait perdu pour lui. C'est la même chose rapport au gros bétail : on peut acheter une paire de bœufs l'automne depuis £6 jusqu'à £8, et s'ils sont bien engraisés, on peut les vendre au printemps depuis £20 à £25.

Elijah

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

Elijah Heney, de Valcartier, cultivateur, ayant comparu a *Elijah Heney*,
dit :—

7 mars 1829.

Je viens du Connecticut, et je suis dans ce pays depuis 30 ans. Je suis établi à Valcartier depuis 12 ans, et je suis le premier qui a pris des terres dans cet établissement. J'empruntai £100, et avec cela je me suis établi. J'obtins deux lots en concession, et Mr Stuart et Mr. Neilson m'avancèrent de l'argent jusqu'au montant de leur valeur ; j'ai ensuite vendu ces lots pour rembourser l'argent que j'avais emprunté.

Combien de nouvelles terres avez-vous ouvertes ?—Si j'avais quelques minutes de réflexion, je le pourrais dire. J'ai ouvert cinq nouvelles terres à Valcartier. Sur la Rivière Saint-François j'en ai ouvert quatre. Dans les Etats-Unis, j'en ai ouvert une à Utica, Wethersfield, et une dans Windsor. J'ai maintenant 60 ans, et je crois qu'il est grand tems de fermer les livres et d'arrêter.

Pourquoi avez-vous si souvent changé de terres ?—A l'âge de 24 ans, le maître qui m'avait élevé me fit présent de 100 piaftres ; avec cette somme j'achetai 50 arpens de terre. Je m'y établis avec ma femme, et je fis 40 arpens de terre neuve ; j'y demeurai deux ans et demi, et je la revendis pour 1000 piaftres. J'allai à Utica, et j'achetai 366 arpens de terre pour 1000 piaftres et quarante écus ; mais je fis cette acquisition d'un individu qui n'y avait aucun droit, et ils me citèrent en cour, et me déposèrent ; de sorte que je perdis mon argent, terre et tout. Alors je vins en Canada. J'achetai 200 arpens du Docteur Longmore pour 600 piaftres, payable en 6 ans, sans intérêt. J'ai payé cette ferme il y a treize ans. J'y ai fait 60 arpens de terre neuve, et m'y suis bâti une maison et une grange ; je l'ai laissé il y a 12 ans, et j'ai été à Valcartier. J'ai depuis donné cette ferme à mes trois garçons. J'ai gagné par la vente de ma première terre à Valcartier, 300 piaftres. J'ai obtenu ensuite un lot de terre des Commissaires des Biens des Jésuites. Sur cette dernière terre j'ai abattu 20 arpens, et j'en ai nettoyé 16, et je l'ai ensuite vendue à un nommé Beattie pour £45. Il y a cinq ans, j'ai acheté une ferme

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

Elijah Heney. ferme de Mr. Stuart, sur laquelle j'ai bâti une maison et une grange ; j'ai maintenant 56 arpens de terre en culture.

7 mars 1829.

Est-ce que les émigrés pauvres ne pourraient pas semer plus facilement en se contentant de couper le petits bois, ou en abattant et débitant le gros bois sans nettoyer le terrain entièrement ?— Le meilleur moyen d'obtenir du profit est d'abattre et de nettoyer le terrain tout-à-fait ; la manière imparfaite de faire la terre neuve dont il est fait mention dans cette question, convient mieux dans un pays chaud, que dans un pays froid comme celui-ci ; vous ne pouvez pas vous attendre à une récolte à moins que le soleil ne porte à plein. Si on ne fait qu'écorcer, il faut nettoyer tous les ans, et la terre n'est jamais nette, parce que les arbres tombent à tout moment. Un demi arpent de terre bien nettoyée vaut mieux que deux arpens fait à la hâte.

Faites-vous de la potasse à Valcartier ?—Il n'y a que proche de la rivière où l'on pourrait faire de la potasse, parce que la terre est trop légère ailleurs.

On a donc raison de dire quelques fois que la première récolte défraye la dépense du défrichement ?—C'est là l'opinion générale, et j'ai moi-même été plus que payé par la première récolte. L'année dernière j'ai défriché 15½ arpens de terre ; sur cela j'ai eu 128 minots de patates, 200 minots de navets, et j'avais de l'avoine verte sur le reste. J'ai onze bêtes à cornes, je les ai hiverné sur cette avoine, et ils sont en aussi bon état que l'on en peut trouver dans le canton.

Comment doit s'y prendre un pauvre homme pour ouvrir une nouvelle terre ?—Il faut qu'il travaille la moitié du tems pour se procurer sa nourriture, et le reste du tems pour lui même. Lorsque je commençai à Wethersfield je travaillais à la charpente et à bûcher, et je gagnais une piastre par jour ; lorsque j'avais amassé un peu d'argent, je travaillais pour moi même. Depuis que j'ai été à Valcartier, l'ouvrage que j'ai eu, a été principalement de l'ouvrage à l'entreprise.

Connaissez-vous quelque émigré pauvre, demeurant proche de vous,

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

vous, qui a pris des terres en bois de bout, et qui était sans moyens, et expliquez de quelle manière il s'y est pris, d'après ce que vous en connaissez ?—Je connais des individus dans l'endroit qui, il y a quatre ans, n'avait rien au monde, et qui ont maintenant des vaches, des patates et du beurre qu'ils apportent au marché de Québec. Ils ont aussi acquittés leurs terres, mais ils les avaient eues à bas prix, l'un a payé £15, et l'autre £12.

Elijah Heney.

7 mars 1829.

Si quelque émigré pauvre obtenait des terres dans la distance de deux milles de votre demeure, pourriez-vous l'employer à tems perdu, entre l'époque où il enfemence sa terre, et le tems de la récolte, et quels gages pourriez-vous lui donner à part de sa nourriture ?—Je préférerais l'employer pendant toute l'année à £13 par année ; si c'était un bon homme de travail.

Qu'elle est la plus petite somme avec laquelle un émigré peut s'établir sur une nouvelle terre ?—Un homme capable devrait être en état de pouvoir se vêtir et se nourrir pour toute l'année au moyen de six mois de travail ; si un homme n'était pas en état de faire cela un pays nouveau ne pourrais jamais s'établir.

Si le public faisait une avance de deniers aux nouveaux émigrés, croyez-vous que cela serait avantageux ?—Si la bourse était ouverte, cela offrirait trop d'indulgence à l'émigré ; sans cela ils travailleraient pour vivre ; mais s'ils pouvaient se reposer quand à cet objet, ils ne travailleraient plus. J'ai fait métier de m'endetter par fois, mais je trouve que cela n'est pas fort avantageux : le tems s'écoule trop vite lors que l'on a des intérêts à payer ; cela ressemble à la chenille qui dévore toute la substance.

Que penseriez-vous d'un projet au moyen duquel une compagnie ferait des avances à des émigrés qui seraient établis, en par eux payant l'intérêt par les produits qu'ils livreraient à l'Agent de la Compagnie, et que cette dernière exporterait pour être vendus à commission ?—J'y ai réfléchi murement afin de pouvoir y donner une réponse juste : cela ferait du bien à quelques-uns, à d'autres cela ne ferait pas le cas ; parce qu'il s'en trouverait qui profiteraient

RAPPORTS DU COMITE' SPECIAL SUR LES

Elijah Heney. fiteraient de l'occasion, et qui prendraient les deniers sans payer ni les intérêts ni le principal : rapport aux honnêtes gens, cela ferait du bien au pays, mais il y a tant d'aventuriers que la Compagnie pourrait bien y perdre.

7 mars 1829.

R. Ward. *Richard Ward*, de Valcartier, cultivateur, a comparu et a dit :—

Je viens du Comté de Wexford, en Irlande, et je suis arrivé dans ce pays en 1816. J'y amenai ma femme et deux enfans. Mon passage me coûta £15, J'avais apporté un peu d'argent, et je travaillai à Québec pendant une année avant d'aller à Valcartier sur une terre appartenant à Mr. Fletcher. Mr. Fletcher me promit moitié de cette terre à condition que je continuerais à payer les rentes, et que j'en ferais le défrichement. J'en ai défriché 30 arpens. Je pris une terre à Valcartier de Mr. Campbell, dont soixante et quinze arpens étaient défrichés, à raison de douze louis par année. Lorsque j'allai d'abord à Valcartier, je vivais au moyen de mon travail : il se trouvait alors plusieurs petites entreprises à faire dans le canton. Lorsque j'allai dans le bois pour la première fois je travaillais pour mes voisins à tems perdu : on me donnait trois chelins et dix-huit sous par jour pour mon travail. J'aurais pu employer un émigré pauvre à tems perdu en lui donnant trente sous par jour, la nourriture à part. J'aurais pu l'employer durant le premier hiver, après son arrivée, à dix chelins par mois. J'en connais plusieurs qui ont pris des terres en bois de bout, et qui n'avaient aucun moyens ; ils travaillaient pour les autres et pour eux-mêmes, et de cette manière ils se sont soutenus.

P. Scully. *Patrick Scully*, du Lac Beauport, cultivateur, ayant comparu, a dit :—

Je suis du Comté de la Reine, en Irlande, et je suis résident dans ce pays depuis dix ans. J'ai une femme et sept enfans ; trois d'entre-ils demeurent avec moi ; mon passage a coûté £3 10s. par tête.

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

tête. Nos provisions pendant le passage pour chaque personne, Elijah Heney, était comme suit : 1 quintal de farine d'avoine, un demi quintal de farine, environ 140 livres de patates et 25 livres de lard fumé. 7 mars 1829. J'arrivai à Québec le 17 Mai, et je me mis à travailler sur le Cap à un écu par jour. Je travaillai là pendant près de trois ans. J'avais à moi environ £25 ou £26 ; l'un de mes garçons travaillait sur le Cap avec moi, les autres se placèrent en service. Durant ce tems je ramassai encore £25 ou £26, fruit de mes épargnes ; ce qui me faisait en tout environ £50. Avant de laisser les travaux du Cap, je pris une terre en bois debout de Mr. Duchefnay, à Beauport, et je commençai à y travailler vers le 7 Mai, et entre cette époque et le 17 Juin j'avais nettoyé et ensemencé quatre arpens.

Par quels moyens, avec quel aide, et aux dépens de qui avez-vous fait ce défrichement ?—C'est par mon travail et celui de mon garçon que j'ai effectué ce défrichement. Je ne puis pas dire ce que valais ce travail. J'ai maintenant 30 arpens de défrichés. J'ai depuis ce tems défriché 25 arpens sur une autre terre.

Par quels moyens un pauvre homme peut-il s'établir sur une nouvelle terre ?—Par l'industrie ; en s'y appliquant sans relâche, et en travaillant matin et le couchant tard. Il ne peut pas travailler sans avoir des provisions, et il faut qu'il se les procure, avant qu'il s'établisse sur sa terre.

Comment doit-il faire pour se les procurer ?—S'il ne peut pas trouver de l'argent à emprunter d'un ami, il faut qu'il le gagne ; et il ne peut pas gagner cet argent, et travailler sur sa terre en même tems.

Combien de tems lui faut-il pour gagner cet argent ; et où, et par quels moyens faut-il qu'il la gagne ?—Il faut qu'il aille en service, ou qu'il travaille tous les jours, jusqu'à ce qu'il en ait suffisamment. La moindre somme avec laquelle un émigré peut s'établir sur une nouvelle terre est de £18 à £20.

Si vous vous trouviez dans le cas d'aller sur une terre, et que
vous

RAPPORTS DU COMITÉ SPECIAL SUR LES

Elijah Heney. vous auriez ces £18 ou £20 dans votre bourse, à quoi les emploieriez-vous ?—En patates, farine, lard et quelques pois.

7 mars 1829.

Est-ce que le lard n'est pas un objet qui coûte beaucoup, et pourquoi ne parlez-vous pas de poisson salé. Je crois que la soupe au pois est meilleur que le poisson salé, qui fait boire trop d'eau. Dans une famille de 4 ou 5, une livre ou une livre et demie suffit pour une soupe. J'ai un garçon qui a 25 ans, un de 18, et mon plus jeune a 14. J'ai trois filles, elles sont toutes mariées et établies.

A quelle époque avez-vous été sur votre terre, et quel est le meilleur temps pour aller sur une terre ?—Je me suis rendu sur ma terre le 1er ou le 2 de Mars, il y a de cela huit ans: du 1er Mars ou dernier Juin, c'est à mon avis le meilleur temps pour aller sur une terre à bois.

Connaissez-vous plusieurs personnes, et combien qui sont venues dans ce pays avec rien au monde, et qui sont maintenant assez bien sur leurs terres ?—J'en connais plusieurs, et cinq d'entre eux sont dans notre établissement.

Comment s'y font-ils pris ?—Ils se sont procurés d'un de leurs voisins quelques minots de patates et une poche de farine, et maintenant par leur industrie ils sont assez bien.

Y a-t-il quelques-uns de vos émigrés qui ont vendus leurs terres après les avoir améliorés, et qui en ont établies de nouvelles ; gagnent-ils par ce moyen, et comment ?—Oui, il s'en trouve. Je crois qu'ils gagnent par ce moyen, car ils vendent la première terre, et avec le prix ils en achètent une autre, qu'ils garnissent beaucoup mieux en bestiaux.

S'en trouve-t-il quelques-uns qui sont dans l'habitude de travailler en ville, et de passer l'hiver au Lac Beauport ?—S'il n'y a rien à faire ils viennent travailler, mais non pas avant que leur récolte soit finie ; par ce moyen ils épargnent le loyer d'une maison, et se nourrissent pendant une grande partie de l'année.

APPENDICE.

p. 139

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

APPENDICE.

COPIE des INSTRUCTIONS au Commissaire préposé pour la vente et la régie des Terres de la Couronne dans la Province du Bas-Canada.

2

V U que par une commission en date du 13 novembre 1826, Sa Copie des Instructions données au commissaire des terres de la couronne. Londres, 13 novembre 1826.

Majesté vous a nommé et commissionné le dit William Bowan Felton, à l'office et la charge de commissaire pour la vente et la régie des terres de la couronne dans la Province du Bas-Canada, et qu'il vous est enjoint strictement de suivre les ordres et directions que vous pouvez recevoir de tems à autre de la part des commissaires de la trésorerie de Sa Majesté, où d'aucuns des principaux Secrétaires d'Etat de Sa Majesté, ou du Gouverneur ou de l'Officier ayant l'administration du Gouvernement de la Province du Bas-Canada, pour le tems d'alors : Maintenant, nous les commissaires de la Trésorerie de Sa Majesté, vous enjoignons et vous requérons par les présentes de vous conformer dans l'exécution des devoirs de votre dite charges, aux instructions qui suivent :

Vous devez vous rendre incontinent en Canada ; et vous informerez le Gouverneur, ou l'Officier ayant l'administration du Gouvernement de votre arrivée, et vous lui ferez voir la commission de Sa Majesté, qui vous nomme à la charge susdite, ainsi que nos présentes instructions, qui doivent diriger votre conduite dans l'exécution des devoirs d'icelle charge.

Aussitôt après votre arrivée, vous donnerez caution à la satisfaction du gouverneur ou de l'officier ayant l'administration du gouvernement, vous même au montant de £5000, et deux cautions au montant de £2500, chaque, à l'effet d'acquitter, et remplir fidèlement les devoirs de votre charge susdite, et de rendre dûment compte et payer tous les deniers qui pourront venir entre vos mains dans l'exécution d'icelle.

Aussitôt que possible, après votre arrivée, vous procéderez à vous enquérir de la nature et des détails des biens de la couronne dans la dite province, qui se trouve être des descriptions suivantes :

Terres en friche dans les districts de la Colonie, qui n'ont pas encore été mesurées ou divisées.

Terres en friche de la couronne dans les districts de la Colonie, qui

APPENDICE AU RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL SUR LES

Copie des Instructions données au commissaire des terres de la couronne.

Londres, 15 novembre 1830.

qui ont été mesurées et divisées, mais dont aucune partie n'a été concédée.

Terres non-concédées et réserves de la couronne dans les districts où il a été fait des octrois.

Terres qui ont été octroyées à perpétuité à la charge de rentes foncières ou autres rentes.

Terres et réserves qui ont été octroyées en vertu de baux pour plusieurs années, à la charge de rentes de réserves ou autrement.

Vous ferez un rapport annuel des renseignements que vous aurez obtenus à l'égard de ces détails soit à nous, ou aux commissaires de la trésorerie pour le tems d'alors, ainsi qu'au gouverneur, ou à l'officier ayant l'administration du gouvernement de la Province du Bas-Canada.

Il ne sera à l'avenir disposé ou concédé des terres, ou autres réserves de la couronne parmi les terres qui se trouvent dans la Province du Bas-Canada, excepté aux conditions suivantes :

Par vente effective, ou dans le cas d'émigrés qui seraient indigens par concession, sujet à des rentes foncières en la manière ci-après réglée.

De tems à autre, et au moins une fois chaque année, vous ferez au gouverneur, ou à l'officier ayant l'administration du gouvernement, un rapport de la quantité totale de chaque description des biens de la couronne, compris dans chaque district de la réserve, en autant qu'il vous aura été possible de le faire, avec votre opinion sur la qualité de chaque description de terre qu'il serait convenable d'offrir en vente dans le cours de l'année, et le prix d'estimation par acre auquel vous recommandez que l'on devrait mettre chaque acre à l'enchère, en obtenant au préalable, un certificat de l'inspecteur général des bois et forêts dans la province, que les terres que vous proposez de mettre en vente, ne contiennent pas des bois en grand nombre propre pour la marine de Sa Majesté ou pour d'autres fins ; l'intention étant que les terres sur lesquelles ces bois croissent, ne devront être concédées qu'après que les bois en auront été ôtés.

S'il plaît au gouverneur ou à l'officier ayant l'administration du gouvernement de sanctionner la vente en entier, ou en partie des terres dont vous aurez ainsi recommandé la vente, et au prix d'estimation que vous aurez fixé, alors vous procéderez à la vente en la forme suivante :—

Vous donnerez avis public dans la Gazette de Québec, et dans tel autre papier-nouvelle qui sera en circulation dans la province de

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

de même que par telle autre manière que les circonstances pourront le permettre, du tems et du lieu qui seront fixés pour la vente de terres dans chaque district, et du prix d'estimation auquel on propose de mettre les lots à l'enchère; que les lots seront vendus au plus haut enchérisseur, et que s'il n'est pas fait d'offres au prix de l'estimation, que les terres seront réservées pour une nouvelle vente dans la même manière par encan.

Copie des Instructions données au commissaire des terres de la couronne.

Londres, 13 novembre 1850.

Aucun lot ne devra contenir plus de 1200 acres par estimation. Vous ferez aussi mention dans les avis des conditions de la vente, que le prix d'achat devra être payé en quatre payemens, le premier payement lors de la vente, et les deuxième, troisième et quatrième payemens par intervalles d'une année.

Que si les payemens ne sont pas fait régulièrement, la somme déposée sera perdue, et les terres remises en vente de nouveau.

Dans le cas où un acquéreur achèterait une étendue de terre, n'excédant pas 200 acres, et qu'il se trouverait hors d'état de payer le prix d'achat aux termes proposés, vous pouvez permettre à l'acquéreur de l'occuper en payant une rente foncière, qui sera égale à cinq pour cent du montant du prix d'achat, dont une année de la rente foncière devra être payée d'avance lors de la vente et ensuite annuellement et d'avance; si l'on néglige de faire ces payemens aux termes fixés, les terres seront de nouveau mises à l'encan, et vendues; les rentes foncières sur les terres qui auront été achetées de cette manière, seront rachetables en payant vingt années de rachat et il sera libre aux parties de faire de ce rachat par payemens, dont le nombre n'excèdera pas quatre, en acquittant dans un seul payement; pas moins de quatre années, de la rente foncière, laquelle diminuera d'autant. Dans le cas cependant, que les parties ne payeraient pas le résidu de la rente foncière, elle sera déduite du montant du prix d'achat qui a été payé et la terre sera revendu à l'encan, lorsque ce qui a été ainsi payé pour prix d'achat se trouvera absorbé par les arrérages du restant de la rente foncière.

Avis public devra être donné dans chaque district, tous les ans, des noms des personnes dans chaque district qui doivent des arrérages, soit à l'égard des payemens sur le prix d'achat, ou pour des rentes foncières; et que si les arrérages ne sont pas payés avant le commencement des ventes pour ce district pour l'année qui suivra, les terres à l'égard desquelles il est du des portions du prix d'achat ou des rentes foncières seront les premiers lots mis à l'enchère lors des prochaines ventes; et que s'il se trouve un excédant

APPENDICE AU RAPPORT DU COMITE' SPECIAL SUR LES

Copie des Instructions données au commissaire des terres de la couronne. dant du produit de la vente de chaque lot, après que la couronne aura été remboursée de ce qui lui est dû, cet excédant sera payé aux acquéreurs originaires des terres qui étaient en défaut.

Qu'il ne sera concédé des terres à aucune autre époque, qu'à celles des ventes ordinaires dans chaque district, excepté que ce ne soit sur la demande d'émigrés pauvres qui ne se trouvaient pas dans la Colonie dans les six mois avant la dernière vente annuelle.

Londres, 15 novembre 1826.

Il sera permis aux émigrés qui se trouveront dans ces circonstances, d'acheter des étendues de terres n'excédant pas deux cens acres chaque, pour le prix auquel elles auront été mises à l'enchère lors de la dernière vente, et qui ne se trouveront pas vendues; en payant le prix d'achat, ou une rente foncière, laquelle sera fixée à cinq pour cent sur le prix de vente; et à l'avenir ces personnes devront être considérées comme ayant droit à tous les privilèges, et sujettes à toutes les obligations auxquelles elles auraient été assujettis, si elles avaient achetées ces terres lors de la dernière vente.

Dans le cas où des émigrés désireraient obtenir des concessions de terres dans des districts séparés, qui ne sont pas arpentées, ou dans des districts dans lesquels il ne se trouve pas de concessions sujettes à rachat, vous pouvez, avec l'autorité du gouverneur, pendant l'espace de sept années à compter de cette date, donner des permissions à aucuns tels émigrés d'occuper des lots de terres n'excédant pas deux cens acres, à condition qu'il payeront pour icelles une rente foncière égale à cinq pour cent sur l'estimation de la valeur de la terre, à l'époque où la permission sera donnée; et les personnes auxquelles cette permission sera accordée pourront racheter cette rente foncière en aucun tems avant l'expiration de sept années, en payant vingt années de rachat, et de même en aucun tems après l'expiration de cette année en payant tous les arrérages de la rente foncière qui peuvent se trouver dus alors, et vingt années de rachat du montant annuel de la rente.

Qu'il ne sera accordé aucune patente jusqu'à ce que le prix d'achat en entier aité payé, et qu'il ne sera accordé aucun transport, excepté dans le cas de décès, jusqu'à ce que tous les arrérages des portions du prix d'achat ou de la rente foncière aient été payés.

Que les deniers de la vente des terres, de même que ceux des rentes foncières, seront versés entre vos mains, où à telle personne que vous autorisez, aux tems et lieux qui seront nommés dans les conditions de la vente. Vous vous adresserez à tous ceux qui tiennent des terres de la couronne à perpétuité, à la charge de rentes foncières

CHEMINS ET AUTRES COMMUNICATIONS INTERIEURES.

foncières, de même qu'à tous ceux qui tiennent des terres en vente de baux pour une suite d'années, à l'égard des arrérages qu'ils peuvent devoir respectivement, et dans aucun tems, d'ici à sept années de la date des présentes, vous pourrez vendre au propriétaire moyennant un rachât de vingt années de la rente foncière, qui peut avoir à payer, aucunes terres tenues en franc et commun socage, mais à nulle autre personne quelconque pourvû que tous les arrérages qui se trouvaient dûs à la fin de l'année qui précède le tems de la vente, aient été payés.

Copie des Instructions données au commissaire des terres de la couronne.

Londres, 13 novembre 1826.

Si ces rentes foncières ne se trouvent pas payées par le propriétaire dans l'espace de sept années à compter de cette date, il fera donné des instructions ultérieures à l'égard de la vente par encan public ou autrement, tel qu'il sera alors jugé être le plus convenable.

Quant aux terres données à bail pour une suite d'années, il vous est recommandé de ne pas les faire vendre par encan public, s'il n'y a pas plus de deux années d'arrérages, avant que le bail soit expiré; mais si les arrérages excèdent deux années, et si aux termes du bail le bail se trouve annullé en conséquence du défaut de paiement de la rente, il vous sera libre de soumettre au gouverneur, ou à l'officier ayant l'administration du gouvernement, la convenance qu'il y aurait de vendre les lots en question. Si néanmoins on acquitte la rente avant le moment de la vente, vous ne la mettrez pas à l'enchère, et vous pourrez en aucun tems la vendre aux bailleurs de ces terrains qui sont tenus à bail, à tel prix que le gouverneur, ou l'officier ayant l'administration du gouvernement, pourra approuver d'après votre recommandation; tous les arrérages de la rente ayant été payés au préalable jusqu'à la fin de l'année qui aura précédée la vente; mais la vente n'aura lieu en aucun cas à moins de vingt années de rachât de la rente.

Le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, vous rendrez à l'auditeur des comptes provinciaux, un compte exact de toutes les ventes que vous aurez faites dans le semestre précédent, spécifiant les conditions auxquelles chaque lot a été vendu, et au même période vous rendrez un compte exact des deniers reçus et dépensés pendant le même période, en portant en compte la balance qui pourra s'être trouvé entre vos mains à la date du compte précédent; et le 1er janvier, le 1er avril, le 1er juillet et le 1er octobre de chaque année, vous verserez entre les mains du receveur

général

APPENDICE AU RAPPORT DU COMITE SPECIAL SUR LES

Copie des Instructions données au commissaire des terres de la couronne

Londres, 13 novembre 1826.

général de la province, toutes les sommes de deniers qui pourront se trouver entre vos mains à pareils jours respectivement, et qui n'excéderont la somme de cinq cents livres, laquelle somme vous pourrez retenir entre vos mains pour les dépenses contingentes futures.

Vous ne porterez pas dans vos comptes les appointemens et la rémunération auxquels vous avez droit en vertu de votre commission ; mais il vous seront payés annuellement par warrant du gouverneur, sur les deniers que vous aurez payés entre les mains du receveur de la province dans l'année précédente.

Vous êtes autorisé à payer et à défrayer telles dépenses contingentes pour des commis, un trésorier et receveur des rentes, pour loyer de bureau que vous trouverez être absolument nécessaire, et que le gouverneur, ou officier ayant l'administration du gouvernement pourra sanctionner et approuver ; pourvu cependant que le montant en entier de ces dépenses contingentes n'excèdent pas un sixième des deniers que vous aurez reçus en vertu de la commission de Sa Majesté, et de nos présentes instructions.

Vous nous transmettrez, ou aux commissaires de la trésorerie pour le tems d'alors, copie des comptes de semestres que vous aurez rendus à l'auditeur des comptes provinciaux en Canada, et vous le transmettrez par la première voie directe qui s'offrira après les périodes qu'ils auront été rendus respectivement.

Dans l'exécution des devoirs de votre charge susdite, vous obéirez tous les ordres et directions que vous pourrez recevoir de tems à autre de nous, ou des commissaires de la trésorerie pour le tems d'alors, par aucun des principaux secrétaires d'état de Sa Majesté, ou du gouverneur, ou de l'officier ayant l'administration du gouvernement.

Chambres de la Trésorerie, Whitehall,
le 13 novembre 1826,

(signé) { LOWTHER,
G. C. H. SOMERSET;
MOUNTCHARLES.

Vraie Copie,
C. YORKE, Secrétaire.